

CPIA

AFRIQUE

ÉVALUATION DES POLITIQUES
ET DES INSTITUTIONS EN AFRIQUE

JUILLET 2025

POLITIQUES POUR UNE
MEILLEURE PRESTATION
DE SERVICES



Remerciements

Ce rapport est produit par le Bureau de l'économiste en chef pour la région Afrique, sous la supervision d'Andrew L. Dabalén. L'équipe de cette édition était dirigée par Nicholas Woolley et Vijdan Korman.

L'équipe de ce rapport était composée de Sarah Alkenbrack, Ruben Barreto, Özgül Calicioglu, Juliana Castano Isaza, Leyla Castillo, Natasha de Andrade Falcao, Enos Esikuri, Elizabeth Foster, Andres Garcia, June Ghimire, Amparo Gordillo-Tobar, Erica Honeck, Veronica Jarrin, Daniel Kirkwood, Waleed Malik, Emma Mistiaen, Raymond Muhula, Sophia Muradyan, Yasmina Oodally, Moni Sengupta, Modibo Sidibe, Jose Signoret, Owen Smith, Siv Tokle, Carlos Vicente et Haoyu Wu.

De précieux commentaires et réactions ont été reçus de la part des économistes nationaux et des équipes de la pratique mondiale Macroéconomie, Commerce et Investissement de la région Afrique, dont les évaluations ont servi de base à la rédaction du rapport. L'équipe remercie Cesar Calderon pour ses conseils. Beatrice Berman a apporté son soutien à la production et à la diffusion. Le rapport a reçu le soutien logistique de Kenneth Omondi. Il a été édité par Sandra Gain. Sa publication en ligne et imprimée a été réalisée par Bill Praguski, et la conception de sa couverture a été réalisée par Rajesh Sharma.

Les relations avec les médias et la diffusion ont été assurées par Flore Martinant de Preneuf, Kimberly Bumgarner, Artem Kolesnikov, Zandile Ratshitanga, Patricia Riehn Berg et Daniella Padilla au sein de l'équipe des relations extérieures et institutionnelles pour la région de l'Afrique orientale et australe, et par Caitlin Berczik, Joana Das Neves Lopes, Michael Sahr et Aby Toure pour la région de l'Afrique occidentale et centrale.

CPIA

AFRIQUE

ÉVALUATION DES POLITIQUES
ET DES INSTITUTIONS EN AFRIQUE

JUILLET 2025

POLITIQUES POUR UNE
MEILLEURE PRESTATION
DE SERVICES



Cet ouvrage a été produit par la Banque mondiale sous le titre anglais CPIA Africa in 2024. En cas de divergence, la version dans la langue d'origine fait foi.

© 2025 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/ La Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Téléphone : +1 - 202-473-1000
Internet : www.worldbank.org

Cet ouvrage a été produit par le personnel de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les résultats, interprétations et conclusions qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs, ou des États qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans cet ouvrage. Les frontières, couleurs, dénominations, confessions religieuses et autres informations reprises dans les cartes géographiques qui l'illustrent n'impliquent aucun jugement de la part de la Banque mondiale quant au statut légal d'un quelconque territoire, ni la reconnaissance ou l'acceptation de ces frontières.

Droits et autorisations

Le contenu de ce travail est soumis à des droits d'auteur. La Banque mondiale encourageant la diffusion de ses travaux, cet ouvrage peut être reproduit, en tout ou en partie, à des fins non commerciales à condition que l'origine du texte soit expressément indiquée.

Toute demande relative aux droits et licences doit être adressée au service des publications du Groupe de la Banque mondiale, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Conception de la couverture : Rajesh Sharma

Table des matières

Résumé exécutif	1
Introduction	7
Section 1 : Contexte politique	9
Section 2 : Analyse des notes de la CPIA et tendances pour 2024	17
Section 3 : Analyse des composantes de la CPIA	23
Groupe A : Gestion économique.	23
Groupe B : Politiques structurelles	36
Groupe C : Politiques d'inclusion sociale et d'équité	46
Groupe D : Gestion du secteur public et institutions	60
Section 4 : Fiches pays	73
Note CPIA globale.	74
Bénin	75
Burkina Faso	76
Burundi	77
Cabo Verde	78
Cameroun.	79
Comores.	80
Côte d'Ivoire	82
Érythrée	83
Eswatini	84
Éthiopie	85
Gambie	86
Ghana	87
Guinée.	88
Guinée-Bissau	89
Kenya.	90
Lesotho	91
Liberia	92
Madagascar.	93
Malawi.	94
Mali.	95
Mauritanie.	96
Mozambique	97
Niger	98

Nigéria	99
Ouganda100
République centrafricaine101
Rwanda103
Sao Tomé-et-Principe.104
Sénégal105
Sierra Leone.106
Somalie107
Soudan108
Tanzanie.110
Tchad.111
Togo112
Zambie.113
Zimbabwe114
Annexe A : Critères de la CPIA	115
Annexe B : Groupes de pays et classification.	116
Références	118

Encadrés

- 2.1 Les notes de la CPIA dans la recherche économique 20

Liste des figures

- 1.1 L'insatisfaction dans tous les domaines de la prestation de services publics est beaucoup plus élevée qu'il y a dix ans 9
- 1.2 Les services se classent parmi les problèmes les plus importants identifiés par les citoyens. 10
- 1.3 Efficacité des gouvernements en Afrique subsaharienne, en fonction de la fragilité et de l'abondance des ressources 10
- 1.4 L'Afrique subsaharienne affiche sur l'indice B-READY des notes particulièrement faibles dans le domaine des services publics liés à l'implantation des entreprises et aux services financiers. 11
- 1.5 L'Afrique subsaharienne présente des niveaux élevés de déficits dans de nombreux services publics 12
- 1.6 Les affrontements entre le gouvernement et les milices ont considérablement augmenté 13
- 1.7 Forte performance du PIB dans les pays éligibles à l'aide de l'IDA en 2024 13
- 1.8 Les ratios dette/PIB pour les pays éligibles aux ressources de l'IDA ont augmenté depuis 2014. 14
- 2.1 Les notes de l'ASS sont similaires aux moyennes mondiales pour la deuxième année . . 17
- 2.2 Les mauvaises performances de l'ASS sur deux critères liés à la gouvernance atténuent les bonnes performances enregistrées dans d'autres domaines 17
- 2.3 Les mauvaises performances du groupe D s'inscrivent dans une tendance à long terme 18
- 2.4 Les notes les plus élevées ont augmenté et les notes les moins élevées ont diminué. . . 18
- 2.5 Classement et évolution des notes pour 2024. 19
- 3.1 Les pays fragiles d'Afrique subsaharienne ont obtenu de bonnes notes en matière de politiques monétaire et budgétaire, par rapport à leurs homologues hors Afrique subsaharienne 25
- 3.2 Nature de la richesse des ressources et performance de la gestion économique 25
- 3.3 Les notes du groupe A se stabilisent et augmentent progressivement depuis la pandémie de COVID-19 26
- 3.4 Amélioration de la stabilité des monnaies en 2024. 27
- 3.5 Classification du risque de surendettement, 2010-2024 31
- 3.6 Niveaux d'endettement comparés à ceux d'il y a dix ans 32
- 3.7 Carte thermique de la gestion de la dette, 2021-2024 35
- 3.8 La note moyenne est restée à 3,2 ; une légère hausse a été enregistrée pour le secteur financier, tandis que la note du commerce a davantage reculé 37
- 3.9 Le secteur financier reste à la traîne dans la région et en dehors, bien que la note moyenne ait augmenté en 2024 38

3.10	Richesse en ressources et performances en matière de politiques structurelles	38
3.11	Le crédit au secteur privé est en hausse par rapport à 2014 dans la majorité des pays . . .	42
3.12	Au sein du groupe C, la note des ressources humaines est la plus élevée en moyenne et la note de la protection sociale continue d'être la plus basse dans la région, ce qui nécessite une plus grande attention.	47
3.13	Les pays fragiles de la région obtiennent de meilleures performances que les pays fragiles hors région, en particulier en ce qui concerne les ressources humaines et l'égalité des genres	48
3.14	Les pays riches en pétrole de la région ont une performance inférieure à celle des pays non riches en ressources et des pays riches en métaux et minéraux . . .	48
3.15	Une poignée de pays gèrent particulièrement bien les filets sociaux.	57
3.16	La mobilisation des recettes s'est améliorée et la transparence et la gestion des finances publiques ont régressé dans la région	62
3.17	La gouvernance fondée sur des règles et la transparence continuent à afficher les notes les plus basses pour tous les groupes de la région	62
3.18	Notes de la CPIA sur la gouvernance, selon les types de ressources, 2024	63
3.19	Classement régional sur différentes dimensions de la GFP	66
3.20	Recettes fiscales dans une sélection de pays d'Afrique subsaharienne	67

Liste des tableaux

3.1	Évolution des notes du groupe « gestion économique », 2024	24
3.2	Évolution des notes de politique structurelle, 2024.	37
3.3	Évolution des notes des politiques d'inclusion sociale et d'équité, 2024	47
3.4	Évolution des notes du critère Gestion et institutions du secteur public, 2024	61
B.1	Groupes de pays par fragilité	116
B.2	Afrique de l'Est et australe	117
B.2	Pays d'Afrique de l'Ouest et centrale	117

Résumé exécutif

INTRODUCTION

Pour que se crée un sentiment d'objectif commun entre les citoyens et le gouvernement, il faut préalablement que les citoyens aient confiance dans la capacité du gouvernement à transformer efficacement les ressources publiques en services publics. Ces services, notamment la sécurité, l'éducation, la santé et les infrastructures, sont les moyens par lesquels les gouvernements ont les interactions les plus étroites avec les citoyens, et les expériences de ces interactions par ces derniers vont déterminer de manière durable leurs perceptions de la compétence, de la corruption et de l'efficacité des institutions. Les gouvernements peuvent renforcer le contrat fiscal avec leurs citoyens en encourageant une gestion équitable et transparente des ressources publiques. Du point de vue de la gouvernance, des services publics solides sont essentiels pour créer des mouvements politiques bénéficiant d'un large soutien. En se concentrant sur les services, les incitations au sein du gouvernement deviennent plus étroitement liées à la réussite de la prestation, et vont requérir des structures de gouvernance favorables, avec des institutions conçues pour rendre des comptes et mesurer les résultats. La création de garanties institutionnelles, telles que des protections statutaires, des régulateurs indépendants, des rapports obligatoires et une planification à moyen terme, peut améliorer le contrôle et l'efficacité dans tous les domaines des fonctions gouvernementales.

Ce rapport identifie les principales tendances politiques en Afrique subsaharienne qui ont contribué à démontrer l'efficacité des services publics en 2024. Faisant suite à l'Évaluation annuelle par la Banque mondiale des politiques et institutions nationales (CPIA) des pays éligibles à l'aide de l'Association internationale de développement (IDA), le rapport met en évidence les principales tendances et les meilleures pratiques afin de guider les décideurs politiques et les investisseurs internationaux sur l'évolution des politiques dans la région. Cette évaluation s'appuie sur les connaissances et le suivi d'experts de l'ensemble de la Banque mondiale. Les équipes locales de chaque pays ont soumis des recommandations de notation fondées sur leur engagement permanent auprès des gouvernements de la région et sur le suivi des progrès de développement de chaque pays, tandis que les équipes et la direction mondiales procèdent à plusieurs étapes d'examen.

CONTEXTE POLITIQUE

L'année 2024 a été marquée sur le continent africain par des manifestations de jeunes, provoquées par un manque de confiance dans la capacité des gouvernements à fournir des services publics efficaces. Ce mécontentement s'est également manifesté par un manque de soutien politique aux gouvernements élus. Sur les 17 élections prévues en Afrique en 2024, les candidats sortants n'ont été élus que dans sept d'entre elles.

Les résultats des enquêtes montrent un mécontentement de plus en plus vif quant à la qualité des services publics. En effet, la qualité des services en Afrique subsaharienne est inférieure à celle des autres régions, alors que les citoyens citent régulièrement les services parmi les principaux problèmes auxquels leur pays est confronté. Dans l'ensemble, les indicateurs de la qualité et de l'étendue des services d'infrastructure de la région sont plus faibles, même si l'on tient compte du niveau du produit intérieur brut (PIB). Ces lacunes pénalisent l'activité économique et la qualité de vie. Les infrastructures de transport - routier, aérien, ferroviaire et maritime - souffrent d'un faible niveau d'investissement, ce qui limite la connectivité d'une grande partie de la population à des

marchés plus importants. En outre, les niveaux élevés de pauvreté contribuent au manque d'accès aux infrastructures publiques, ce qui se traduit par des niveaux élevés de privation de services, en particulier dans le domaine de l'assainissement.

La fourniture insuffisante par les gouvernements de services liés au capital humain a un impact direct sur le bien-être des citoyens, et détruit leur confiance dans un avenir meilleur. La qualité de l'enseignement est très insuffisante dans la région, et la médiocrité des services de santé contribue de manière significative à la faiblesse de l'indice du capital humain. L'allocation inefficace des ressources humaines limite l'efficacité de la croissance à réduire la pauvreté.

Les services administratifs sont essentiels à la création d'opportunités économiques dans la région. De l'enregistrement d'une nouvelle entreprise à la déclaration de faillite, l'administration et la réglementation par les gouvernements sont essentielles pour créer un environnement commercial efficace et attirer les investissements. Malheureusement, l'Afrique subsaharienne est la moins performante en matière de capacités administratives liées à l'implantation des entreprises et aux services financiers dans l'indice B-READY de la Banque mondiale.

Au niveau le plus élémentaire des services publics, la capacité des gouvernements à assurer la sécurité a été largement mise à mal ces dernières années. Le nombre de victimes des conflits entre les forces de l'État et les milices en Afrique subsaharienne a presque triplé (2,7 fois) entre 2014 et 2024.

Pourtant les manifestations de mécontentement n'ont pas empêché 2024 d'être une année d'amélioration des performances économiques. Cependant, une année de bonnes performances n'a pas annulé des résultats économiques décevants à moyen terme. Depuis le sommet atteint en 2014, la production par habitant de la région s'est contractée de 1,8 %, ce qui équivaut en fait à une décennie perdue. Avec l'entrée sur le marché du travail d'une population jeune et en croissance, les pays doivent se concentrer sur le secteur privé pour augmenter l'emploi et l'investissement.

Pour répondre aux besoins des citoyens africains, l'État devra se mobiliser pour fournir des services à un moment où le crédit est restreint et où les sources de financement extérieur sont limitées. Bien que les conditions économiques globales à court terme soient favorables à l'assainissement budgétaire et aux réformes structurelles, le resserrement des marchés du crédit et le mécontentement croissant de la population rendent les réformes structurelles particulièrement urgentes. Parmi les pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'IDA, la dette publique médiane a augmenté de 58 % au cours de la dernière décennie. Plus récemment, la situation de la dette semble s'améliorer, en partie grâce à l'accent mis sur la prudence budgétaire, et avec la mise en œuvre par les gouvernements de stratégies d'emprunt et priorité donnée à la mobilisation des recettes. Selon les estimations, la majorité des pays auront amélioré leur solde budgétaire primaire en 2024, malgré des déficits budgétaires globaux plus élevés en raison des paiements d'intérêts par le gouvernement.

ANALYSE DE LA NOTE CPIA ET TENDANCES POUR 2024

La note CPIA moyenne des pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'IDA est restée globalement similaire au niveau moyen de 3,1 en 2023. Les notes moyennes de neuf pays ont diminué, tandis que les notes de dix pays ont augmenté. Après quatre années de performances relativement bonnes, la moyenne de la région a rattrapé la moyenne mondiale et évolue en parallèle avec cette dernière. Cependant, les faibles performances de la région dans le groupe de la gouvernance ont neutralisé d'importants efforts de réformes dans d'autres groupes. D'autres légères différences apparaissent également dans les performances de 2024, comme la concentration des améliorations dans les pays affichant déjà de bonnes performances.

ANALYSE DES COMPOSANTES DE LA CPIA

Une condition préalable à une prestation de services efficace est une base économique et budgétaire stable, capable de soutenir les programmes pendant les périodes difficiles. La capacité d'un gouvernement à exécuter ses fonctions de base peut être gravement compromise s'il ne parvient pas à maintenir la confiance du marché. En outre, alors que la volatilité macroéconomique entraîne souvent une baisse des investissements, les crises de grande ampleur peuvent avoir un impact sur les budgets des services, et les coupes budgétaires affectent les populations vulnérables de manière disproportionnée. En outre, la transparence dans l'élaboration des politiques et une redevabilité renforcée sont essentielles à la stabilité macroéconomique et à la fourniture efficace des services.

Le contrat fiscal, qui justifie la fiscalité et la mobilisation des recettes par la qualité de la prestation de services publics, exige une gestion saine des finances publiques et de la budgétisation. Le respect volontaire des obligations fiscales dépend de la perception de l'équité fiscale et de la capacité du gouvernement à gérer les fonds. Les contrôles institutionnels sur les dépenses se sont améliorés dans la région en 2024, tandis que les pays ont pour la plupart amélioré leurs résultats en matière de discipline budgétaire. Ils ont notamment poursuivi leurs efforts pour s'attaquer aux masses salariales élevées, aux dépenses fiscales et aux subventions aux carburants.

Certains pays de la région ont également réalisé des progrès considérables en matière de consolidation de la dette et de gestion des paiements d'échéances importantes. Sur les 40 pays éligibles à l'IDA et couverts par la CPIA, 26 ont connu une diminution de leur ratio d'endettement par rapport au PIB comparé à celui de 2022. Dans toute la région, les stratégies d'endettement ont donné la priorité aux prêts concessionnels pour réduire les coûts du service de la dette. En fait, le niveau et la transparence des engagements éventuels constituent une distinction essentielle entre les pays très performants et ceux qui le sont moins.

Dans l'ensemble, les tendances politiques les plus pressantes de la région en matière de commerce international tournent autour de la mise en œuvre d'accords de facilitation des échanges, de l'exploitation du potentiel des technologies numériques et de la réponse à un environnement mondial en mutation. Les pays africains ont réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des réformes de facilitation des échanges, mais la mise en œuvre des points d'information, les procédures de test, la gestion des risques, la coopération entre les agences frontalières et la mise en place d'un guichet unique restent des points faibles qu'il va falloir remédier.

La réglementation du secteur financier joue un rôle clé en fournissant des liquidités aux institutions financières et en améliorant l'accès au financement pour les entreprises, en particulier celles opérant dans des communautés vulnérables. L'accès au crédit reste une contrainte systémique, en partie à cause de la taille et de la profondeur limitées du secteur financier lui-même. Néanmoins, la diffusion des services financiers numériques accélère l'accès au financement, même si leur adoption reste inégale.

La gamme de services directs aux entreprises offerts par le secteur public, y compris l'enregistrement, le soutien aux infrastructures et la protection de la propriété, est également essentielle pour créer un environnement viable pour les entreprises. Le paysage réglementaire des entreprises en Afrique subsaharienne a connu une activité de réforme plus large en 2024. La numérisation, la modernisation du système fiscal et le développement du droit de la concurrence figurent parmi les domaines de progrès les plus dynamiques, mais des efforts restent à faire en matière de systèmes d'insolvabilité, d'informalité du travail et d'accès à la terre.

L'autonomisation des adolescentes, qui est particulièrement importante pour l'égalité des sexes et la prospérité des pays africains, a connu des progrès substantiels ces dernières années. Actuellement, 38 % des filles âgées de 15 à 19 ans ne sont pas scolarisées et ne travaillent pas, sont mariées ou ont des enfants, contre 17 % des garçons de la même tranche d'âge. Les récentes réformes juridiques et politiques permettant aux filles les plus vulnérables de rester ou de retourner à l'école permettent de rester optimiste. Comme les adolescentes sont parfois retirées de l'école pour aider leur famille à s'occuper des enfants, une plus grande offre de congés parentaux et de services de garde d'enfants peut également favoriser leur scolarisation.

Les dépenses sociales ciblées ont joué un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté. Les problèmes d'endettement engendrés par la volatilité des marchés mondiaux peuvent avoir des répercussions importantes sur des services qui affectent les pauvres de manière disproportionnée. Néanmoins, de nombreux pays ont fait face de manière proactive à cette conséquence adverse, notamment par la décentralisation fiscale et l'adoption de plateformes numériques pour l'administration fiscale et le suivi des dépenses.

Dans le secteur de l'éducation, malgré des progrès significatifs en matière d'accès et de scolarisation au cours des deux dernières décennies, les systèmes éducatifs enregistrent un plafonnement des performances. Malgré l'amélioration des taux nets de scolarisation, la qualité, l'équité et la gouvernance laissent toujours à désirer à cause de l'insuffisance des investissements dans les domaines fondamentaux, notamment la qualité des enseignants, les infrastructures scolaires, le matériel pédagogique approprié et les systèmes de suivi.

Dans le secteur de la santé, en réponse aux menaces croissantes posées par le changement climatique, les pandémies, l'insécurité alimentaire et les conflits, la région Afrique a donné la priorité au renforcement de la résilience des systèmes de santé. De nombreux pays ont mis à jour leurs stratégies nationales de santé afin de relever les nouveaux défis et d'améliorer la prestation de services, et beaucoup ont adopté une législation visant à renforcer la protection financière.

Dans l'ensemble, les systèmes de protection sociale continuent d'être renforcés sur le continent, avec des progrès dans la mise à jour des politiques et des stratégies pour inclure des domaines tels que la sécurité sociale et une protection sociale favorisant la nutrition. L'amélioration des mécanismes de coordination et le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation ont également contribué à ces progrès. Les pays institutionnalisent les registres sociaux et les utilisent pour le ciblage des programmes sociaux et l'élargissement de leur couverture et de leur numérisation.

Dans l'ensemble de la région, on observe une tendance notable au renforcement des cadres institutionnels de gouvernance environnementale. Toutefois, l'instabilité politique et les ressources limitées sont des obstacles courants à une mise en œuvre efficace des politiques. Les pays les plus performants disposent de mécanismes de mise en œuvre solides et d'une meilleure coordination intersectorielle. Cependant, les résultats de la région en matière environnementale se sont considérablement améliorés, même si la prestation du secteur public en matière de services environnementaux reste encore insatisfaisante.

Les pays africains ont fait des efforts importants en 2024 pour renforcer l'autonomie et le professionnalisme de leurs systèmes juridiques, un service public absolument fondamental. Néanmoins, l'accès des citoyens à la justice dépend encore souvent de facteurs géographiques et socio-économiques, et de nombreux pays s'efforcent d'étendre leurs services juridiques au-delà

des grands centres urbains. En outre, l'ingérence de l'exécutif dans le système judiciaire a affaibli l'indépendance de la justice dans de nombreux contextes.

Des lacunes en matière de transparence, de responsabilité, d'exécution du budget et de contrôles internes doivent être abordées par les décideurs africains pour améliorer les performances. Le manque de transparence et de redevabilité se manifeste par le manque d'informations sur les allocations budgétaires, les dépenses et les performances. Le manque de contrôle a pour résultat une mauvaise utilisation des fonds et l'incapacité pour le public de vérifier que les dépenses du gouvernement correspondent bien aux priorités. L'inexactitude des rapports financiers et les retards dans leur production nuit à leur suivi, et les mauvaises pratiques en matière de marchés publics augmentent les coûts et diminuent leur qualité.

Malgré les efforts déployés dans toute la région pour assainir les finances publiques, la mobilisation des recettes reste faible, ce qui empêche souvent les gouvernements de financer les fonctions et les services de base. Les récents efforts de modernisation ont porté sur l'intégration des administrations fiscales, l'utilisation accrue des processus numériques et la planification stratégique fondée sur des données probantes. Néanmoins, des décisions politiques clés, telles que la simplification des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée et l'application de la fiscalité directe, ont besoin d'un soutien politique pour être efficaces.

Bien que des améliorations aient été apportées dans certains domaines de l'administration publique, sa capacité de mise en œuvre reste encore à désirer et affecte l'efficacité du gouvernement. L'un des principaux défis est la capacité limitée des administrations à traduire des engagements politiques généraux en une planification financière cohérente et en une mise en œuvre opérationnelle. Ces contraintes sont particulièrement évidentes au niveau infranational. La politisation de la fonction publique et les faiblesses persistantes des systèmes de gestion des ressources humaines nuisent également aux performances des administrations publiques dans toute la région.

Dans l'ensemble, la société civile a continué à jouer un rôle majeur dans le suivi et l'implication dans les affaires publiques afin d'assurer une plus grande redevabilité dans l'utilisation des ressources publiques. Les pays d'Afrique subsaharienne ont renforcé leurs lois et mécanismes anticorruption, mais un défi majeur persiste : celui des dépenses extrabudgétaires, qui empêchent les réformes fiscales et économiques dans tous les domaines de donner les résultats attendus et compromettent des investissements stratégiques dans les services.

Introduction

La confiance dans la capacité de l'État à transformer efficacement les ressources publiques en services publics constitue une condition préalable indispensable pour l'instauration d'un sentiment d'objectif commun entre le gouvernement et les citoyens. Ce lien se tisse principalement à travers la fourniture de services, notamment la sécurité, l'éducation, la santé et les infrastructures qui représentent les points de contact directs entre les institutions publiques et les populations. Les expériences individuelles liées à ces interactions façonnent durablement les perceptions de la compétence, de la corruption et de l'efficacité des pouvoirs publics. Dans une région où l'activité économique informelle occupe une place importante, il est d'autant plus crucial d'établir la confiance dans ce système pour construire un secteur public efficace. En outre, une amélioration de la qualité des services publics permet de mieux atteindre les populations vulnérables en période de crise, de renforcer la solidité des communautés et d'amplifier l'impact de l'action gouvernementale.

Ce rapport met en lumière les principales tendances politiques observées en Afrique subsaharienne en 2024 qui ont contribué à soutenir l'efficacité des services publics. Il s'inscrit dans le prolongement de l'Évaluation annuelle des politiques et des institutions nationales de la Banque mondiale pour les pays éligibles à l'aide de l'Association internationale de développement (IDA). Le rapport met en évidence les principales tendances et les meilleures pratiques afin d'orienter les décideurs politiques et les investisseurs internationaux sur l'évolution des politiques dans la région. L'évaluation repose sur les connaissances et le suivi combinés d'experts de la Banque mondiale. Les équipes locales de chaque pays soumettent des recommandations de notation conformément à leur engagement continu auprès des gouvernements de la région et au suivi des progrès réalisés dans chaque pays en matière de développement. Ces recommandations sont ensuite examinées par les équipes mondiales et la direction à travers un processus rigoureux de révision en plusieurs étapes.

Les gouvernements doivent renforcer le contrat fiscal qui les lie à leurs citoyens en favorisant une gestion équitable et transparente des ressources publiques. Dans ce contexte, pour accroître la volonté des citoyens de payer des impôts, il est essentiel d'améliorer la perception qu'ont les citoyens de la manière dont les fonds sont collectés et les ressources utilisées en établissant un lien clair entre un système fiscal élargi et équitable et la qualité des services publics. Les gouvernements doivent collecter les impôts de manière plus efficace et utiliser ces ressources pour fournir une gamme étendue de services publics, contribuant ainsi au bien-être des citoyens africains.¹ L'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement du respect de la législation fiscale sont essentiels. Cependant, ces avancées ne seront disponibles que si les contribuables ont confiance dans la capacité de l'État à convertir efficacement ces ressources en services publics.

Dans une certaine mesure, les limites observées dans de la prestation de services publics reflètent les faiblesses plus générales du développement dans un pays. Les corrélations entre divers indicateurs de services publics et le produit intérieur brut (PIB) sont fortes, et les budgets publics traduisent en grande partie la capacité globale de dépense d'un pays. Toutefois, à un niveau de revenu donné, certaines solutions peuvent s'avérer particulièrement rentables, et les pays peuvent partager des approches novatrices permettant de combler les déficits de financement. Les décideurs politiques disposent d'un éventail croissant de solutions politiques fondées sur des données probantes, en favorisant l'apprentissage et la diffusion de bonnes pratiques dans la région.

¹ Besley et Persson (2014).

Du point de vue de la gouvernance, des services publics solides sont essentiels pour créer des mouvements politiques qui bénéficient d'un large soutien. En mettant l'accent sur la qualité de ces services, les incitations au sein du gouvernement sont davantage orientées naturellement vers une amélioration de la prestation. De telles incitations requièrent des structures de gouvernance favorables, avec des institutions conçues pour assurer la transparence, la redevabilité et l'évaluation des résultats. La mise en place de garanties institutionnelles, telles que des protections juridiques, des autorités de régulation indépendantes, de mécanismes de reddition de comptes et une planification à moyen terme, peut renforcer le contrôle et l'efficacité dans l'ensemble des fonctions gouvernementales. La numérisation joue un rôle clé à cet égard en facilitant la collecte des données, l'automatisation des processus et en limitant le pouvoir discrétionnaire dans de nombreux domaines de l'action publique.

COMMENT LA CPIA CONTRIBUE-T-ELLE À L'ENGAGEMENT DE LA BANQUE MONDIALE ?

L'exercice annuel d'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) constitue un outil clé pour mesurer la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays. Il met l'accent sur les éléments dont le pays a le contrôle, plutôt que sur les résultats influencés par des éléments extérieurs.

La CPIA est un outil unique permettant d'examiner en profondeur les politiques et les institutions d'un pays. Les notes se fondent sur les connaissances et le suivi combinés des experts de la Banque mondiale. Chaque année, des équipes pays, composées d'experts pour chaque critère, préparent des propositions de notes, après discussions avec leurs homologues gouvernementaux pour garantir l'inclusion complète des réformes de l'année. Bien que plusieurs indicateurs publiés aident à orienter les notes, le jugement professionnel de l'équipe de la Banque mondiale sur la performance du pays par rapport à des critères de la CPIA bien spécifiques joue un rôle clé dans les évaluations finales. Les propositions font ensuite l'objet d'un examen approfondi au sein de la Banque mondiale par les économistes en chef régionaux, les pôles de pratiques mondiales et les départements centraux pendant plusieurs cycles de révision jusqu'à ce que les décisions finales soient prises. Étant donné que les évaluations à l'origine des notes ne sont pas divulguées, ce processus permet un dialogue franc entre les unités de la Banque mondiale.

La fréquence, l'exhaustivité et la rigueur de la CPIA en font un outil précieux pour orienter les engagements et les priorités opérationnelles des pays. Les homologues gouvernementaux sont consultés lors de la première et de la dernière étape du processus d'évaluation, afin de garantir que toutes les réformes pertinentes ont été prises en compte dans l'évaluation et de donner l'occasion de discuter des priorités futures en matière de réforme. À cet égard, les points de référence fournis par la CPIA peuvent s'avérer utiles pour établir des études de cas pertinentes et identifier des exemples de bonnes pratiques dans des domaines politiques spécifiques. Au sein du groupe de la Banque mondiale, les notes sont utilisées à diverses fins, notamment pour l'attribution de l'aide au développement, les seuils de viabilité de la dette et la désignation des États fragiles et touchés par des conflits. Bien que l'examen lui-même soit entièrement interne, les critères d'évaluation sont publiés, et le présent rapport offre un résumé des principales tendances politiques observées en Afrique subsaharienne. Ces deux documents constituent une base de discussion pour nourrir le dialogue avec les homologues gouvernementaux sur la pertinence des critères d'évaluation.

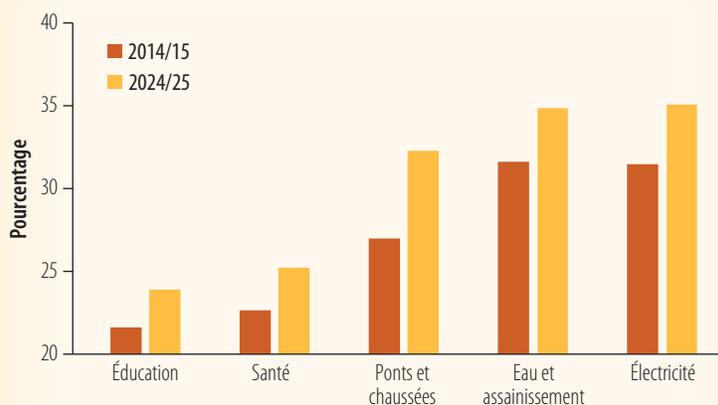
Section 1 : Contexte politique

Les dissidences politiques en 2024 ont souligné la nécessité de renforcer la confiance des contribuables dans la capacité des gouvernements à fournir des services publics efficaces. Une légère amélioration des performances économiques à court terme n'a pas suffi à compenser la montée des frustrations accumulées après une décennie de pertes d'opportunités économiques. En outre, l'austérité budgétaire imposée par les coûts élevés de la dette a exacerbé le sentiment de frustration par la faible disponibilité et la piètre qualité des services publics. Pour répondre aux exigences de ce moment et à celles des citoyens qui expriment leur mécontentement, les gouvernements devront se concentrer sur la fourniture de services de qualité à la population. Bien que le renforcement des capacités prenne du temps, chaque décision prise dans le cadre du processus de mise en place des institutions peut être optimisée en s'inspirant des meilleures pratiques.

Sur le continent africain, 2024 a été une année de manifestations de jeunes — il y a eu 7 224 manifestations dans la région, dont 5 911 protestations et 1 313 émeutes.² Les manifestations prolongées enregistrées au Ghana, au Kenya, au Nigeria et en Ouganda portaient sur la mauvaise gestion économique, les mauvaises décisions budgétaires et la corruption. Par exemple, au Kenya, les manifestations dénonçaient le resserrement budgétaire dans un contexte de corruption perçue et d'un manque d'opportunités économiques pour les jeunes. Le mécontentement exprimé était lié au fait de répercuter le fardeau fiscal dû à l'augmentation des obligations de la dette sur les citoyens ordinaires qui n'ont pas bénéficié de l'argent emprunté. Cette situation reflète une tendance à l'augmentation des troubles sociaux, le plus souvent pacifiques, sur l'ensemble du continent ces dernières années, les manifestations de masse ayant augmenté de 12 % en moyenne chaque année au cours de la décennie. En effet, les événements de 2024 ont fait suite à des manifestations qui ont eu lieu ces dernières années au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, au Mozambique, au Sénégal, en Afrique du Sud et au Soudan, où les services de sécurité ont souvent été mis à rude épreuve. Le mécontentement s'est également traduit par un manque de soutien politique aux gouvernements élus. Sur les 17 élections prévues en Afrique en 2024, 13 ont eu lieu et quatre ont été reportées. Les candidats sortants ont remporté les élections dans sept pays, de nouveaux dirigeants issus de partis déjà au pouvoir ont été élus dans six pays et le pouvoir a été transféré à un parti d'opposition dans quatre pays.³

Parallèlement, les résultats d'une enquête révèlent une insatisfaction croissante à l'égard de la qualité des services publics fournis dans la région. Les personnes interrogées affirment que les performances du gouvernement sont « très mauvaises » dans un large éventail de services publics (figure 1.1). Dans une certaine mesure, cette détérioration de l'opinion publique coïncide avec l'introduction de l'évaluation de l'efficacité du gouvernement dans les

FIGURE 1.1 : L'insatisfaction dans tous les domaines de la prestation de services publics est beaucoup plus élevée qu'il y a dix ans



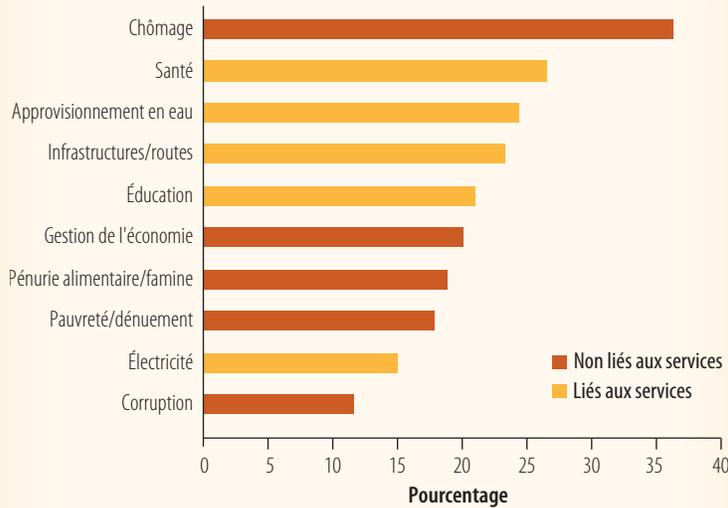
Source : Afrobaromètre.

Remarque : La figure montre la proportion de personnes interrogées affirmant que le gouvernement gère « très mal » les services publics. L'échantillon ne comprend que les pays dont les données sont disponibles pour les deux séries d'enquêtes pour chaque catégorie. L'année de référence pour l'électricité est 2016/2017, car les données n'étaient pas disponibles pour 2014/2015.

² Données sur les lieux et les événements des conflits armés.

³ Pour plus de détails, consultez le site Fondation Mo Ibrahim (2024).

FIGURE 1.2 : Les services se classent parmi les problèmes les plus importants identifiés par les citoyens



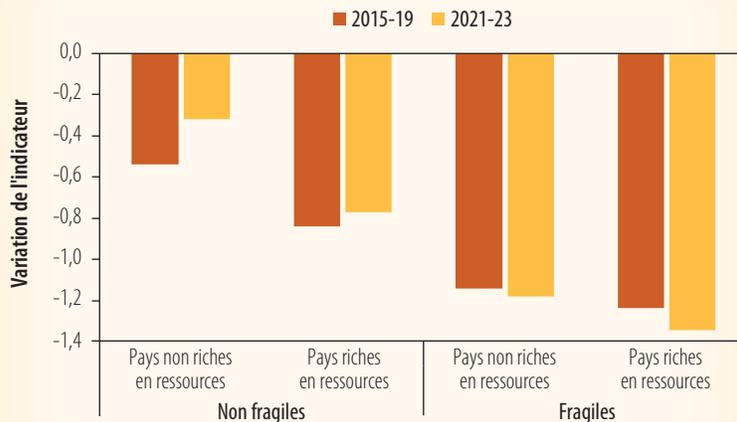
Source : Afrobaromètre.

Remarque : L'échantillon ne comprend que les pays dont les données sont disponibles pour les deux séries d'enquêtes pour chaque catégorie pour l'année 2024/25.

indicateurs de gouvernance mondiale de la Banque mondiale. Cet indicateur mesure la qualité et l'indépendance de la fonction publique, l'efficacité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes politiques. Alors que ces indicateurs ont enregistré de légères augmentations dans les pays non fragiles, l'efficacité du gouvernement a reculé dans les pays fragiles (figure 1.3). En outre, ces services représentent les interactions les plus cohérentes et les plus significatives que les

gouvernements ont avec leurs citoyens ; les interactions en face à face avec les fonctionnaires sont nécessaires pour de nombreux aspects de la prestation de services.

FIGURE 1.3 : Efficacité des gouvernements en Afrique subsaharienne, en fonction de la fragilité et de l'abondance des ressources



Source : Indicateurs de gouvernance dans le monde.

La qualité des services en Afrique subsaharienne est à la traîne par rapport à d'autres régions. Cette situation se reflète directement dans la qualité des services d'infrastructure de base, tels que les transports, l'électricité et l'internet. D'une manière générale, les services d'infrastructure sont moins bien fournis dans la région, même en tenant compte du niveau du PIB. Cette situation s'explique par l'héritage colonial, mais elle est aggravée par les faiblesses de la gouvernance

des investissements dans les infrastructures, les cadres réglementaires et les capacités techniques. Ces insuffisances en matière d'infrastructures continuent de freiner l'activité économique et la qualité de vie. Par exemple, le pourcentage de pertes de production d'énergie en Afrique subsaharienne de 16% est le deuxième plus élevé au monde. Néanmoins, des progrès ont été réalisés ces dernières années.

Les infrastructures de transport - routier, aérien, ferroviaire et maritime – souffrent de la faiblesse des investissements, ce qui limite la connectivité d'une grande partie de la population avec les plus grands marchés. En effet, l'étendue du réseau de transport est limitée, avec 359 kilomètres de routes

et 11 kilomètres de voies ferrées pour 100 000 habitants, contre des moyennes mondiales de 937 et 32 kilomètres, respectivement.⁴ De même, les niveaux moyens d'efficacité des services de transport aérien et la qualité des routes sont inférieurs à ceux des autres régions.⁵ En outre, l'Afrique dans son ensemble a un taux de mortalité routière plus élevé que toute autre région, soit 19,4 pour 100 000 habitants.⁶ Ce taux est dû à la fois à la mauvaise qualité des routes et à l'incapacité des gouvernements à réglementer le comportement routier et la formation des conducteurs.

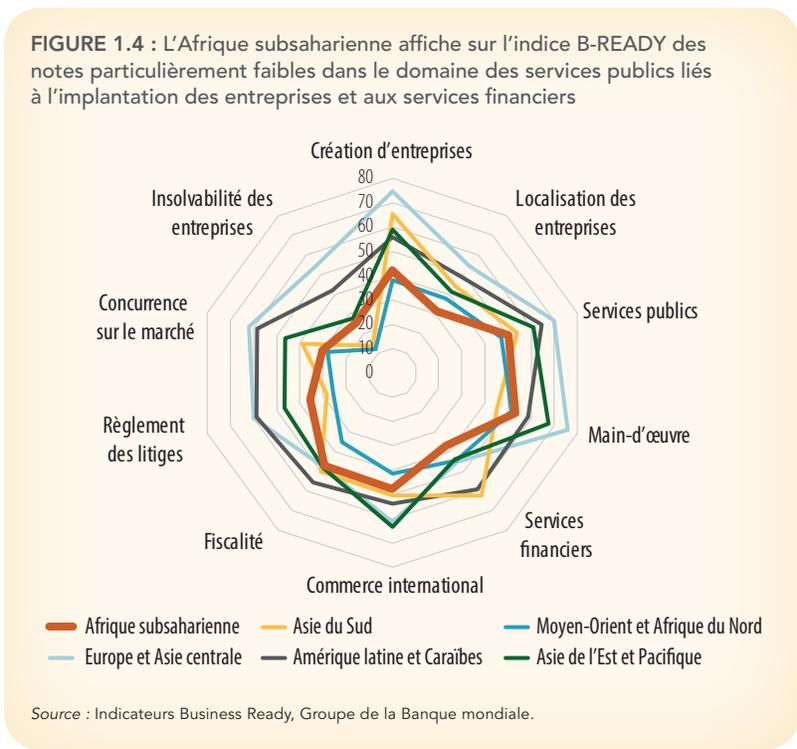
Au-delà des infrastructures, les services administratifs constituent un élément essentiel à la création d'opportunités économiques dans la région. De l'enregistrement d'une nouvelle entreprise à la déclaration de faillite, l'administration publique et le cadre réglementaire jouent un rôle central dans la création d'un climat des affaires propice et attirer les investissements. Dans ce domaine, l'Afrique subsaharienne est à la traîne — la médiocrité des services publics contribue aux faibles notes moyennes obtenues par la région sur l'indice « Business Ready » (B-READY) de la Banque mondiale (figure 1.4).

L'Afrique subsaharienne demeure la région la moins performante en matière des capacités administratives liées à l'implantation des entreprises et à l'accès des services financiers. Pour garantir une allocation efficace des ressources aux entreprises à fort potentiel, il est nécessaire de lever les obstacles à l'accès des entreprises au financement et au foncier.

En outre, les lacunes des gouvernements dans la prestation de services liés au capital humain entravent directement le bien-être des citoyens tout en compromettant leurs perspectives de gains. À

l'heure actuelle, la qualité de l'éducation dans la région reste très faible dans tous les pays, à l'exception de sept, les enfants terminent leur scolarité avec un niveau de compétences inférieur à celui d'un enfant ayant suivi six années d'école primaire dans les pays les plus performants.

La médiocrité des services de santé contribue également de manière significative à la faiblesse de l'indice du capital humain. L'espérance de vie à la naissance est la plus faible de toutes les régions, avec 62,6 ans, soit 9 ans de moins que la région la plus faible suivante. Cette situation peut s'expliquer en partie par le taux élevé de mortalité infantile (44,2 décès pour 1 000 naissances vivantes), qui est le plus élevé de toutes les régions. Les mères s'en sortent également moins bien en Afrique subsaharienne que partout ailleurs, puisque le taux de mortalité maternelle dans la région est estimé à plus de 3,5 fois supérieur à celui de la région suivante en termes de taux de mortalité (Asie du Sud).⁷ Ces résultats alarmants reflètent



4 Calculs basés sur les données du CIA World Factbook.

5 Indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial 4.0.

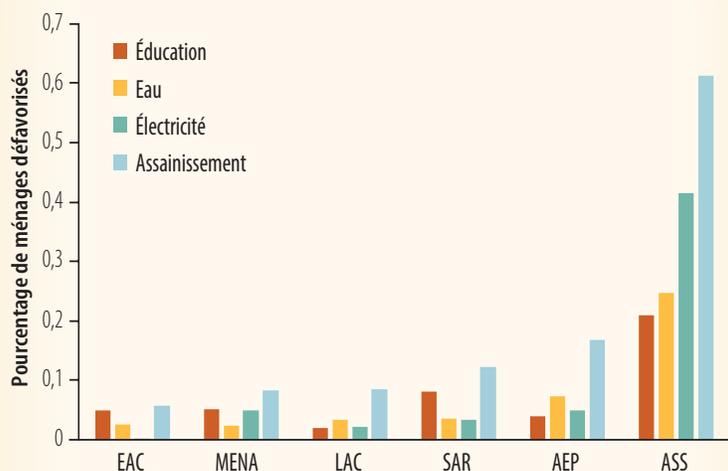
6 OMS (2023). <https://www.afro.who.int/publications/road-safety-who-african-region-2023>

7 Indicateurs du développement dans le monde 2023.

directement le manque de services médicaux dans la région, puisque seulement 74 % des naissances sont assistées par un professionnel de santé qualifié, alors que la moyenne mondiale est de 87 %.⁸ De même, le nombre de médecins est le plus faible de toutes les régions, avec 0,2 pour 1 000 habitants, soit moins d'un vingtième du taux de l'Union européenne.⁹

Les niveaux élevés de pauvreté se traduisent par des déficits de services publics, puisque les plus vulnérables n'ont pas accès aux infrastructures publiques. L'Afrique subsaharienne affiche le taux d'extrême pauvreté le plus élevé au monde, et une grande partie des pauvres est concentrée dans quelques pays. En 2024, environ 80 % des 695 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde résidaient en Afrique subsaharienne.¹⁰ Combinée à de fortes inégalités, avec l'indice de Gini régional moyen le plus élevé (41,5), cette situation se traduit par des déficits structurels, car une grande partie de la population n'a pas accès aux infrastructures et aux services publics de base. En effet, une grande partie de la population n'a pas accès aux infrastructures publiques de base, même si l'on tient compte des niveaux de PIB par habitant (figure 1.5). C'est dans le domaine de l'assainissement

FIGURE 1.5 : L'Afrique subsaharienne présente des niveaux élevés de déficits dans de nombreux services publics



Source : Indicateurs de pauvreté multidimensionnelle de la Banque mondiale.
Remarque : EAP = Asie de l'Est et Pacifique ; ECA = Europe et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; MNA = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; SAR = Asie du Sud ; SSA = Afrique subsaharienne.

que ce déficit est le plus important : de nombreux habitants de la région sont vulnérables aux maladies et 47 personnes sur 100 000 meurent chaque année en raison de l'insalubrité de l'eau, de l'assainissement et des services d'hygiène.¹¹

Les fortes inégalités structurelles dans la région freinent la croissance économique en empêchant les individus de réaliser pleinement leur potentiel de production. Cette allocation inefficace des ressources humaines réduit l'efficacité de la croissance à réduire la pauvreté, car ceux qui se trouvent au bas de l'échelle

des revenus n'en profitent pas. Il en résulte une pauvreté plus persistante, puisqu'une augmentation de 1 % du PIB par habitant n'entraîne qu'une diminution de 1 % de la pauvreté, contre une diminution de 2,5 % dans le reste du monde.¹²

Au niveau le plus élémentaire des services publics, la capacité des pouvoirs publics à assurer la sécurité a été largement mise à mal ces dernières années. Le nombre de victimes des conflits entre les forces de l'État et les milices en Afrique subsaharienne a presque triplé (2,7 fois) entre 2014 et 2024, passant de 12 300 à 33 300, bien que ce chiffre soit surtout concentré dans quelques pays (figure 1.6).¹³ L'insatisfaction

8 OMS (2024). Données pour l'ensemble de l'Afrique.

9 Indicateurs de développement dans le monde 2020.

10 Les 2 % restants se répartissent entre l'Europe de l'Est et l'Asie centrale et le reste du monde.

11 Estimation de l'OMS (2024). Données pour l'ensemble de l'Afrique.

12 Ces élasticités sont encore plus faibles pour les pays fragiles et touchés par des conflits, ainsi que pour les pays pauvres en ressources de l'Afrique subsaharienne (Sinha, Inchauste et Narayan 2024 ; Banque mondiale 2024).

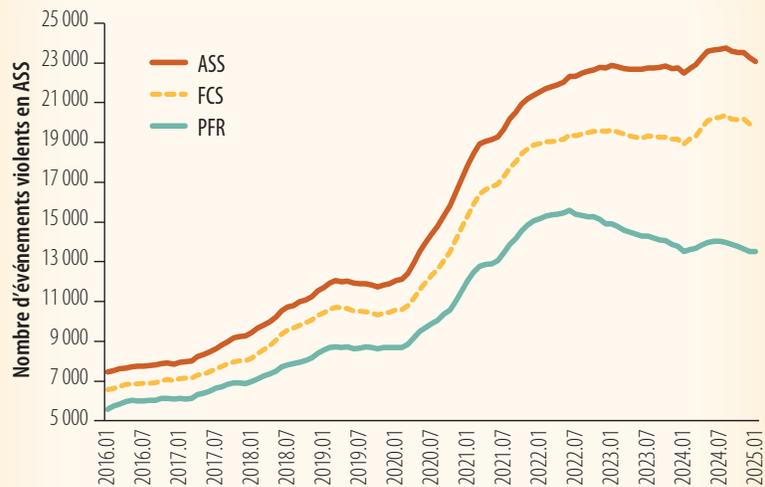
13 Projet de données sur les lieux et les événements des conflits armés. Les cinq pays comptant le plus grand nombre de victimes (Burkina Faso, Éthiopie, Nigeria, Somalie et Soudan) représentent 74 % du total.

engendrée par ces conditions a contribué à renforcer le soutien populaire envers les dirigeants militaires par rapport aux fonctionnaires. En conséquence, cette dynamique a contribué à une résurgence des coups d'État militaires depuis 2020, avec neuf coups d'État réussis au cours des quatre dernières années. Dans plusieurs cas, ces coups d'État militaires ont bénéficié d'un appui populaire marqué par des manifestations publiques réclamant le changement dans les phases initiales.

Paradoxalement, la montée du mécontentement en 2024 s'est accompagnée de performances économiques relativement solides. Le PIB réel de la région a augmenté de 3,3 % en 2024, contre 2,1 % en 2023, grâce à la vigueur du commerce mondial et à l'assouplissement des conditions financières mondiales. Exprimé par habitant, ce chiffre implique le passage d'un déclin régional de 0,5 % en 2023 à une expansion de 0,7 % en 2024. Parmi les pays IDA couverts par ce rapport, la croissance par habitant était encore plus élevée, à 1,3 %, reflétant une stagnation relative dans les pays en situés en haut de la distribution des revenus dans la région (voir figure 1.7). En outre, les récentes poussées d'inflation qui ont touché de nombreux pays d'Afrique subsaharienne se sont en grande partie calmées, le taux d'inflation médian étant passé d'un pic de 9,3 % en 2022 à 4,5 % en 2024. Cette évolution positive a permis aux banques centrales de commencer à assouplir leurs politiques monétaires, ce qui a entraîné une augmentation du niveau d'investissement médian parmi les pays IDA, qui est passé de 24,0 à 25,1 % du PIB.

Cependant, une année relativement bonne ne saurait annuler les résultats économiques décevants enregistrés dans la région sur le moyen terme. Depuis le sommet atteint en 2014, la production par habitant de la région s'est contractée de 1,8 %, ce qui équivaut à une décennie perdue. Si ce chiffre est légèrement favorable dans les pays éligibles à l'aide de l'IDA,

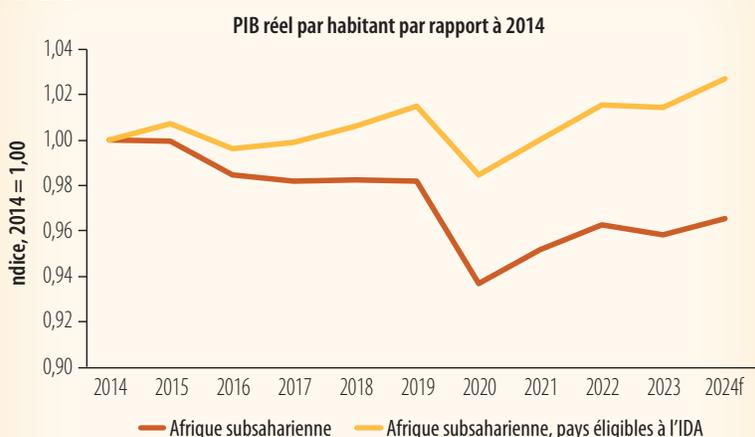
FIGURE 1.6 : Les affrontements entre le gouvernement et les milices ont considérablement augmenté



Source : Données sur les lieux et les événements des conflits armés

Remarque : FCS = situations de fragilité et de conflit ; PFR = pays à faible revenu ; ASS = Afrique subsaharienne.

FIGURE 1.7 : Forte performance du PIB dans les pays éligibles à l'aide de l'IDA en 2024



Source : Équipe de modélisation macro-budgétaire de la Banque mondiale.

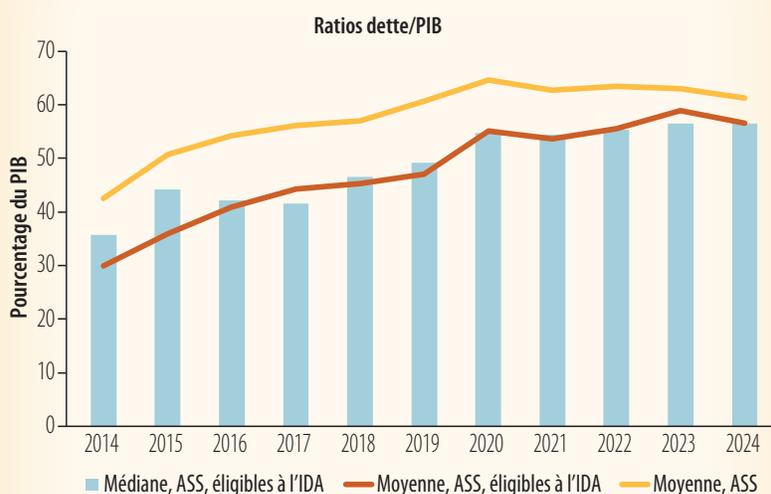
Remarque : p = prévision ; PIB = produit intérieur brut ; IDA = Association internationale de développement.

avec un revenu moyen par habitant désormais supérieur de 2,7 % à celui de 2014, il ne représente qu'un dixième de la croissance de 29 % du PIB par habitant enregistrée dans les mêmes pays au cours des dix années précédant 2014. Ces dernières années, les économies de la région ont été mises à l'épreuve par le ralentissement des marchés des matières premières, la prolifération de groupes internationaux violents, la pandémie de COVID-19, la hausse des prix de la dette sur les marchés mondiaux et une évolution majeure du paysage géopolitique. Ces chocs ont eu des répercussions durables sur la région. La croissance du PIB de la plupart des pays en 2024 reste inférieure à leur taux moyen enregistré entre 2000 et 2019. Cette stagnation à moyen terme est particulièrement problématique dans les pays riches en ressources, qui ont connu une décennie de croissance économique décevante. En 2025, les niveaux de PIB réel par habitant sont inférieurs de 12 % à son niveau de 2015. Parallèlement, les investissements, notamment ceux du secteur privé, ont chuté atteignant des niveaux insuffisants pour maintenir une croissance à long terme dans la région. Après une contraction annuelle de 0,3 % sur la période de 2020-2021, l'investissement dans la région n'a progressé que de 0,2 % par an entre 2022 et 2024.

Cette faible croissance est insuffisante pour éduquer et employer les jeunes qui entrent sur le marché du travail. Entre 2030 et 2050, l'Afrique subsaharienne devrait représenter 90 % de la croissance démographique mondiale. D'ici 2050, la population en âge de travailler dans la région devrait dépasser celle de l'Inde et de la Chine. Une population aussi jeune aura besoin d'un accroissement considérable des ressources éducatives pour créer les opportunités nécessaires à son intégration. Cependant, la population en âge de travailler augmente actuellement plus vite que le nombre d'emplois, ce qui signifie qu'une plus grande partie de la population exerce un travail de qualité médiocre - informel, au coup par coup et indépendant. Des investissements efficaces dans le capital humain doivent aller de pair avec des services aux entreprises et des investissements dans les infrastructures. Des marchés de l'emploi dynamiques sont indispensables pour inciter les jeunes à investir dans leur éducation.

La faiblesse de la croissance à moyen terme remet en cause toute justification de l'augmentation de la dette au cours de la dernière décennie, car les ratios dette/PIB ont considérablement augmenté par rapport à leurs niveaux de 2015. Parmi les pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux ressources de l'IDA, la dette publique médiane a augmenté de 58 % au cours de la dernière décennie, passant de 36 % du

FIGURE 1.8 : Les ratios dette/PIB pour les pays éligibles aux ressources de l'IDA ont augmenté depuis 2014



Source : Calculs basés sur les données des Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024, Fonds monétaire international.

Remarque : Les moyennes sont pondérées par le PIB. PIB = produit intérieur brut ; IDA = Association internationale de développement ; ASS = Afrique subsaharienne.

PIB en 2014 à 57 % du PIB à la fin de 2024 (voir figure 1.8). Si ces emprunts ont pu être justifiés à l'époque par des investissements dans des activités à forte croissance, l'absence de succès économique remet en cause ces choix a posteriori. Des niveaux d'endettement aussi élevés, associés à un fardeau croissant du service de la dette limitent la capacité du secteur public à fournir des services de qualité. Depuis 2021, aucun pays n'a été cité comme présentant un faible risque de surendettement extérieur. La moitié des pays de la région présentent un risque élevé de surendettement ou sont déjà

en situation de surendettement, comme en 2023. Alors que les gouvernements s'efforcent de maîtriser leurs déficits primaires, la grande majorité des besoins bruts de financement est désormais engloutie par le service de la dette.

Toutefois, la situation de la dette semble s'améliorer, en partie grâce à un recentrage récent des politiques publiques sur la prudence budgétaire. Les gouvernements mettent en œuvre des stratégies d'emprunt et accordent la priorité à la mobilisation des recettes. Selon des estimations, une majorité de pays (24 sur les 38 disposant de données) devraient avoir amélioré leur solde budgétaire primaire en 2024. Toutefois, les déficits budgétaires globaux restent plus élevés en raison des paiements d'intérêts par les gouvernements. En partie grâce à une baisse des taux d'intérêt réels sur les emprunts en raison de l'augmentation des financements concessionnels, les déficits globaux ont diminué tandis que la croissance du PIB s'est accélérée. Parmi les pays éligibles aux ressources de l'IDA, le déficit budgétaire global est passé de 4,2 % du PIB en 2023 à 3,6 % du PIB en 2024. Cet assainissement budgétaire, combiné à une croissance prometteuse du PIB, a entraîné une baisse des ratios dette/PIB dans la région, le ratio moyen ayant diminué de 2,3 % en 2024 pour les pays éligibles aux ressources de l'IDA.

Néanmoins, le resserrement des conditions de crédit à l'échelle mondiale demeure une menace permanente pour la viabilité de la dette. Après un pic mondial de l'inflation globale en 2022, les taux d'intérêt dans les plus grandes économies mondiales sont restés élevés tout au long de l'année 2024. Ces dernières années, le fardeau de la dette a déclenché des crises macroéconomiques, interrompant le progrès économique et placé la stabilité macroéconomique au cœur des préoccupations des gouvernements de la région. Si la stabilité des devises et des prix s'est globalement améliorée dans la région en 2024, des poches d'inflation élevée persistent.

Ainsi, pour répondre aux besoins des citoyens africains, il faudra inciter l'État à fournir des services dans un contexte de resserrement des conditions de crédit et de limitation des sources de financement extérieur. Bien que les conditions économiques globales à court terme soient favorables à l'austérité budgétaire et aux réformes structurelles, le resserrement des marchés du crédit et le mécontentement croissant de la population rendent les réformes structurelles particulièrement urgentes. Dans ce contexte, les tendances soutenues à la numérisation, à l'intégration régionale et aux réformes politiques fondées sur des données probantes offrent des possibilités d'amélioration des services publics.

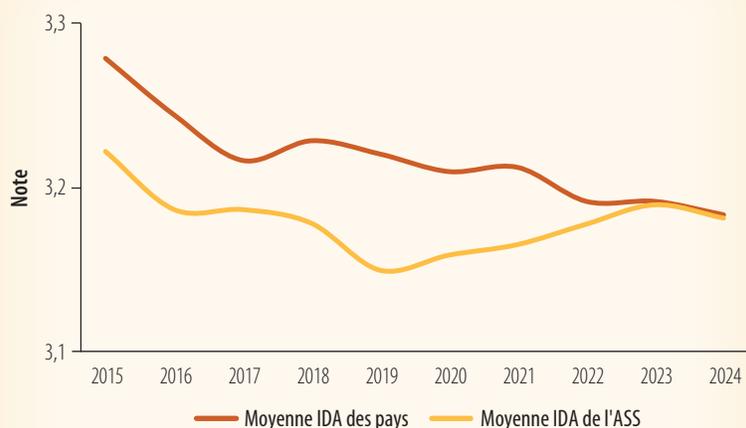
Section 2 : Analyse des notes de la CPIA et tendances pour 2024

En termes d'évolution des notes, 2024 a été une année mitigée pour la région. En 2024, la note moyenne de la CPIA des pays d'Afrique subsaharienne éligibles aux ressources de l'IDA est restée globalement similaire à son niveau de 2023, à savoir 3,1.¹⁴ Les notes moyennes de neuf pays ont diminué au seuil de 0,1 point, tandis que les notes moyennes de dix pays ont augmenté. Cependant, à l'échelle des notes individuelles, les détériorations ont été plus nombreuses que les améliorations : on enregistre 41 baisses de notes contre 32 hausses, soit un total de 73 changements de notes.

Dans l'ensemble, les performances de la région ont été comparables à celles des autres pays éligibles aux ressources de l'IDA. Après quatre années de performances relativement solides au cours desquelles la moyenne de la région a rattrapé la moyenne mondiale, la région a évolué au même rythme que cette dernière. En effet, si l'on considère les moyennes régionales au-delà du dixième de point, la moyenne de l'Afrique subsaharienne est inférieure de 0,002 point à la moyenne mondiale, un écart identique à l'année précédente (figure 2.1).

Les faibles performances de la région dans le domaine de la gouvernance compensent les fortes réformes menées dans d'autres domaines. Par rapport aux pays éligibles aux ressources de l'IDA dans d'autres régions, l'Afrique subsaharienne a connu des progressions dans les groupes A, B et C, et ces améliorations ont été contrebalancées par un recul dans le groupe D (figure 2.2). Plus précisément,

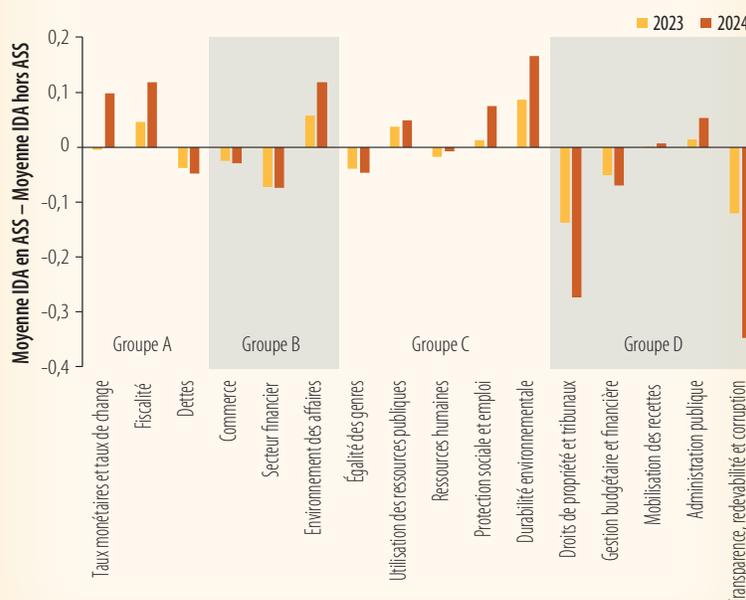
FIGURE 2.1 : Les notes de l'ASS sont similaires aux moyennes mondiales pour la deuxième année



Source : Base de données de la CPIA, 2025.

Remarque : IDA = Association internationale de développement ; ASS = Afrique subsaharienne.

FIGURE 2.2 : Les mauvaises performances de l'ASS sur deux critères liés à la gouvernance atténuent les bonnes performances enregistrées dans d'autres domaines



Source : Base de données de la CPIA, 2025.

Remarque : IDA = Association internationale de développement ; ASS = Afrique subsaharienne.

¹⁴ Les notes moyennes de la CPIA pour les pays individuels sont rapportées au dixième de point, bien que les utilisateurs puissent calculer leurs propres moyennes avec une plus grande précision en faisant la moyenne des notes des quatre groupes. De la même manière, les notes des groupes sont également rapportées au dixième de point et sont déterminées en faisant la moyenne des notes individuelles dans leurs groupes respectifs.

la région a dépassé la moyenne mondiale dans les domaines suivants : « politique monétaire et de change », « politique budgétaire », « environnement réglementaire des entreprises », « protection sociale et emploi », « politiques et institutions pour la durabilité environnementale » et « qualité de l'administration publique ». En revanche, elle a pris du retard en matière de « droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles » et de « transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public »¹⁵. Ces tendances surviennent après un déclin inquiétant observé à plus long terme dans le groupe D depuis 2015. Les trois autres groupes ont en effet rattrapé et dépassé les moyennes mondiales

FIGURE 2.3 : Les mauvaises performances du groupe D s'inscrivent dans une tendance à long terme

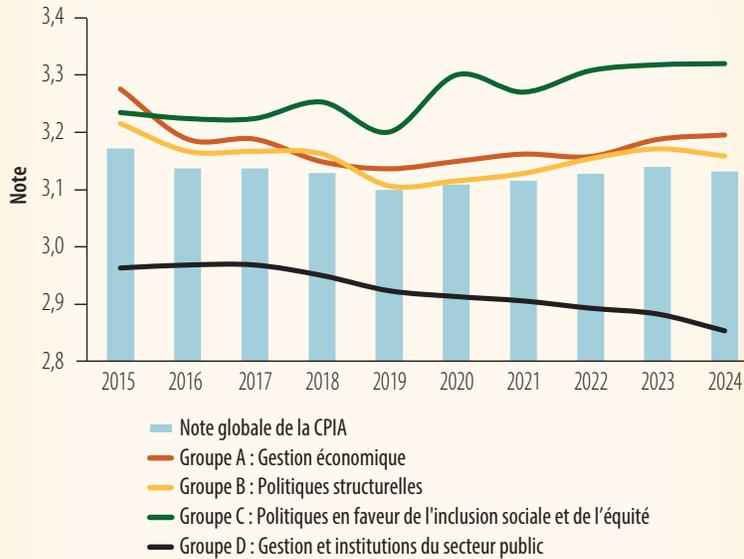
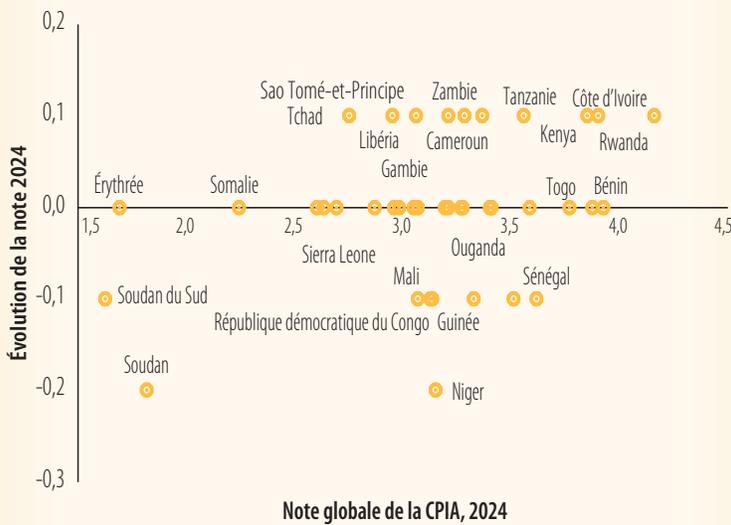


FIGURE 2.4 : Les notes les plus élevées ont augmenté et les notes les moins élevées ont diminué



Source : Base de données de la CPIA, 2025.

Remarque : L'Eswatini est devenu éligible aux ressources de l'IDA en 2024 et n'a pas de note pour 2023, il n'y a donc aucun changement dans le classement. IDA = Association internationale de développement.

depuis cette date, tandis que le groupe D a pris encore plus de retard (figure 2.3). Dans le contexte de la prestation de services publics, l'importance du groupe D est essentielle, car il traite en grande partie de la gestion des ressources publiques et des incitations au sein du gouvernement, et plus particulièrement de la gestion financière et de la cohésion structurelle qui sous-tend la gestion des services publics.

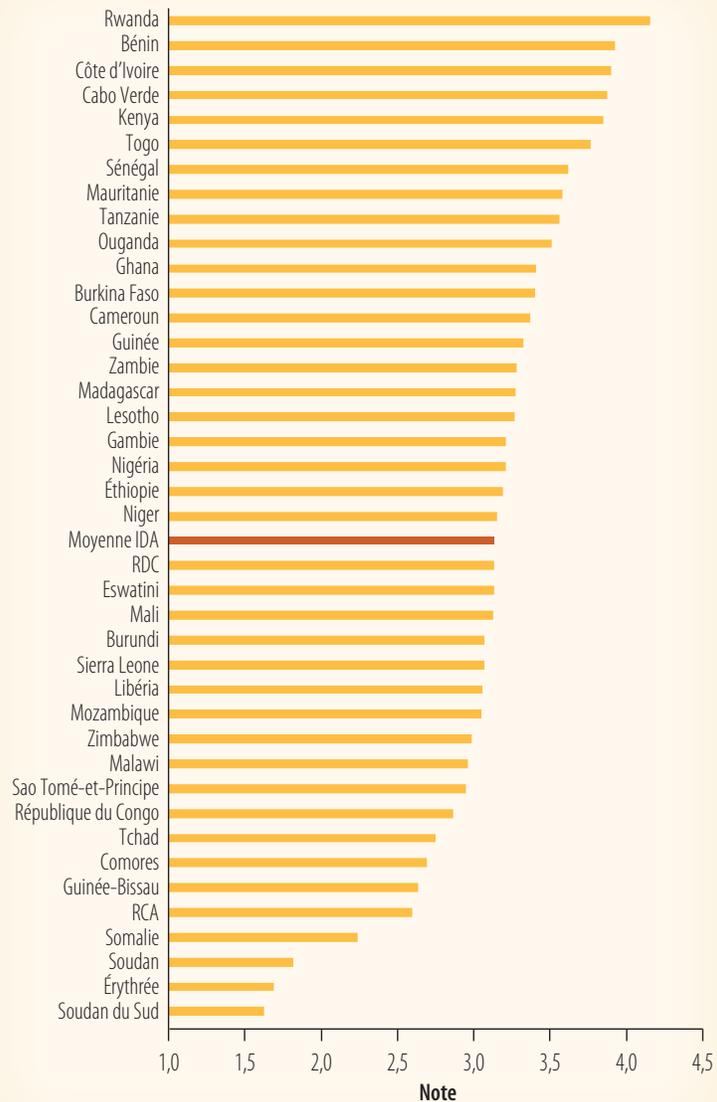
De même, les pays de la région ont connu une évolution divergente. Contrairement à l'année précédente, en 2024, on observe plus d'augmentations parmi les pays les mieux notés et plus de détériorations parmi ceux les moins bien notés (figure 2.4). Cette divergence est plus prononcée aux extrêmes de la distribution, avec une détérioration dans le pays le moins bien noté (Soudan du Sud) et une détérioration de 0,2 point dans le troisième pays le moins bien noté (Soudan). À l'autre extrémité du spectre, le pays le mieux noté (le Rwanda) et le troisième pays le mieux noté (la Côte d'Ivoire) ont vu leur note s'améliorer. Globalement, parmi les pays dont la note moyenne se situe au-dessus de la moyenne IDA

15 Dans certains cas, ces changements relatifs sont davantage dus à des changements dans d'autres régions qu'en Afrique subsaharienne. Par exemple, l'amélioration relative de la qualité de l'administration publique s'est produite bien qu'il n'y ait eu aucune évolution des notes pour ce critère en Afrique subsaharienne au cours de l'année.

mondiale, sept ont connu une amélioration, tandis que quatre ont enregistré une baisse. En revanche, parmi les pays en dessous de la moyenne IDA, seuls trois ont vu leur note augmenter, contre cinq dont la note a diminué.

Une divergence similaire peut être observée entre les économies riches en ressources et celles qui ne dépendent pas des ressources. Il y a eu cinq dégradations de notes pour les pays riches en ressources et trois dégradations pour les pays non riches en ressources, contre quatre et sept, respectivement, en 2023. Cette différence est encore plus marquée pour les évolutions des notes individuelles, puisque les pays riches en ressources ont enregistré plus de deux fois plus de baisses que d'augmentations, avec 16 baisses contre sept augmentations. En revanche, le nombre d'améliorations et de détériorations est le même pour les pays non riches en ressources, soit 25 dans chaque cas.

FIGURE 2.5 : Classement et évolution des notes pour 2024



Source : Base de données de la CPIA, 2025.

Les classements individuels des pays montrent une concentration des performances médiocres dans quelques pays (figure 2.5). En termes de notes globales, il semble y avoir un seuil à 2,5, en dessous duquel les moyennes des pays semblent chuter rapidement. Dans une large mesure, cela est dû à l'impact des conflits sur les politiques et les institutions, puisque les quatre pays les moins bien notés sont des États touchés par des conflits.¹⁶ De même, les deux cinquièmes (39 %) des détériorations sont attribués à trois pays, le Niger, le Soudan et la Sierra Leone. Deux de ces pays sont riches en ressources (le Niger et la Sierra Leone) et deux sont des États touchés par des conflits (le Niger et le Soudan).

¹⁶ La désignation de « pays affecté par un conflit » par la Banque mondiale est en partie déterminée par les notes de la CPIA, ce qui rend cet argument quelque peu circulaire. Toutefois, le conflit joue un rôle majeur dans ces quatre pays, indépendamment de la désignation officielle.

ENCADRÉ 2.1 : Les notes de la CPIA dans la recherche économique

Au fil des ans, les notes de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) se sont imposées comme l'un des principaux indicateurs utilisés pour résumer la qualité des politiques et des institutions à des fins de recherche dans les milieux universitaires. La publication régulière des notes, y compris pour de nombreux pays pour lesquels la disponibilité des données reste un problème, peut être particulièrement utile pour fournir des informations sur la dynamique de la gouvernance. En outre, les détails des 16 notes individuelles peuvent permettre de mieux comprendre comment la gouvernance dans des domaines spécifiques peut avoir un impact sur l'activité économique. Bien entendu, la faible volatilité des indicateurs individuels peut limiter leur pouvoir explicatif, à moins que les corrélations sous-jacentes ne soient particulièrement fortes, et le jugement humain qui sous-tend les délibérations sur les notes chaque année peut potentiellement augmenter le bruit statistique. Néanmoins, la CPIA a contribué à produire des résultats intéressants dans la littérature.

Les notes de la CPIA peuvent être particulièrement utiles en tant que contrôle de la qualité des institutions lorsque l'on tente de trouver des corrélations entre d'autres variables économiques d'intérêt. Par exemple, il a été démontré que l'effet de la dette sur la croissance dépendait fortement de la qualité des institutions, puisque les notes de la CPIA inférieures à un certain seuil modifient la corrélation^a. De même, les notes ont contribué à révéler que la capacité de l'aide étrangère à stimuler l'innovation dépendait quelque peu de la qualité des institutions^b.

Comme les notes de la CPIA sont utilisées dans le cadre de l'aide de l'Association internationale de développement (IDA), l'impact de ces notes sur les flux d'aide globaux a fait l'objet d'une attention particulière. Fait peut-être le plus remarquable, la CPIA a été utilisée pour montrer comment la politique est un facteur déterminant de l'efficacité de l'aide dans les pays sortant d'un conflit, puisque la capacité d'absorption d'un pays dépend étroitement des notes de la CPIA. Au-delà de cette capacité, les rendements de la croissance induits par l'aide se détériorent considérablement.^c En outre, l'obtention de notes de la CPIA plus élevées peut avoir pour effet d'augmenter le financement d'un pays au-delà de l'aide, les ratios dette extérieure/produit intérieur brut étant fortement corrélés à l'indice CPIA au-delà du financement supplémentaire provenant de l'augmentation de l'aide de l'IDA, ce qui implique que l'amélioration des notes renforce également la capacité d'emprunt sur le marché.^d Bien entendu, l'utilisation de l'indice CPIA dans le cadre commun de viabilité de la dette de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international peut contribuer à cette constatation.

a Presbitero (2012).

b Pradhan et coll. (2023).

c Collier et Hoeffler (2004).

d Mijiyawa (2022).

TABLEAU 2.1 : Aperçu de l'évolution des notes de la CPIA pour 2024

GROUPE	INDICATEURS	Bénin	Burkina Faso	Burundi	Cabo Verde	Cameroun	RCA	Tchad	Comores	Rép. dém. du Congo	Rép. du Congo	Côte d'Ivoire	Erythrée	Éthiopie	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Kenya	Lesotho	Libéria	Madagascar	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Niger	Nigeria	Rwanda	São Tomé-et-Principe	Sénégal	Sierra Leone	Somalie	Soudan du Sud	Soudan	Tanzanie	Togo	Ouganda	Zambie	Zimbabwe					
		A : Gestion économique	Politique monétaire et de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0,5	0	0	0	0,5	0,5	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0		
Politique budgétaire	0		0,5	0	0	0,5	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0,5	-0,5	-0,5	0	0	0	-0,5	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Politique de la dette	0		0	0,5	0	0	0	0	0	-0,5	0	0,5	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	-0,5	0	0	0	-0,5	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	
B : Politiques structurelles	Commerce	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	-0,5	0	0	0			
	Secteur financier	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	-0,5	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0		
	Cadre réglementaire des entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
C : Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	Égalité des genres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0		
	Équité dans l'utilisation des ressources publiques	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	-0,5	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Valorisation des ressources humaines	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Protection sociale et emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Environnement et développement durable	0,5	0	0	0	0	0,5	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D : Gestion et institutions du secteur public	Droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0,5	0	
	Qualité de la gestion budgétaire et financière	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0,5	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	-1,0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0
	Efficacité de la mobilisation des recettes	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	-0,5	-0,5	0	-0,5	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0
	Qualité de l'administration publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Transparence et corruption dans le secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	-0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Base de données de la CPIA du GBM, 2024.

Note : Les couleurs de l'étiquette du pays indiquent un changement de la note CPIA globale. Le vert correspond à une augmentation et l'orange à une diminution.

Section 3 : Analyse des composantes de la CPIA

GROUPE A : GESTION ÉCONOMIQUE

Le groupe A évalue la qualité de la gestion macroéconomique. Il couvre les politiques monétaire et de change, budgétaire et de la dette.

Une base économique et budgétaire stable pour soutenir les programmes pendant les périodes de vulnérabilité est une condition préalable fondamentale pour une prestation de services efficace. La capacité d'un gouvernement à remplir ses fonctions fondamentales peut être gravement compromise s'il ne peut conserver la confiance des marchés, maintenir le coût de la dette à un niveau bas et préserver la stabilité des prix. Les crises économiques, en particulier celles qui comportent un élément d'instabilité de la dette souveraine, peuvent être particulièrement préjudiciables à la capacité du gouvernement à remplir ses fonctions de base. En outre, si la volatilité macroéconomique conduit généralement à des changements dans l'investissement public, les crises de grande ampleur peuvent amputer les budgets alloués aux services. Cela conduit à des décisions peu perspicaces sur les services à réduire, affectant les populations vulnérables particulièrement celles fragilisées par les crises. Enfin, les exigences de gouvernance rigoureuses nécessaires à la résilience économique et à la stabilité macroéconomique - bonne gestion des ressources, élaboration transparente des politiques et forte redevabilité au sein du gouvernement - sont également essentielles à l'efficacité de la prestation des services publics.

Le contrat fiscal en est un concept clé : la prestation de services publics sert de justification essentielle à l'imposition et à la mobilisation des recettes. En effet, la politique budgétaire repose en grande partie sur la confiance des citoyens et des marchés. Pour les citoyens, le paiement volontaire des impôts est fortement lié à la perception de l'équité fiscale et de la capacité du gouvernement à gérer les fonds. Pour les marchés, le coût des emprunts d'État est directement lié à la viabilité perçue de la stratégie fiscale et à la confiance dans la capacité de l'État à rembourser sa dette. En équilibrant ces intérêts contradictoires en fournissant des services à la population en échange d'un système fiscal viable, les gouvernements auront la capacité d'emprunter en cas de besoin, afin de compenser tout ralentissement grâce à une politique anticyclique.¹⁷ Cependant, l'Afrique subsaharienne en tant que région présente une procyclicité importante de la politique budgétaire, par rapport à d'autres régions.¹⁸

La confiance est également essentielle à la capacité d'un gouvernement à honorer efficacement ses obligations en matière de dette, ce qui lui permet d'accroître son budget et de prendre des décisions à long terme qui améliorent l'efficacité des services. La confiance des investisseurs du secteur privé peut être affectée par la crédibilité du gouvernement, qui peut prendre la forme de primes de risque sur les marchés de la dette publique ou d'un manque de volonté de la part des partenaires bilatéraux et multilatéraux d'accorder des prêts. De même, la confiance des investisseurs du secteur privé peut être affectée par la crédibilité du régime fiscal d'un pays.¹⁹ Dans un contexte de resserrement des marchés du crédit, les coûts du service de la dette ont pour effet direct d'évincer le financement des services publics. Ainsi, tous les coûts supplémentaires associés à la confiance du marché et au risque empêchent fondamentalement de fournir des solutions aux populations vulnérables.

En 2024, la région de l'Afrique subsaharienne a connu une série de réformes économiques visant à améliorer les performances macroéconomiques. Les principales initiatives ont été la libéralisation des taux de change, l'introduction de nouveaux cadres de politique monétaire et la levée des interdictions d'importation. De nombreuses banques centrales ont ajusté les taux d'intérêt pour stabiliser l'inflation.

¹⁷ Talvi et Vegh (2005).

¹⁸ Aizenman et coll. (2019).

¹⁹ Sawadogo (2024).

De même, certaines autorités monétaires ont choisi d'abaisser les taux directeurs pour renforcer les perspectives de croissance, tandis que d'autres ont relevé ces taux en raison des pressions inflationnistes. Ces politiques ont été mises en place pour favoriser un environnement économique plus stable et plus compétitif, bien que des défis tels que la faiblesse des politiques fiscales et l'augmentation des niveaux d'endettement restent une préoccupation pour la réalisation de cet objectif économique.

Le paysage politique de la région a été marqué en 2024 par une évolution notable vers des systèmes de taux de change basés sur le marché et de nouveaux cadres de politique monétaire. De nombreux pays ont mis en œuvre des politiques monétaires axées sur les taux d'intérêt afin de stabiliser l'inflation et de renforcer la stabilité des taux de change. On a également constaté un effort concerté afin de mettre fin au financement monétaire des déficits budgétaires, car les banques centrales ont imposé des limites plus strictes et ont resserré leurs politiques monétaires. Plusieurs pays ont déclaré avoir maintenu des taux d'inflation à un chiffre, bien que le Ghana et le Nigeria aient continué à faire face à une inflation élevée du fait du financement monétaire des déficits budgétaires. Toutefois, la ferme décision du Nigeria de mettre fin à cette pratique et de resserrer ses politiques monétaires a contribué à améliorer la stabilité de l'inflation et des taux de change.

Tableau 3.1 : Évolution des notes du groupe « gestion économique », 2024

Critères de la CPIA	Augmentations	Diminutions
Politiques monétaire et de change	Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Nigeria	Malawi, Soudan du Sud
Politique budgétaire	Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Mauritanie	République centrafricaine, Guinée, Mozambique, Niger, Sénégal, Sierra Leone
Politique et gestion de la dette	Burundi, Côte d'Ivoire, Gambie, Somalie, Zambie	République démocratique du Congo, Mozambique, Niger, Sénégal
Moyenne du groupe de gestion économique	Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Mauritanie, Nigeria, Somalie, Zambie	République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée, Mozambique, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Malawi, Sud-Soudan

Source : Base de données CPIA, 2024.

Au sein du groupe macroéconomique, la politique budgétaire a été jugée peu performante ces dernières années, l'accumulation des déficits ayant entraîné des problèmes d'endettement dans un certain nombre de pays (tableau 3.1). Les risques liés à l'endettement et les chocs commerciaux internationaux anticipés constituent deux menaces majeures pour la stabilité économique de la région. Comme ces évolutions des politiques budgétaires et d'endettement peuvent sérieusement éroder la confiance des emprunteurs, l'assainissement budgétaire dans la région n'est pas seulement une politique souhaitée, mais une nécessité croissante. Les efforts visant à instaurer la crédibilité gagnent de plus en plus en importance dans la région, y compris la publication régulière des stratégies d'emprunt à moyen terme et l'instauration de limites accrues sur les déficits budgétaires et les emprunts. Le premier critère relatif à la politique monétaire et de change a donné lieu à cinq améliorations, contre seulement deux. En revanche, le critère relatif à la politique budgétaire n'a donné lieu qu'à quatre améliorations contre six (tableau 3.1).

Les progrès réalisés dans le groupe de la gestion économique varient considérablement d'un pays à l'autre, ce qui reflète la diversité des structures économiques et des réponses apportées à des défis tels que l'ampleur de la fragilité. Par exemple, alors que les pays fragiles de la région continuent d'enregistrer

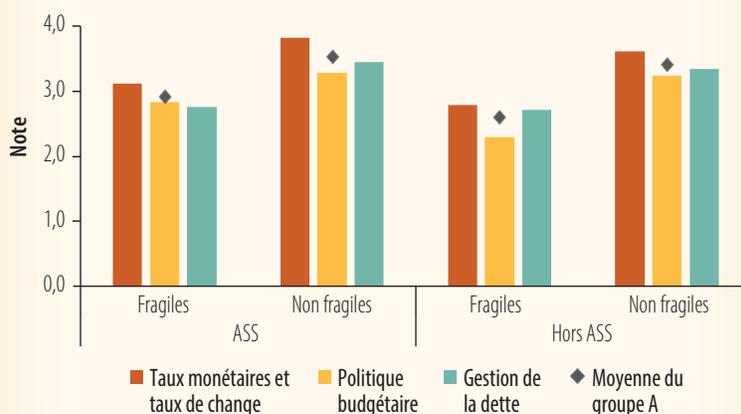
de piètres résultats par rapport à leurs pairs non fragiles, les États fragiles d'Afrique subsaharienne continuent d'afficher des notes supérieures dans le groupe de la gestion économique à ceux des pays fragiles d'autres régions (figure 3.1), en particulier dans les domaines des politiques monétaires et budgétaires. Dans une certaine mesure, cette situation est la résultante des contrôles institutionnels rigoureux mis en place dans de nombreux pays membres fragiles des unions monétaires de la région, telles

que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui ont aidé leurs membres à assurer leur stabilité monétaire et budgétaire. Par exemple, le financement du budget est géré par la banque centrale de l'union monétaire, qui a également des exigences strictes en matière de contrôles et de rapports budgétaires. Les performances en matière de gestion économique varient également d'un pays à l'autre en fonction de l'intensité des ressources naturelles. Si les pays non riches en ressources naturelles obtiennent des notes légèrement inférieures à celles des pays riches en ressources naturelles en Afrique, il existe d'importantes disparités au sein de ce dernier groupe (figure 3.2).

Dans l'ensemble, la note moyenne pour le groupe de la gestion économique s'est très légèrement améliorée

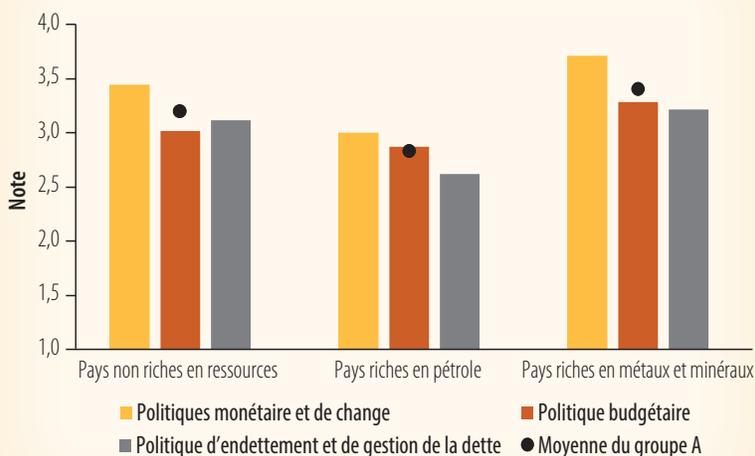
par rapport à l'année précédente, indiquant une lente remontée après les baisses de notes enregistrées au milieu des années 2010, lorsque les moyennes pour les trois critères ont diminué en tandem (figure 3.3). Par rapport à 2023, la note globale pour le groupe de la gestion économique a augmenté dans 12 pays, tandis que neuf pays ont vu leur note diminuer (tableau 3.1). Dans l'ensemble, la note moyenne du groupe est restée pratiquement la même. Les progrès réalisés ces dernières années en matière de

FIGURE 3.1 : Les pays fragiles d'Afrique subsaharienne ont obtenu de bonnes notes en matière de politiques monétaire et budgétaire, par rapport à leurs homologues hors Afrique subsaharienne



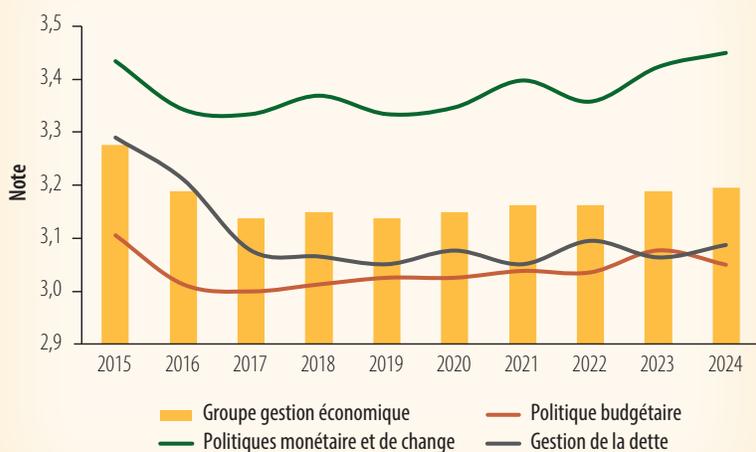
Source : Base de données CPIA, 2025.
Note : ASS = Afrique subsaharienne.

FIGURE 3.2 : Nature de la richesse des ressources et performance de la gestion économique



Source : base de données CPIA, 2025 Base de données CPIA, 2025.

FIGURE 3.3 : Les notes du groupe A se stabilisent et augmentent progressivement depuis la pandémie de COVID-19



Source : Base de données CPIA, 2025.

politiques budgétaires et d'endettement sont restés les plus modestes, sous l'effet d'une succession de conflits, de catastrophes naturelles et de chocs sur les termes de l'échange. Un rebond complet dans ce domaine exigera un engagement politique fort pour s'attaquer à la politique d'endettement dans toute la région, y compris par des efforts concertés dans la mobilisation des recettes et en mettant l'accent sur l'efficacité des dépenses en raison de la réduction de l'aide étrangère.

POLITIQUES MONÉTAIRE ET DE CHANGE

Ce critère évalue dans quelle mesure le cadre de la politique monétaire et de change (i) permet de maintenir l'équilibre interne et externe à court et moyen terme en cohérence avec les objectifs de stabilité des prix, et (ii) offre une souplesse suffisante pour faire face aux chocs internes et externes.

Si les performances macroéconomiques se sont améliorées en 2024, les résultats ont été très variables d'un pays à l'autre de la région. Selon les projections, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'est accélérée dans près de deux tiers des pays en 2024, avec en moyenne 0,7 point de pourcentage de plus en 2024 qu'en 2023. On estime que sept pays couverts par ce rapport ont connu une croissance de 6 % ou plus en 2024 : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Rwanda et le Togo. Dans la plupart de ces pays à forte croissance, ces résultats économiques sont le fruit d'un environnement macroéconomique stable, des investissements publics dans les infrastructures et des réformes structurelles.

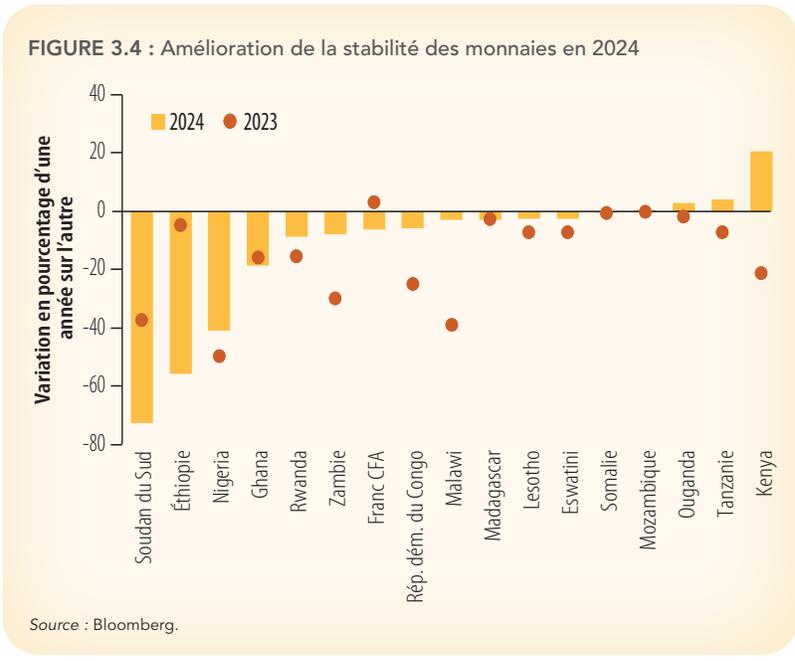
En ce qui concerne les tendances politiques de l'année 2024, les succès les plus remarquables ont été enregistrés dans les pays qui ont réussi à surmonter les crises économiques de ces dernières années. Fin juillet, l'Éthiopie a libéralisé son taux de change pour passer à un taux basé sur le marché avec une intervention limitée sur le marché des changes, ce qui représente un engagement stratégique à faire évoluer le cadre de la croissance vers le secteur privé. Cette mesure a entraîné une réduction conjointe de l'inflation et de la prime du marché des changes parallèle de 100 à 10 %, bien que la prime se soit à nouveau accrue depuis. Parallèlement, la banque centrale a annoncé un nouveau cadre de politique monétaire fondé sur les taux d'intérêt, et le pays a levé les interdictions d'importation sur certains produits de base. Des opérations d'open market ont été menées pour maintenir le taux d'intérêt interbancaire proche du taux de la banque nationale.

De même, le Kenya a évité une crise économique malgré des circonstances très défavorables, en partie grâce à un cadre de politique macroéconomique plus solide et à l'accès à des financements concessionnels. Malgré de graves inondations en avril et des manifestations à la mi-2024, le pays a ramené l'inflation globale à 2,7 % en septembre, a augmenté ses réserves et a stabilisé le taux de change après une forte volatilité au début de l'année.

L'inflation a été maintenue à un chiffre dans sept des dix pays d'Afrique subsaharienne, tandis que dans les autres pays, les taux d'inflation ont atteint des sommets, mais ils sont encore loin de leur objectif. Bien que l'orientation de la politique monétaire reste différente d'un pays à l'autre, la plupart des banques centrales de la région ont commencé à réduire leurs taux d'intérêt (par exemple, au Kenya, au Lesotho et au Mozambique). Certaines ont interrompu leur cycle de hausse pendant plusieurs mois (Malawi, Tanzanie, UEMOA et Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC)). Quelques banques centrales de la région ont relevé leurs taux en raison d'une légère reprise de l'inflation (Ghana, Nigeria et Zambie).

Comme les années précédentes, le financement monétaire des déficits budgétaires continue d'être un indicateur fort des performances macroéconomiques et un facteur important de l'évolution des notes pour ce critère. Du côté positif, le Nigeria a mis fin à cette pratique en 2024, tout en cessant les nouveaux projets de développement financés directement par la banque centrale et en resserrant sa politique monétaire. Ces mesures ont contribué à stabiliser le taux d'inflation et le taux de change. De même, le gouvernement ghanéen a approuvé un amendement à la loi sur la Banque du Ghana en 2024, afin d'imposer au gouvernement des limites plus strictes en matière de financement monétaire et d'empêcher la réapparition de cette pratique. Dans le cadre des réformes mentionnées ci-dessus, l'Éthiopie a totalement mis fin au financement monétaire. En revanche, la poursuite du financement monétaire des déficits par le Soudan du Sud a probablement contribué au relâchement des anticipations d'inflation, ce qui a conduit à un taux annualisé record de 132 % en novembre 2024. De même, le Malawi s'est engagé dans le financement monétaire, provoquant une inflation d'environ 30 % au cours de l'année et la détérioration des positions de change. La poursuite de cette politique par le Soudan du Sud a entraîné un excès de liquidités sur les marchés et a gravement compromis l'efficacité de la politique monétaire, ce qui a amené la banque centrale à imposer aux banques commerciales des taux de dépôt à terme agressifs afin de gérer la masse monétaire.

Le processus de désinflation a également été stimulé par la stabilité accrue des monnaies africaines (figure 3.4). Bien qu'une partie de ce phénomène puisse être attribuée à des facteurs internationaux, tels que des conditions financières moins restrictives, des réformes significatives menées dans ce domaine y ont également contribué. La Gambie a publié une politique de change solide réaffirmant l'engagement du pays en faveur de taux de change déterminés par le marché et d'un fonctionnement harmonieux du marché des changes, tout en permettant au taux de change de se déprécier d'environ 5 %. Ces mesures ont entraîné une réduction soutenue du taux du marché parallèle et une disponibilité accrue des devises dans les échanges. La banque centrale du Nigeria a notamment éliminé un système antérieur de taux de change multiples via différents guichets, en introduisant un taux unifié plus libéral et en permettant une dépréciation du taux nominal, un système de gestion électronique des devises et l'instauration



d'un taux de change interbancaire. Bien entendu, les pressions exercées sur les taux de change sont également dues aux fondamentaux du marché, et le fait de s'attaquer aux causes sous-jacentes des déséquilibres de change peut avoir des effets bénéfiques. Par exemple, l'Eswatini a réduit le déficit de sa balance courante grâce à des initiatives de facilitation du commerce, ce qui a permis d'augmenter le niveau des exportations et de réduire les pressions sur le taux de change. Dans l'ensemble, seuls quelques pays ont vu leur taux de change se déprécier de plus de 20 % en 2024, ce qui représente une amélioration par rapport aux années précédentes (voir figure 3.4), notamment la livre sud-soudanaise, le birr éthiopien et le naira nigérian. Parmi ces pays, les dépréciations du birr et du naira ont été accompagnées de solides programmes de réforme visant à corriger les déséquilibres du marché des changes et à libéraliser les marchés.

Les perspectives économiques extérieures de l'Afrique subsaharienne se sont légèrement améliorées en 2024, car le déficit du compte courant devrait passer de 3,4 % du PIB en 2023 à 2,4 % du PIB en 2024. Les pays riches en métaux et en minéraux et les pays pauvres en ressources naturelles affichent des tendances divergentes. En 2024, les pays non riches en ressources naturelles ont enregistré un déficit du compte courant de 4,5 % du PIB, plus important que celui de leurs homologues riches en ressources naturelles. En revanche, les pays exportateurs nets de pétrole devraient avoir renforcé leur position en 2024. Néanmoins, la Banque des États de l'Afrique centrale a fait état d'une diminution des actifs étrangers nets à des niveaux inférieurs à l'objectif entre juin et septembre, ce qui a conduit à la tenue d'un sommet extraordinaire des chefs d'État en décembre. En conséquence, les pays de la CEMAC ont convenu d'un programme d'assainissement budgétaire et d'une application plus stricte de la réglementation des changes aux entreprises extractives.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Ce critère évalue la qualité de la politique budgétaire dans ses fonctions de stabilisation et d'allocation. La fonction de stabilisation consiste à atteindre les objectifs de la politique macroéconomique en coordination avec des politiques monétaire et de change cohérentes, notamment en atténuant les fluctuations du cycle économique et en absorbant les chocs. La fonction d'allocation concerne la fourniture appropriée de biens publics.

La bonne gestion des finances publiques et de la budgétisation est une condition préalable fondamentale à la prestation de services publics. Une politique budgétaire claire et transparente permet non seulement d'assurer aux citoyens que leurs impôts sont utilisés de manière efficace, mais aussi d'améliorer l'efficacité des dépenses en veillant à ce que les programmes clés ne soient pas supprimés en période de ralentissement économique. En outre, une politique budgétaire forte peut apaiser les inquiétudes des créanciers quant à la crédibilité de la trajectoire de remboursement. Étant donné que les paiements élevés au titre du service de la dette dans la région empêchent les investissements publics nécessaires, l'instauration d'une telle crédibilité peut faire baisser les coûts d'emprunt. À cet égard, l'établissement d'horizons crédibles à plus long terme pour les emprunts et la garantie que l'argent emprunté est étroitement lié à des projets conçus pour stimuler la croissance peuvent susciter la bonne volonté des créanciers, en étendant la portée des projets de développement dans un pays et en permettant à des projets à plus long terme de voir le jour.

Une politique budgétaire saine nécessite d'asseoir la crédibilité au fil du temps grâce à des contrôles budgétaires et des dépenses rigoureux. Lorsque ces contrôles font défaut, l'assainissement budgétaire peut être imposé par le marché du crédit plutôt que par un choix des fonctionnaires, ce qui peut entraîner la suppression de programmes importants. Dans une certaine mesure, cela peut expliquer la forte procyclicité de la politique budgétaire associée à des niveaux d'endettement plus élevés.²⁰ Par

²⁰ Ahmad, McManus et Ozkan (2021).

exemple, le récent assainissement budgétaire en République centrafricaine a conduit à des réductions des dépenses d'investissement nationales suite à des dépassements de dépenses dans des domaines tels que les missions à l'étranger et le matériel de défense. C'est peut-être au Sénégal que la question de la crédibilité est apparue plus clairement, suite aux révélations d'un rapport de l'Inspection générale des finances. Selon ce rapport, les déficits budgétaires étaient environ deux fois plus élevés que les chiffres déclarés précédemment, et ce sur plusieurs années. Malgré les chiffres inquiétants et l'aveu d'une mauvaise gestion, l'engagement en faveur de la transparence démontré par la publication du rapport et les mesures prises pour remédier aux déséquilibres budgétaires depuis cette publication constituent une bonne base pour instaurer une nouvelle crédibilité sur le marché.

Les contrôles institutionnels en matière de dépenses, tels que les processus de budgétisation pluriannuels ou les règles budgétaires, peuvent constituer un engagement institutionnel fort en faveur d'une politique anticyclique. De telles règles peuvent améliorer la performance fiscale tout en offrant une flexibilité à court terme permettant d'enregistrer des déficits en cas de ralentissement économique. Elles sont associées à des prévisions budgétaires plus précises et à de meilleures notations de la dette souveraine.²¹ Le nouveau cadre budgétaire à moyen terme 2025-2027 du Mozambique a instauré une règle budgétaire intégrant les dépenses des salaires et des traitements dans le but de corriger le poids excessif de la masse salariale. C'est un domaine où les unions monétaires régionales tendent à réussir, puisque l'UEMOA, la CEMAC et la Communauté de l'Afrique de l'Est ont mis en place des critères de convergence fiscale pour limiter l'exposition de la banque centrale commune. Dans le cas extrême de la République démocratique du Congo, le gouvernement établit son budget exclusivement selon la méthode de comptabilité de caisse, ce qui implique que les dépenses suivent les recettes sur une base d'un pour un. L'Éswatini a adopté une approche similaire avec son plan d'ajustement budgétaire triennal, qui comprenait des orientations visant à maintenir l'adéquation entre les dépenses et les recettes perçues. Toutefois, ces sauvegardes ne sont efficaces que si elles ne peuvent être contournées par des emprunts et des dépenses non réglementés, par exemple par des pressions extrabudgétaires.

Même sans règles budgétaires statutaires, les pays peuvent asseoir leur crédibilité en faisant preuve de discipline budgétaire au fil du temps, discipline qui peut ensuite leur permettre de maintenir les services publics essentiels en cas de ralentissement économique. Alors que la croissance économique se renforce dans toute la région après des années de chocs économiques externes, c'est maintenant que la politique anticyclique devrait commencer à se mettre en place, là où la croissance est particulièrement forte. La réduction des déficits primaires moyens dans la région est prometteuse à cet égard, tandis que certains pays ont fait des efforts délibérés pour resserrer leur politique budgétaire dans le cadre de leurs mesures anticycliques. La réduction du déficit primaire en Mauritanie est la résultante d'une politique budgétaire anticyclique, car l'assainissement s'accompagne d'un renforcement des performances économiques et d'une réduction des liquidités afin de créer une marge de manœuvre pour la banque centrale qui commence à assouplir sa politique monétaire. La Gambie a mis en œuvre des réformes relatives aux recettes décrites dans le cadre économique et fiscal à moyen terme 2023-2026. Dans certains cas, cependant, surtout dans les pays où les coûts du service de la dette sont plus élevés, il est difficile de savoir si les réductions du déficit sont dues à des politiques anticycliques délibérées ou à des restrictions sur de nouveaux emprunts sur des marchés de capitaux étroits. Dans ces pays, des réformes structurelles clés en matière de dépenses peuvent aider à adopter une position proactive en matière de prudence budgétaire.

Une masse salariale élevée peut entraver la flexibilité d'un gouvernement à répondre aux changements des perspectives fiscales, ce qui a été particulièrement problématique au Mozambique et en Sierra Leone. Au Mozambique, les salaires, les pensions et les paiements d'intérêts représentaient 90 % des recettes fiscales, ce qui ne laissait pratiquement aucune marge de manœuvre pour les priorités

21 Brandle et Elsener (2023).

budgétaires. En plus de limiter les possibilités d'investissement public dans les infrastructures si indispensables, cette situation limite également les possibilités d'ajustement anticyclique des dépenses et les réponses aux événements émergents. Toutefois, le pays prend les mesures nécessaires pour alléger ce fardeau, notamment à travers les dispositions de sa nouvelle règle budgétaire. De même, les dépenses récurrentes représentent les deux tiers (73 %) des dépenses totales. Cette rigidité budgétaire peut en partie expliquer les dépassements importants des dépenses en capital par rapport aux niveaux budgétisés : le niveau des dépenses en capital autorisé par le budget n'était pas suffisant pour couvrir les besoins du pays.

De même, le maintien des dépenses fiscales et des subventions aux carburants peut s'avérer coûteux tout en drainant les ressources destinées aux services publics essentiels, en particulier en période de difficultés économiques. Les dépenses fiscales ont tendance à augmenter en même temps que l'activité économique qu'elles ciblent, ce qui entraîne une augmentation des dépenses en période de forte activité économique.²² Cela limite la création de tampons fiscaux pendant les périodes de croissance économique. De plus, ces dépenses sont souvent mal ciblées et comportent un risque moral important.²³ De même, les subventions énergétiques augmentent avec la quantité d'énergie utilisée, ce qui entraîne des coûts élevés en période de croissance tout en incitant les gouvernements à limiter l'offre d'un intrant essentiel à la production et à la vie quotidienne. En outre, ces subventions ont tendance à être régressives, les populations les plus riches consommant davantage d'énergie.

Alors que de nombreux pays de la région ont mené des réformes importantes dans ces domaines, le Burkina Faso et le Cameroun ont réduit simultanément les exonérations fiscales et les subventions à l'énergie. Au Burkina Faso, le ministère des Finances a entrepris un examen des dépenses fiscales afin d'évaluer l'impact économique et social des exonérations fiscales, tout en réduisant les subventions à l'énergie, notamment en ajustant les prix des carburants à la pompe pour qu'ils reflètent plus fidèlement les prix mondiaux du pétrole. Dans l'ensemble, ces mesures ont contribué à réduire les dépenses courantes de 3,6 % du PIB. De même, le Cameroun a réduit les subventions aux carburants, supprimé les exonérations fiscales et ajusté les accises pour qu'elles soient conformes aux stratégies nationales du pays en 2024. La suppression des subventions aux carburants a, à elle seule, réduit les dépenses publiques de 2,1 % du PIB. En revanche, les subventions élevées à l'énergie ont évincé le financement public des infrastructures en Guinée, alors que le pays se préparait à l'ouverture de la mine de Simandou et devait faire face à l'explosion d'un dépôt de carburant.

D'une manière générale, pour que la politique budgétaire soit au service des services publics, il faut accorder la priorité aux principaux objectifs stratégiques. Pour ce faire, il faut s'assurer que les dépenses sont effectuées conformément aux stratégies nationales et que les ressources parviennent bien là où elles auront un impact sur les priorités en matière de prestation de services. La Mauritanie ajuste la composition de ses dépenses conformément à la stratégie de croissance à moyen terme du pays afin de donner la priorité aux services publics essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures. En revanche, malgré de récentes améliorations apportées aux dépenses d'investissement, les dépenses de la Guinée restent axées sur les dépenses courantes, ce qui limite la disponibilité des fonds pour la réalisation des investissements nécessaires dans les infrastructures liées à des services clés tels que l'éducation, la santé et les routes.

Souvent, la priorisation des dépenses stratégiques clés exige d'investir le capital politique nécessaire pour s'attaquer aux domaines de dépenses généralement liés à des intérêts bien établis, notamment en réformant les entreprises publiques et les marchés publics. Le Burkina Faso a récemment procédé à des audits publics approfondis de ses deux plus grandes entreprises d'État. Ces audits portaient sur les

²² Listokin (2009).

²³ Von Haldenwang et al. (2021).

pratiques organisationnelles, financières, comptables, de gestion et opérationnelles. L'Éswatini a mis en place un système intégré d'information sur la gestion financière, doté de contrôles clairs en matière de transparence, de planification et de suivi des dépenses, et comprenant une référence aux prix du marché afin de normaliser la tarification des articles régulièrement achetés.

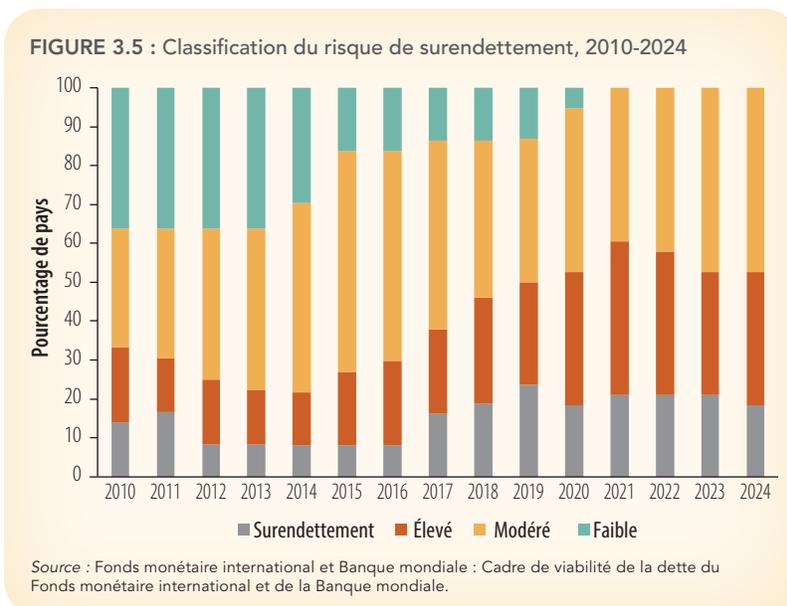
Les risques qui pèsent sur les perspectives budgétaires restent particulièrement problématiques dans les pays riches en ressources, dont les cycles économiques et les recettes publiques sont tous deux liés aux cycles des prix internationaux des matières premières. En Guinée, les recettes tirées des ressources n'ont pas augmenté malgré une hausse significative de l'activité liée aux ressources dans le pays. De même, les recettes du Niger n'ont pas été à la hauteur des attentes à la suite des perturbations subies par les oléoducs et des interdictions d'exporter de l'uranium et de l'or en raison des conflits politiques en cours. De même, des augmentations inattendues des prix des ressources peuvent entraîner des entrées de recettes plus importantes, mais cela peut également avoir des effets néfastes en raison du syndrome hollandais et de la pression exercée sur la gouvernance politique.

POLITIQUE ET GESTION DE LA DETTE

Ce critère sert à déterminer si la stratégie de gestion de la dette du pays est de nature à assurer la viabilité de la dette à moyen terme et à limiter les risques pour le budget. Le critère inclut (i) la mesure dans laquelle la dette extérieure et intérieure est contractée en vue de réaliser et de maintenir la viabilité de la dette, et (ii) l'efficacité des fonctions de gestion de la dette.

Les risques de surendettement extérieur de l'Afrique subsaharienne ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie (figure 3.5). La proportion de pays surendettés ou présentant un risque de le devenir est passée de 25 % en 2012 à 50 % en 2019. Vraisemblablement, la situation s'est légèrement assouplie depuis 2021, année au cours de laquelle 61 % des pays étaient confrontés à un risque élevé de surendettement ou surendettés et au cours de laquelle 39 % des pays étaient confrontés à un risque élevé, ce qui constitue un record. Néanmoins, les niveaux combinés de risque élevé et de surendettement restent à 53 %, et aucun pays de la région ne figure dans la catégorie des pays à faible risque depuis 2021.

Étant donné que les niveaux d'endettement et le fardeau du service de la dette ont augmenté, certains pays sont confrontés à une charge d'endettement intolérable. À la fin de l'année 2024, le Tchad, le Ghana et la Zambie ont achevé ou presque une restructuration complète de leur dette au titre du Cadre commun du Groupe des Vingt (G20), tandis que la restructuration de la dette de l'Éthiopie est en cours. Le Ghana et la Zambie ont conclu un échange d'euro-obligations

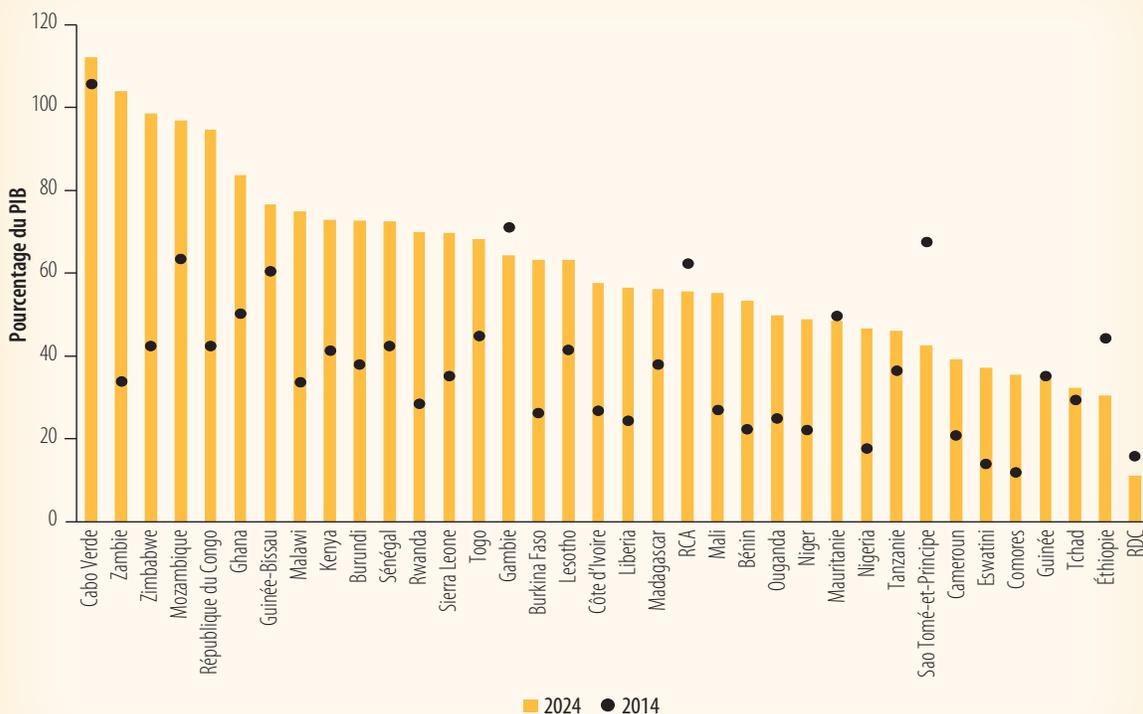


et signé des protocoles d'accord bilatéraux avec tous les pays dans le cadre de la mise en œuvre d'une restructuration complète de la dette au titre du Cadre commun. En mars 2025, l'Éthiopie aurait conclu un accord de principe avec ses créanciers officiels sur la restructuration de 8,4 milliards de dollars de dette. Cet accord devrait permettre d'alléger le service de la dette de 2,5 milliards de dollars au cours de la période 2023-2028. Le Malawi a accompli des progrès dans la restructuration de sa dette extérieure avec ses principaux créanciers officiels, mais les négociations avec les créanciers commerciaux se poursuivent.

Certains pays de la région ont enregistré des avancées significatives en matière de consolidation de la dette. Sur les 40 pays éligibles à l'aide de l'IDA visés par la CPIA, 26 présentent un ratio d'endettement inférieur à celui de 2022. Les récents efforts de consolidation dans ces pays constituent une amélioration par rapport aux tendances observées depuis 10 ans, car les taux ont augmenté par rapport à 2014 dans tous les pays sauf sept pour lesquels les données sont disponibles (figure 3.6). Seuls la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, la Mauritanie et Sao Tomé-et-Principe ont réduit leur ratio d'endettement global, certaines de ces réductions ayant été rendues nécessaires par le manque de financement extérieur.

Dans l'ensemble de la région, les stratégies de gestion de la dette ont privilégié les prêts concessionnels afin de réduire le coût du service de la dette. Depuis 2020, les institutions multilatérales sont devenues la principale source de financement du développement, en particulier pour les pays à faible revenu. Pour les pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'aide de l'IDA, les apports financiers nets sous forme

FIGURE 3.6 : Niveaux d'endettement comparés à ceux d'il y a dix ans



Source : Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024, Fonds monétaire international.

Remarque : PIB = produit intérieur brut.

de dette multilatérale sont passés de 6 milliards de dollars en 2012 à 20 milliards de dollars en 2023. Les partenaires multilatéraux ont constamment fourni des apports financiers nets positifs les plus importants ces dernières années, signe de leur engagement soutenu en faveur du financement du développement dans les pays IDA. En revanche, les apports nets provenant des créanciers bilatéraux et privés ont considérablement diminué dans les pays éligibles à l'aide de l'IDA. Des stratégies visant à accroître la part des prêts concessionnels dans les portefeuilles nationaux sont en cours d'élaboration au Bénin, au Burkina Faso, au Burundi, au Cabo Verde, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Gambie, au Ghana, en Guinée-Bissau, à Madagascar, en Mauritanie, au Mozambique, en République du Congo, en Sierra Leone et en Tanzanie. Dans de nombreux cas, ces prêts sont assortis de la stratégie extrême d'un plafond zéro pour les emprunts non concessionnels comme un engagement ferme en faveur des réductions rapides des coûts du service de la dette. Toutefois, cette stratégie de recours massif aux financements concessionnels nécessitera une réduction des niveaux d'endettement dans la région au cours des prochaines années, car le financement du développement au titre de l'appui budgétaire sera probablement affecté par la réduction des budgets consacrés à l'aide étrangère dans les pays donateurs.

Le niveau et la transparence des engagements conditionnels sont des éléments qui permettent d'établir une distinction essentielle entre les pays très performants et les pays peu performants. Ces engagements peuvent changer la donne dans le franchissement de seuils clés dans les simulations de viabilité de la dette, ce qui implique que leur impact peut s'avérer disproportionné en cas de crise. En effet, la matérialisation des engagements conditionnels du Malawi a contribué aux récents problèmes d'endettement du pays. Conscients de ce risque, certains pays ont réalisé des progrès considérables en vue de limiter leur exposition. Madagascar a mis en place un comité des risques budgétaires et un comité d'analyse des risques de crédit pour suivre et gérer les risques associés aux garanties et aux rétrocessions des prêts. Le Burkina Faso a réduit le niveau de ces engagements d'environ 9 % en 2023. Parmi les engagements conditionnels, les engagements des entreprises publiques représentent une obligation de dette cachée considérable dans de nombreux pays. À Sao Tomé-et-Principe, les engagements conditionnels envers les entreprises publiques représentent 40 % du PIB, ce qui contribue au surendettement du pays. En revanche, la Côte d'Ivoire a maintenu la dette des entreprises publiques à environ 1 % du PIB tout en intégrant ces engagements dans le cadre de la notification de la dette. Plusieurs pays ont engagé des réformes ambitieuses visant la dette des entreprises publiques. Le Togo a mis en place un cadre juridique imposant la production d'un rapport annuel sur les risques associés aux entreprises publiques, y compris des états récapitulatifs de la dette et des résultats financiers. Au Burundi, l'endettement élevé des entreprises publiques a abouti à une modification de la loi sur la dette afin d'établir des conditions claires régissant les emprunts contractés par les entreprises publiques et les autorités locales, et d'étendre les exigences en matière de notification de la dette au-delà de la dette de l'administration centrale. Le Cameroun, la République centrafricaine, le Ghana et la Zambie ont également entrepris de récentes réformes visant à améliorer les risques liés aux engagements conditionnels.

Les échéances obligataires de grande taille augmentent le risque de reconduction des dettes dans des conditions de crédit tendues et peuvent mettre à l'épreuve les niveaux de liquidité des marchés publics, rendant ainsi le service de la dette particulièrement onéreux. Le cas le plus extrême enregistré en 2024 a été celui du Kenya, dont l'émission réussie d'une euro-obligation en février a permis le rachat anticipé d'une euro-obligation de 2 milliards USD arrivant à échéance en juin, ce qui a calmé les marchés des changes. Néanmoins, cette importante reconduction a été financée à un taux d'intérêt supérieur d'environ 400 points de base au taux de financement précédent, ce qui met en évidence le coût de telles manœuvres, même lorsqu'elles sont couronnées de succès. De même, la République du Congo est confrontée à des échéances importantes à court terme, avec une échéance moyenne de 3 ans. Cependant, le cas congolais a conduit le pays à manquer à ses obligations sur le marché régional à trois reprises. Néanmoins, la République du Congo gère activement le problème au moyen d'un programme d'optimisation visant à prolonger les échéances par le biais de rachats volontaires de titres en circulation.

En revanche, une gestion active de l'horizon de la dette et des échéances obligataires de grande taille peut être particulièrement bénéfique pour réduire les coûts de refinancement. Le Bénin et la Côte d'Ivoire ont mené des opérations sur le marché des passifs pour réduire les pressions sur les liquidités et améliorer le profil de la dette. Par exemple, la Côte d'Ivoire a conclu une émission d'euro-obligations et un rachat au début de 2024 et a mis en œuvre le premier échange de dette contre développement garanti par la Banque mondiale. Cette initiative a permis au pays de racheter une dette coûteuse et de la remplacer par une dette moins coûteuse et partiellement garantie. En janvier 2024, le Bénin a levé 500 millions USD par le biais d'euro-obligations libellées en USD et a obtenu un prêt commercial de 500 millions d'euros assorti d'une garantie basée sur les politiques de la Banque mondiale. Le pays a utilisé 250 millions d'euros du prêt commercial pour une opération sur le marché des passifs en rachetant une partie de son euro-obligation à échéance 2032.

Il est possible d'améliorer ces types de considérations relatives à la dette de manière itérative grâce au renforcement des capacités institutionnelles. L'élaboration de stratégies de gestion de la dette et de plans d'emprunt annuels se trouve au cœur de ce processus. Ceux-ci soulignent respectivement la manière dont le profil de la dette peut être optimisé à moyen terme et les changements immédiats entrepris par un pays pour mettre en œuvre la stratégie. Par conséquent, les pays qui ont mis en place des systèmes pour effectuer cette analyse et publier ces rapports régulièrement tendent à obtenir de meilleures performances sur ce critère de la CPIA (voir graphique 3.7). À cet égard, il est encourageant de constater que cinq pays qui n'avaient pas publié de stratégie de gestion de la dette ces dernières années l'ont fait en 2024. Parmi eux, trois pays ont également inclus des objectifs en matière de composition de la dette extérieure. En revanche, le Niger et le Nigeria sont revenus sur leur calendrier de publication, bien que ces deux pays aient systématiquement publié, au cours des années précédentes, leurs stratégies de gestion de la dette avec des objectifs de composition de la dette extérieure. Les plans d'emprunt annuels ont évolué davantage en 2024, dans la mesure où sept pays ont publié des plans alors qu'ils ne l'avaient pas fait l'année précédente, bien que tous ces pays, sauf un, aient retardé la publication ou n'aient publié que des plans partiels. En revanche, deux pays, Madagascar et le Malawi, n'ont pas publié de plan d'emprunt annuel alors qu'ils avaient publié un plan complet dans les délais les années précédentes.

FIGURE 3.7 : Carte thermique de la gestion de la dette, 2021-2024

	Stratégie de gestion de la dette				Plan d'emprunt annuel				Note sur la politique et la gestion de la dette
	2024	2023	2022	2021	2024	2023	2022	2021	
Bénin	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	4,5
Côte d'Ivoire	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	4,5
Burkina Faso	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	4
Madagascar	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert	4
Mali	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Rouge	Rouge	4
Nigeria	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	4
Rwanda	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Orange	Orange	Orange	4
Tanzanie	Vert	Orange	Orange	Orange	Vert	Vert	Rouge	Rouge	4
Ouganda	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	4
Cameroun	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Rouge	Rouge	Vert	3,5
Rép. Dém. du Congo	Orange	Rouge	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	3,5
Guinée	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Orange	Orange	3,5
Kenya	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune	Vert	Rouge	Rouge	3,5
Lesotho	Orange	Rouge	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	3,5
Mauritanie	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	3,5
Sénégal	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Orange	Orange	Orange	3,5
Togo	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune	Vert	Orange	Vert	3,5
Burundi	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	3
Cabo Verde	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	3
République centrafricaine	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	3
Tchad	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	3
Gambie	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	3
Liberia	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Rouge	Orange	Rouge	3
Niger	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Rouge	3
Sierra Leone	Vert	Vert	Vert	Rouge	Jaune	Orange	Orange	Rouge	3
Zambie	Orange	Orange	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Rouge	3
Comores	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	2,5
Éthiopie	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	2,5
Ghana	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	2,5
Guinée-Bissau	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	2,5
Mozambique	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	2,5
Somalie	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Gris	Gris	Rouge	Rouge	2,5
Zimbabwe	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Orange	Rouge	2,5
Rép. du Congo	Orange	Orange	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Rouge	2
Malawi	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	2
Sao Tomé-et-Principe	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Rouge	Orange	Orange	2
Érythrée	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	1,5
Soudan du Sud	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	1,5
Soudan	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	1,5

Source : Rapport de la Banque mondiale sur la transparence de la dette, 2024.

Remarque : En ce qui concerne la stratégie de gestion de la dette (SGD), le rouge signifie « aucune SGD publiée couvrant l'exercice en cours », l'orange signifie « SGD publiée sans objectifs » et le vert signifie « SGD publiée avec des objectifs pour la dette intérieure et extérieure ». En ce qui concerne le Plan d'emprunt annuel (PAA), le rouge signifie « aucun PAA publié ou PAA partiel publié avec un retard > 3 mois », l'orange signifie « PAA partiel publié avec un retard < 3 mois ou PAA complet publié avec un retard > 3 mois », le vert signifie « PAA complet publié avant le début de l'exercice », et le gris signifie « aucune donnée disponible ».

GROUPE B : POLITIQUES STRUCTURELLES

Le groupe B couvre les politiques affectant le commerce, le secteur financier et l'environnement réglementaire des entreprises.

Les services liés à la surveillance économique et à la facilitation du secteur privé peuvent donner lieu à certaines des interactions les plus affectives avec les pouvoirs publics. Qu'il s'agisse d'interactions directes avec les processus gouvernementaux, comme les formalités douanières ou l'enregistrement des entreprises, ou indirectes, comme la réglementation du secteur financier et l'application du droit de la concurrence, les activités des pouvoirs publics dans le secteur privé ont des répercussions directes sur les moyens de subsistance de la population. Dans le cas extrême, la fourniture par les pouvoirs publics de services au secteur privé par l'intermédiaire d'entreprises publiques peut entraver la concurrence et étouffer l'innovation ou empêcher les monopoles naturels et faciliter les activités en amont et en aval.

La facilitation des échanges représente un service public essentiel, car les pouvoirs publics assurent l'accès aux marchés internationaux tout en protégeant la qualité des produits, la sécurité, l'environnement et les industries naissantes. En outre, la facilitation des échanges est un mécanisme clé par lequel les pouvoirs publics entretiennent des interactions pour s'assurer que ces services sont réciproques entre les partenaires commerciaux, ce qui permet aux pouvoirs publics d'avoir un impact indirect sur les services douaniers reçus dans d'autres pays. L'évolution vers des guichets uniques électroniques représente une avancée majeure à cet égard, car elle permet d'intégrer et d'automatiser les aspects du commerce international liés au service public, pour une expérience harmonieuse.

La réglementation du secteur financier représente également un service public à fort impact. Bien qu'il s'agisse souvent d'un service de gros, dans lequel les pouvoirs publics fournissent des liquidités aux institutions financières plutôt que directement au public, l'impact est directement ressenti par les personnes et les entreprises qui font face à des fluctuations de prix, gèrent des difficultés ou tentent d'épargner, d'emprunter ou de lever des capitaux. Outre la fourniture de liquidités à des fins de stabilité des prix, les services visant à améliorer l'accès au financement peuvent offrir des débouchés aux communautés vulnérables.

Enfin, le secteur public fournit directement une large gamme de services aux entreprises. Selon le pays, il peut s'agir de l'enregistrement des entreprises, de la protection et de la médiation en matière de faillite, des facteurs de production, des services de connectivité et d'infrastructure, des informations clés telles que les plans cartographiques, la protection des normes et des mesures, la certification et l'essai des produits, la protection des biens et la sécurité. Dans de nombreux cas, l'absence de l'un de ces éléments peut changer la donne en ce qui concerne la viabilité d'une entreprise.

Dans ce domaine, les pays de la région présentent une grande marge de progression. Les pouvoirs publics doivent renforcer les institutions qui soutiennent l'économie de marché et gèrent les avantages et les risques liés à l'ouverture commerciale et financière, notamment par le biais d'institutions indépendantes chargées de faire respecter les lois sur la concurrence. Les autorités de la concurrence peuvent jouer un rôle crucial en faveur d'une réglementation qui garantit l'entrée sur les marchés, créant ainsi des possibilités d'emploi. De même, l'intégration de considérations relatives à la concurrence dans la conception des programmes de privatisation, des appels d'offres pour les marchés publics et des réglementations sectorielles peut avoir un impact important et stimuler l'investissement privé. Au-delà de l'application des politiques de concurrence, les pouvoirs publics africains ont besoin d'une politique plus globale pour créer des conditions favorables à l'entrée de nouveaux entrants sur le marché et développer les petites entreprises. La mise en œuvre de politiques favorisant la diversification des produits, des marchés et des actifs permettrait d'améliorer la résistance aux chocs externes réels et

financiers. Ce cadre de diversification des marchés contribuerait à un environnement commercial plus dynamique et plus réactif, ce qui créerait d'excellents emplois.

Même en l'absence des récentes évolutions mondiales sur le plan commercial, l'Afrique subsaharienne a connu des difficultés dans ce domaine. La note de performance pour le critère du commerce a baissé d'environ 0,04 point, en raison des conflits (Mali et Soudan). Au Burkina Faso, une baisse des renvois à l'Observatoire de la célérité des opérations de dédouanement a soulevé des inquiétudes quant à la fiabilité du système douanier

dans le cadre de la transition vers des plateformes numériques. L'Ouganda est confronté à des barrières non tarifaires persistantes ainsi qu'à une coordination défailante entre les agences, ce qui complique les transactions transfrontalières. Toutefois, cette baisse des performances commerciales n'a pas entraîné une baisse de la note moyenne régionale pour les politiques structurelles, qui est restée inchangée à 3,2 en 2024 (figure 3.8). En termes de performance relative par

rapport à 2023, seuls deux pays ont enregistré une amélioration (Liberia et Rwanda), tandis que six pays ont connu une baisse, en particulier dans la gestion du secteur financier et le commerce (tableau 3.2).

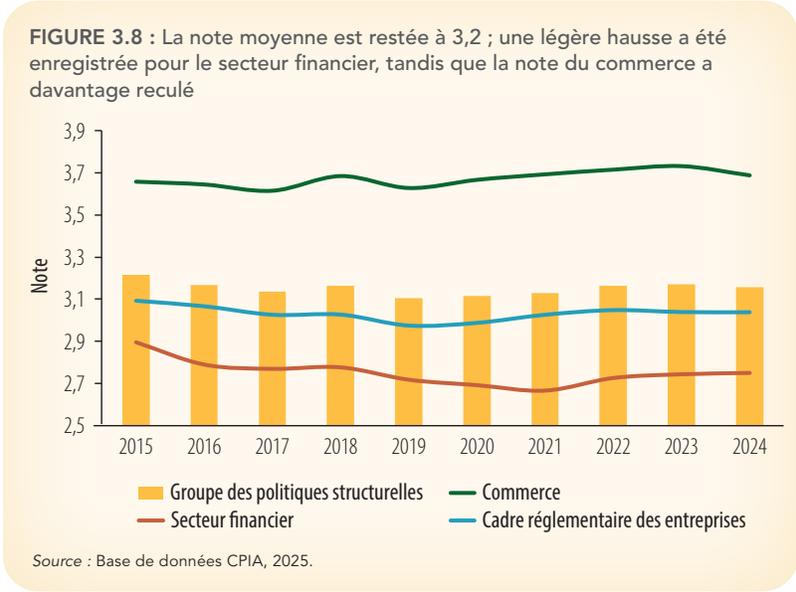


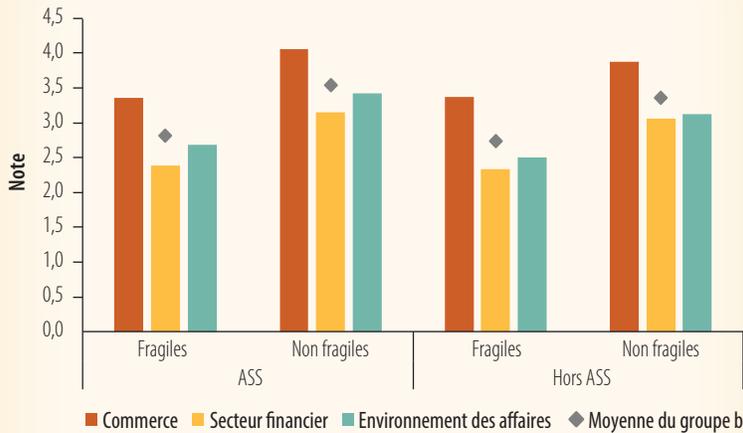
TABLEAU 3.2 : Évolution des notes de politique structurelle, 2024

Critères de la CPIA	Augmentations	Diminutions
Commerce		Burkina Faso, Mali, Soudan, Ouganda
Secteur financier	Liberia, Rwanda	Burundi, Mali, Soudan
Environnement réglementaire des entreprises		Sierra Leone
Groupe politiques structurelles	Liberia, Rwanda	Burkina Faso, Burundi, Mali, Sierra Leone, Soudan, Ouganda

Source : Base de données CPIA, 2025.

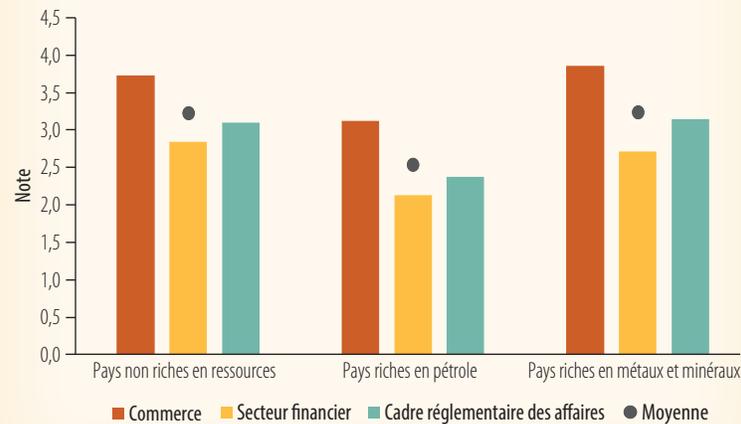
À l'instar des performances obtenues dans le domaine de la gestion économique, les pays fragiles de la région sont moins performants que les pays non fragiles, ce qui indique que les conflits compromettent plus gravement le potentiel de transformation structurelle. Il est intéressant de noter que les notes moyennes des pays fragiles d'Afrique subsaharienne sont presque identiques à celles des pays fragiles hors d'Afrique pour tous les critères des politiques structurelles, ce qui signifie que ces pays sont confrontés à des défis de grande ampleur dans leurs efforts d'amélioration dans ce domaine (figure 3.9). À mesure que la région progresse, il sera essentiel de relever ces défis structurels par le biais de réformes

FIGURE 3.9 : Le secteur financier reste à la traîne dans la région et en dehors, bien que la note moyenne ait augmenté en 2024



Source : Base de données CPIA, 2025.
Remarque : ASS = Afrique subsaharienne.

FIGURE 3.10 : Richesse en ressources et performances en matière de politiques structurelles



Source : Base de données CPIA, 2025.

ciblées afin d'améliorer les politiques commerciales et le développement économique global, alors que le commerce mondial devient de plus en plus fragmenté.

Enfin, à l'instar du groupe de la gestion économique, les performances en matière de politiques structurelles varient également entre les pays riches en ressources naturelles différentes. Là encore, les pays riches en pétrole ont obtenu, pour le groupe des politiques structurelles, des performances nettement inférieures à celles des pays non riches en ressources naturelles et des pays riches en minerais d'Afrique (figure 3.10). On observe de grandes disparités au sein de ce dernier groupe. En outre, les pays riches en métaux et en ressources minérales ont nettement surpassé les pays riches en pétrole pour toutes les composantes du groupe des politiques structurelles, avec une différence moyenne de 0,6 dans les notes pour 2024 (figure 3.10).

COMMERCE

Ce critère permet d'évaluer la manière dont le cadre politique favorise l'intégration mondiale des biens et des services. Il couvre le régime commercial et la facilitation des échanges.

Dans l'ensemble, les tendances politiques les plus pressantes pour le commerce international dans la région concernent la mise en œuvre des accords de facilitation des échanges, l'exploitation du potentiel des technologies numériques et la réponse à un environnement mondial en mutation, en particulier en ce qui concerne la politique climatique.

Les pays africains ont réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre des réformes de facilitation des échanges afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord portant sur la création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ensemble, ces deux réformes visent à renforcer le commerce intracontinental et à intégrer les économies africaines afin d'améliorer les chaînes d'approvisionnement régionales, la concurrence et l'accès au marché, et de réduire les coûts

du commerce. L'accord de facilitation des échanges de l'OMC est un accord multilatéral global dont l'objectif est de simplifier, de moderniser et d'harmoniser les procédures commerciales, en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales. Il contribue à la réalisation des engagements de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de la ZLECAf, un accord commercial régional destiné à créer un marché unique pour les biens et les services en éliminant les droits de douane et les barrières non tarifaires. En février 2025, le taux de mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges en Afrique s'élevait à 61,2 %, contre une moyenne mondiale de 81,8 %.²⁴ L'OMC estime que la mise en œuvre complète de l'Accord sur la facilitation des échanges stimulerait considérablement le commerce intra-africain, en réduisant les coûts commerciaux en Afrique de 14,3 % en moyenne, les pays les plus pauvres pouvant bénéficier de réductions allant jusqu'à 16,5 %.²⁵

Un élément clé de la mise en œuvre réussie de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC a été la création de comités nationaux de facilitation des échanges, qui jouent un rôle essentiel dans la conduite des réformes de facilitation des échanges, la coordination des parties prenantes, le suivi des progrès et la mobilisation de l'assistance technique. Toutefois, de nombreux pays africains ne disposent toujours pas de comités efficaces, ce qui limite leur capacité à tirer parti de l'assistance financière et technique des partenaires de développement internationaux.

Si la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC a progressé de manière soutenue dans toute la région africaine, les lacunes qui subsistent en matière de réforme représentent un grand nombre des éléments essentiels nécessaires pour passer à des processus frontaliers modernes, coordonnés et fluides. En dépit d'importants investissements dans les infrastructures, le coût des opérations dans les ports et aux frontières de l'Afrique reste élevé, ce qui contribue à rendre le commerce intrarégional relativement faible par rapport à d'autres régions. Le commerce intra-africain ne représentait que 15 % du commerce total du continent en 2022, ce qui est peu par rapport à d'autres régions du monde.²⁶ Les taux de mise en œuvre les plus faibles des mesures de l'Accord sur la facilitation des échanges sont observés dans des domaines tels que les points d'information, les procédures d'essai, la gestion des risques, la coopération entre les agences frontalières et la mise en place d'un guichet unique. Ces domaines en suspens peuvent refléter la relative complexité de leur mise en œuvre, mais il en résulte que de nombreuses frontières continuent d'arrêter toutes les entrées à l'arrivée, chaque agence jouant son rôle de manière indépendante. Beaucoup reste à faire pour réunir tous les acteurs frontaliers dans un processus commercial coordonné et numérisé qui applique collectivement une gestion intelligente des risques afin de faciliter les échanges et la circulation des voyageurs conformes tout en concentrant les contrôles sur les envois à haut risque.

À cet égard, l'adoption des technologies numériques fournit une excellente possibilité d'accélérer la facilitation des échanges dans la région, mais ces efforts doivent être soutenus par une politique favorable. Si la mise en œuvre avec succès des projets numériques, tels que les guichets uniques électroniques et les systèmes de suivi du fret, ont changé la donne en matière de facilitation du commerce, elles nécessitent des réglementations appropriées, un accès à Internet et des protocoles de cybersécurité pour atténuer les risques et permettre à l'Afrique de tirer pleinement parti des possibilités commerciales numériques et d'accélérer son programme de facilitation des échanges.²⁷ Même pour les pays qui ont soutenu certaines de ces réformes plus complexes, telles que le guichet unique électronique, elles en sont encore à leurs débuts ou restent incomplètes, ce qui exige des efforts supplémentaires pour intégrer pleinement toutes les agences de réglementation frontalière concernées dans une approche pangouvernementale.

²⁴ Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges (consultée en février 2025), <https://www.tfadatabase.org/en/regions/africa>.

²⁵ Rapport sur le commerce mondial 2015.

²⁶ Rapport sur le commerce en Afrique 2023 d'Afreximbank.

²⁷ Rapport sur la facilitation des échanges (décembre 2024) de Trade Mark Africa

D'importants travaux d'amélioration des infrastructures (physique et immatérielle) sont également nécessaires pour que l'Afrique puisse tirer parti du potentiel du commerce numérique, ainsi que pour mieux comprendre la pléthore de nouvelles réglementations écologiques dans les économies avancées, qui sont susceptibles d'affecter les exportations de produits de base traditionnels.

Le commerce électronique représente une aubaine pour les pays africains dans le sens où ils peuvent accélérer le développement économique et parvenir à une croissance inclusive. Sur l'ensemble du continent, les exportations de services numériques devraient augmenter de 74 milliards USD entre 2023 et 2040, doublant ainsi la part mondiale de l'Afrique.²⁸ Alors que la part du continent dans le commerce électronique mondial reste faible, les services numériques connaissent une croissance rapide, dépassant le rythme du commerce des biens et des services non numériques. Cette croissance représente une opportunité unique pour l'Afrique, car elle permet la croissance du secteur de services à haute valeur ajoutée qui n'est pas entravé par les mêmes barrières non tarifaires que beaucoup d'autres exportations à haute valeur ajoutée.

Les avantages du commerce électronique vont au-delà de la croissance économique. En mettant directement en relation les fournisseurs avec les clients, le commerce électronique favorise l'inclusion, ce qui profite particulièrement aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), aux femmes et aux jeunes. Il est important de noter que trois entreprises sur quatre se livrant exclusivement au commerce électronique en Afrique sont détenues par des femmes. Cette donnée met en évidence le potentiel du commerce électronique pour autonomiser les femmes et contribuer à l'égalité des genres.

L'adoption rapide de la technologie mobile et la pénétration croissante de l'Internet sur le continent ont jeté les bases d'une économie numérique florissante. Toutefois, la réalisation du plein potentiel du commerce électronique nécessite un effort concerté pour relever les principaux défis et tirer parti de la coopération internationale. Une analyse portant sur six pays africains met en évidence le caractère souvent obsolète, insuffisant ou trop restrictif, notamment dans des domaines clés tels que les flux de données transfrontaliers, les signatures électroniques et la protection des consommateurs en ligne. Malgré des progrès en matière de connectivité, des lacunes importantes subsistent, en particulier dans les zones rurales et dans l'infrastructure du dernier kilomètre. En outre, la pénurie de travailleurs qualifiés dans le domaine des technologies numériques freine la capacité des entreprises à tirer parti des possibilités offertes par le numérique.

Un nombre croissant de mesures environnementales sur les marchés de destination représente un défi pour les producteurs africains. Parmi ces mesures figure le règlement de l'Union européenne sur la déforestation, qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Union pour réduire les émissions de carbone et préserver la biodiversité. Ce règlement exige que les importateurs européens de bois, de café, de cacao, d'huile de palme et de plusieurs autres produits de base démontrent que ces marchandises n'ont pas contribué à la déforestation. Plusieurs pays africains figurent parmi les plus vulnérables à ce règlement en termes de part des exportations totales couvertes par la mesure.²⁹

Dans la pratique, la charge de la preuve de la conformité incombe principalement aux fournisseurs, souvent issus de pays où les petites et moyennes entreprises prédominent.³⁰ Les petits exploitants agricoles, qui représentent une part importante du secteur agricole en Afrique, peuvent peiner à satisfaire aux exigences du règlement de l'Union européenne sur la déforestation en raison de leurs ressources et de leurs capacités techniques limitées.³¹ Le coût de la mise en conformité, y compris les systèmes de certification et de traçabilité, peut être prohibitif pour les petits producteurs et les exposer à un risque d'exclusion des marchés.

28 https://www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/mc13_e/policy_note_digital_trade_africa_e.pdf?deliveryName=DM250868.

29 <https://blogs.worldbank.org/en/trade/trade-and-development-chart-impact-eu-deforestation-regulation>.

30 <https://blogs.worldbank.org/en/trade/preventing-deforestation-while-leveraging-trade-for-development?deliveryName=DM231434>.

31 <https://www.nytimes.com/2025/04/24/climate/ethiopia-coffee-europe-deforestation.html>.

Pour relever ces défis, il serait nécessaire de renforcer les capacités des producteurs et d'améliorer les systèmes d'attestation de conformité. Les pays doivent investir dans des initiatives de renforcement des capacités pour aider les producteurs à comprendre et à respecter les exigences réglementaires. La mise en œuvre de systèmes de traçabilité robustes pour garantir que les produits de base ne contribuent pas à la déforestation est complexe et nécessite des investissements importants en matière de technologie et d'infrastructure. Des données précises et actualisées sur la déforestation et les changements d'utilisation des terres seraient nécessaires pour démontrer la mise en conformité, ce qui nécessite des technologies de télédétection et de surveillance par satellite.

SECTEUR FINANCIER

Le critère relatif au secteur financier évalue les politiques et réglementations qui affectent (i) la stabilité financière, (ii) l'efficacité, la profondeur et la capacité de mobilisation des ressources du secteur, et (iii) l'accès aux services financiers.

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans l'amélioration de l'inclusion financière dans divers pays africains, des défis restent à relever pour assurer un accès équitable aux services financiers à toutes les couches de la population. Pour relever ces défis, il faudra poursuivre les efforts en matière de réformes réglementaires, de développement des infrastructures et d'interventions ciblées pour soutenir les populations mal desservies. Les politiques doivent continuer à évoluer pour suivre le rythme de l'innovation et des transformations dans le secteur financier, notamment pour protéger les consommateurs, améliorer la culture financière et renforcer la capacité des autorités de régulation à faire face à l'évolution des risques et des menaces.

Malgré certaines avancées, l'accès au crédit reste une contrainte systémique, en particulier pour les MPME et les populations rurales. Au Nigeria, seuls 4 % des MPME ont accès au crédit formel, et en Sierra Leone, les prêts au secteur privé ne représentent que 15 % du total des actifs bancaires. Pour remédier à la pénurie de financement, les pays ont continué à développer et à renforcer les mécanismes de partage des risques ; le Mozambique, par exemple, a créé un fonds de garantie de crédit en mai 2024. Toutefois, des obstacles structurels persistent, notamment des taux d'intérêt élevés, une disponibilité limitée des financements à long terme et une infrastructure de crédit sous-développée.

L'accès aux services financiers demeure inégal, avec une forte concentration dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales. En Zambie, l'inclusion financière dans les zones urbaines était de 83,8 %, contre 56,9 % dans les zones rurales. Les disparités entre les sexes persistent. Au Nigeria, on observe un écart de 11 points de pourcentage entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux services financiers formels (59 % pour les femmes contre 70 % pour les hommes). Au Zimbabwe, 50 % des hommes utilisent des produits bancaires, contre 43 % des femmes. Le secteur de la microfinance s'est développé dans plusieurs pays, servant de canal clé pour l'intermédiation financière parmi les catégories de la population mal desservies. De nombreux pays ont également mis à jour leurs stratégies nationales d'inclusion financière : Le Zimbabwe vise à atteindre 95 % d'inclusion financière d'ici 2026 ; la Zambie a lancé la deuxième stratégie nationale d'inclusion financière en mars 2023 ; et l'Ouganda a mis en place son troisième cadre national d'inclusion financière (2023-2028). Parallèlement, des réformes juridiques et réglementaires ont été engagées. Par exemple, la loi mozambicaine sur les comptes bancaires (2022) a abaissé l'âge minimum pour la détention d'un compte de 21 à 15 ans, améliorant ainsi l'accès des jeunes au système financier.

Dans l'ensemble de la région, les services financiers numériques ont continué à se développer en 2024, bien que leur adoption demeure inégale. Au Mozambique, la part des adultes disposant d'un portefeuille électronique a atteint 93 % à la fin de l'année 2023. L'écosystème de l'argent mobile en Ouganda a également transformé le paysage financier, avec 43,4 millions d'utilisateurs enregistrés à la fin de 2023. Le

Bénin est en tête des pays de l’UEMOA avec un taux d’utilisation de l’argent mobile de 83 %. Le Burkina Faso affiche une forte adoption du numérique avec plus de 100 000 points d’accès à l’argent mobile et un taux d’utilisation de 89 %. Cependant, dans de nombreux pays, les paiements numériques restent concentrés sur des services de base, tels que l’achat de crédit téléphonique et les transferts d’argent poste-à-poste, ce qui souligne la nécessité d’une plus grande diversification des services et d’une utilisation plus approfondie. Des efforts sont en cours pour moderniser les systèmes de paiement. Par exemple, la Zambie a mis en œuvre le National Financial Switch pour faciliter les paiements instantanés.

L’un des facteurs limitant l’accès aux services financiers est limité dans la région est la taille du secteur financier lui-même. La profondeur du secteur financier dans les pays d’Afrique subsaharienne reste limitée par rapport aux pays comparables dans d’autres régions, à quelques exceptions notables près. La profondeur financière a été affectée par les récents défis macroéconomiques, notamment le resserrement de l’espace budgétaire (par exemple, au Ghana, au Mali, au Mozambique et au Niger), ainsi que par les problèmes de sécurité (comme dans certains pays du Sahel et en République démocratique du Congo). Néanmoins, dans 61 % des pays disposant de données, le crédit au secteur privé en proportion du PIB est aujourd’hui plus élevé qu’il ne l’était il y a dix ans (figure 3.11). La disponibilité de financements à terme et d’autres produits de crédit reste limitée, les banques conservant une part élevée de leurs actifs sous forme de liquidités, notamment sous forme de réserves auprès de la banque centrale et des titres d’État à court terme. Les institutions financières non bancaires sont restées modérées (sauf dans les pays dotés d’importants régimes de retraite fondés sur les cotisations, comme l’Eswatini), et les marchés de capitaux restent peu profonds, insuffisamment liquides et dominés par l’émission et la négociation de titres d’État (qui ont augmenté en raison des besoins de financement croissants de nombreux pouvoirs publics de la région qui ne sont pas en mesure d’accéder aux marchés de capitaux internationaux).

FIGURE 3.11 : Le crédit au secteur privé est en hausse par rapport à 2014 dans la majorité des pays



Source : Perspectives économiques régionales pour l’Afrique subsaharienne, Fonds monétaire international, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.AFR:AFRREO>.
Remarque : PIB = produit intérieur brut.

Malgré l’adoption croissante des technologies numériques, l’efficacité du secteur bancaire a enregistré des progrès limités. Les taux d’intérêt dans de nombreux pays de la région ont été allégés en 2024, mais les écarts de taux d’intérêt sont restés élevés. La rentabilité des banques (rendement des capitaux propres) a continué d’augmenter en 2024, les revenus autres que les intérêts demeurant une source

essentielle de revenus. Le marché des services financiers numériques du Kenya se distingue nettement, avec 85 fournisseurs de crédit numérique agréés.

Les autorités d'Afrique subsaharienne ont continué à engager des réformes pour améliorer la profondeur et l'efficacité du secteur financier. Elles ont contribué à l'émergence de systèmes de paiement de détail rapides et à l'interopérabilité entre les prestataires de services de paiement dans de nombreuses juridictions (par exemple, au Lesotho, à Madagascar, en Somalie et dans les pays de l'UEMOA). L'Afrique subsaharienne a également vu récemment l'émergence de nouveaux systèmes publics de garantie de crédit (par exemple, au Bénin, en Guinée et au Mozambique). Des investissements sont également en cours dans les infrastructures du crédit (par exemple, les registres de garanties), mais les progrès sont généralement lents. Plusieurs juridictions figurent toujours sur la liste grise du Groupe d'action financière, notamment la Côte d'Ivoire et le Kenya, qui y ont été récemment ajoutés. L'Éthiopie s'est distinguée en 2024 par d'importantes réformes, avec une proclamation sur les activités bancaires ouvrant le secteur bancaire aux investisseurs étrangers et le lancement de la Bourse éthiopienne des valeurs mobilières.

Les systèmes bancaires de la région sont en général appropriés, mais des vulnérabilités importantes subsistent. Les taux d'adéquation des fonds propres moyens sont supérieurs au minimum requis dans de nombreux pays, à quelques exceptions près, comme la Guinée-Bissau et le Soudan. Les systèmes sont largement liquides et rentables, ce qui montre leur capacité à honorer les paiements à échéance et à générer des fonds propres et à assurer des rendements pour les actionnaires. Toutefois, les prêts improductifs ont augmenté et restent élevés dans certains pays, notamment au Ghana (22,8 %), au Kenya (14,3 %) et en République du Congo (15,2 %). Dans de nombreux pays, les prêts improductifs ne sont pas entièrement provisionnés, ce qui expose les banques à des pertes supplémentaires susceptibles d'éroder leurs réserves de capital. L'exposition des banques à la dette intérieure souveraine – mesurée par la part des titres d'État dans le total des actifs des banques – a augmenté dans la région et est élevée au Ghana (33 %) et en Guinée (26 %). Cela expose les banques à des pertes si les États en difficulté se déclarent en cessation de paiement ou réaménagent leurs dettes de manière significative. Les institutions de microfinance sont en difficulté dans certains pays, ce qui appelle à un renforcement de la surveillance et de l'assainissement du secteur.

Les autorités d'Afrique subsaharienne mettent en œuvre des réformes visant à renforcer la stabilité financière. Il s'agit notamment de relever les exigences minimales en matière de fonds propres (par exemple, au Burundi et en Sierra Leone), de promulguer des lois bancaires qui renforcent l'indépendance et étendent les pouvoirs et les outils de l'autorité de résolution (par exemple, au Burkina Faso, aux Comores, en Mauritanie et au Nigeria), et d'établir ou de renforcer les fonds d'assurance-dépôts (par exemple, au Burundi, au Ghana et en Sierra Leone). Néanmoins, la capacité des autorités à résoudre les problèmes des institutions continue d'être entravée par le manque de financement de la résolution, notamment en raison de fonds d'assurance-dépôts insuffisamment financés et aux mandats limités.

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE DES ENTREPRISES

Le critère de l'environnement réglementaire des entreprises permet d'évaluer l'environnement juridique, réglementaire et politique des entreprises privées. Il comporte trois sous-composantes qui mesurent l'efficacité des réglementations affectant (i) l'entrée, la sortie et la concurrence ; (ii) les opérations commerciales en cours ; et (iii) les marchés des facteurs (travail et terre).

Malgré les difficultés persistantes du paysage macroéconomique et la faible croissance de l'investissement qui en découle, le paysage réglementaire des entreprises en Afrique subsaharienne a connu, en 2024, une intensification des réformes. Ces avancées ont été déterminantes pour encourager l'investissement privé. De nombreux pays ont engagé une dynamique de réforme dans plusieurs

dimensions, notamment le Bénin, le Tchad, le Kenya, Madagascar et le Rwanda. La numérisation, la modernisation fiscale et le développement du droit de la concurrence figurent parmi les axes de progrès les plus dynamiques. Toutefois, des lacunes subsistent dans les régimes d'insolvabilité, le travail informel et l'accès à des terres sûres.

Les réformes visant l'entrée des entreprises, la sortie du marché et la politique de la concurrence ont pris de l'importance en 2024. Les pays ont cherché à réduire les charges administratives et à améliorer l'efficacité de l'accès au marché, souvent par le biais de plateformes numériques et d'une nouvelle législation. Par exemple, le Kenya a promulgué une loi sur la concession de licences dans les comtés afin d'harmoniser les processus de concession de licences au niveau infranational. L'Ouganda a adopté une loi sur la concurrence, qui témoigne d'un engagement renforcé à réglementer les pratiques anticoncurrentielles. La République du Congo a adopté une loi sur la concurrence et mis en place une autorité nationale de la concurrence.

La numérisation a soutenu ces efforts dans de multiples contextes. La plateforme d'enregistrement des entreprises en ligne de la Somalie a continué d'étendre ses fonctionnalités, réduisant ainsi les délais de création d'entreprises. La Mauritanie a révisé son code des investissements pour refléter les normes internationales et apporter une plus grande clarté juridique aux investisseurs. La République démocratique du Congo a amélioré son guichet unique pour l'enregistrement des entreprises, avec l'identification nationale automatisée et la suppression des frais associés. Au Rwanda, le lancement du Système d'enregistrement des entreprises en ligne a permis d'intégrer davantage les processus de formalisation des entreprises.

Des procédures claires de fermeture d'entreprise et d'insolvabilité favorisent l'efficacité économique en restructurant rapidement les entreprises peu performantes et en liquidant celles qui ne sont pas viables, ce qui permet de redéployer les actifs dans l'économie. Les États membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires ont bénéficié de la révision de l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution fin 2023. Le Ghana a adopté un règlement sur l'insolvabilité et la restructuration des entreprises ainsi qu'une nouvelle loi établissant un organisme professionnel de restructuration.

Les inquiétudes concernant le rôle des entreprises publiques ont persisté. Bien que les entreprises publiques aient un rôle important à jouer dans les économies africaines, notamment dans les secteurs stratégiques et la fourniture de certains services publics, leur rôle et leur gouvernance doivent être revus de toute urgence pour éviter qu'elles ne supplantent l'investissement privé. Il existe quelques exemples positifs émergents, tels que la loi révisée sur les entreprises publiques de l'Éthiopie, qui a été ratifiée en 2024. Cette loi prévoit des dispositions relatives à l'égalité des conditions de concurrence, à la transparence et à l'orientation commerciale ; toutefois, il est trop tôt pour observer l'impact de ces nouvelles dispositions sur la concurrence. Le recours persistant aux entreprises publiques dans des secteurs clés de la région souligne la nécessité de réformes plus profondes pour améliorer la neutralité concurrentielle et la viabilité budgétaire.

En 2024, l'environnement réglementaire des activités commerciales courantes a également fait l'objet de réformes, notamment grâce à l'adoption d'outils numériques et à la modernisation de la fiscalité. Plusieurs pays ont développé des plateformes numériques administratives pour rationaliser la prestation de services. Le Bénin, le Togo et le Burundi ont mis au point ou modernisé des plateformes pour la délivrance des permis de construire, les raccordements aux services publics et les approbations en matière d'urbanisme.

Les réformes de l'administration fiscale ont également progressé. La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont mis en place des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) sur les services numériques, harmonisant ainsi leurs régimes fiscaux avec la structure évolutive de l'économie numérique. Le Tchad a réduit son

taux d'imposition des sociétés. L'Eswatini a relevé le seuil d'enregistrement de la TVA et introduit un régime d'imposition forfaitaire pour améliorer la mobilisation des recettes des petites entreprises. Au Nigeria, la mise en œuvre de la Loi sur la facilitation de l'activité commerciale et les recommandations du groupe Oronsaye de 2012 sur la rationalisation des agences ont reflété des efforts plus larges de rationalisation institutionnelle.

Madagascar a poursuivi le développement de son guichet unique pour le commerce international, notamment par l'utilisation de scanners non intrusifs et la dématérialisation des procédures d'enregistrement des entreprises. Le Ghana a renforcé son cadre réglementaire en réformant l'administration des permis de construire et la réglementation des prix dans le secteur du ciment. Le Kenya a publié un nouveau code national du bâtiment et a avancé sur les réformes liées à la divulgation des informations concernant la propriété effective et à la conformité fiscale.

Malgré ces réformes, des lacunes persistent dans la mise en œuvre. De nombreuses petites entreprises et entreprises informelles restent déconnectées des plateformes numériques et des services publics. En outre, le chevauchement des mandats et les lourdeurs administratives continuent d'entraver l'efficacité de la réglementation à grande échelle dans de nombreux pays.

Les réformes du marché du travail en 2024 comprenaient des pays modernisant les cadres juridiques pour refléter l'évolution des profils d'emploi et améliorer la qualité de l'emploi. Le Mozambique a rendu opérationnelle sa loi sur le travail de 2023. Madagascar a remplacé son code du travail de 2004, tout en augmentant le salaire d'embauche minimum. Le Ghana a révisé le salaire minimum national et adopté la loi sur l'action positive. Le Nigeria a modifié sa loi sur le salaire minimum afin d'augmenter les salaires planchers et de réduire la période de révision. Le Cabo Verde a mis en œuvre des réformes dans le domaine du travail visant à renforcer la protection sociale et la réglementation de la main-d'œuvre.

Sur les marchés fonciers, les réformes ont visé à renforcer l'efficacité administrative et à sécuriser les droits de propriété. Le Burundi a numérisé tous les titres fonciers existants à Bujumbura et traite désormais les nouvelles demandes par voie électronique. Le Bénin s'est engagé à rendre les opérations de formalisation des droits fonciers entièrement numériques dans 12 municipalités d'ici janvier 2025. La Zambie a poursuivi la mise en œuvre d'un système d'enregistrement foncier numérique, soutenu par la loi modifiée sur le registre des actes notariés. Au Liberia, l'approbation d'une nouvelle loi sur le zonage a marqué des progrès en matière de planification urbaine et de développement des infrastructures. Le Zimbabwe a fait état d'un changement dans la politique foncière pour les fermes acquises dans le cadre du programme de réforme foncière accélérée, ce qui pourrait renforcer la confiance des investisseurs et la formalisation dans le secteur de l'agriculture.

Néanmoins, des obstacles structurels persistent. L'accès à la terre reste inégal, en particulier pour les femmes et les petites entreprises. La faible coordination institutionnelle et les capacités limitées des agences d'administration foncière continuent d'entraver les progrès, en particulier dans les zones rurales et périurbaines. De même, l'application des réglementations du travail reste incohérente, avec une portée limitée dans le secteur informel.

Les principales contraintes décrites ci-dessus concordent avec les conclusions du rapport Business Ready récemment publié par la Banque mondiale, qui indique que dans 14 pays d'Afrique subsaharienne, il existe encore des lacunes importantes dans la réglementation des affaires. Les notes moyennes les plus basses ont été enregistrées en matière de concurrence sur le marché (39,50 sur 100), d'insolvabilité des entreprises (48,38) et de fiscalité (52,42). Le rapport souligne également que les économies de la région sont meilleures dans l'adoption de réglementations (Pilier 1. Cadre réglementaire, note moyenne de 62,18) que dans la fourniture de services publics efficaces qui accompagnent les entreprises dans leur mise en conformité réglementaire et leurs opérations (Pilier 2. Services publics, note moyenne de 40,05).

GROUPE C : POLITIQUES D'INCLUSION SOCIALE ET D'ÉQUITÉ

Le groupe C traite des politiques et des réformes en matière d'inclusion sociale et d'équité. Il couvre l'égalité des genres, l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, le développement des ressources humaines, la protection sociale et le travail, ainsi que les politiques et les institutions en faveur de la durabilité environnementale.

À bien des égards, les critères du groupe « inclusion sociale et équité » semblent les plus étroitement liés à la fourniture de services publics. Les programmes de santé, d'éducation et de protection sociale sont tous couverts par ce groupe, de même que les services liés à l'égalité des genres et à l'environnement. En outre, il s'agit des services qui sous-tendent la contribution du gouvernement au tissu social d'un pays, contribuant à la légitimité des pouvoirs publics par le renforcement du contrat social.

Il est donc encourageant de voir des programmes de réforme solides dans toute la région en matière d'inclusion sociale. Les améliorations apportées aux questions spécifiques à l'Afrique, telles que les normes sexospécifiques propres à la région ou la préservation de la biodiversité et des écosystèmes uniques, sont prometteuses. En ce qui concerne l'égalité des genres, les pays s'efforcent de répondre aux besoins spécifiques des adolescentes. En ce qui concerne l'environnement, les pays ont appuyé des réformes relatives à la préservation des forêts, à la biodiversité, à l'accès à l'eau et à la gestion des déchets en 2024.

Dans les domaines de la santé et de l'éducation, les crises ont fait l'objet d'appels à l'action appropriés. Les acquis d'apprentissage ont stagné et les prestations de soins de santé se remettent encore des tensions consécutives à la pandémie de COVID-19. Les principaux réformateurs dans ce domaine ont intégré des solutions basées sur les données à des mesures pratiques de facilitation administrative, ouvrant ainsi la voie à d'autres pays qui suivront en s'appuyant sur les données et les expériences africaines. Ces efforts ont été facilités par l'amélioration de la collecte des données et de l'accès à celles-ci dans le cadre de l'élaboration des politiques, une priorité essentielle pour une utilisation plus équitable des ressources publiques.

Des cadres politiques et juridiques efficaces, combinés à des améliorations dans la prestation des services publics, sont des facteurs essentiels pour promouvoir l'équité sociale et améliorer la qualité de vie, en particulier pour les couches vulnérables de la population. Les réformes juridiques et politiques sont essentielles dans ce contexte, comme l'illustrent les initiatives prises au Bénin, où le second cycle de l'enseignement secondaire est gratuit pour les filles dans les communes prioritaires. Cette politique vise à combler le fossé entre les sexes en matière d'éducation et à garantir aux jeunes femmes un accès équitable aux possibilités d'éducation. De même, le Togo a récemment adopté des réformes qui criminalisent la violence basée sur le genre (VBG) dans les écoles et établissent des mécanismes de prise en charge des victimes, ce qui illustre la façon dont des cadres juridiques inclusifs peuvent sauvegarder les droits des filles et favoriser leur parcours éducatif, contribuant ainsi à leur autonomisation et à leurs perspectives d'avenir.

Outre les réformes politiques et juridiques, l'amélioration des services publics, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, est essentielle pour obtenir des résultats en matière d'inclusion. L'un de ces domaines est l'accès aux services de santé reproductive, qui sont essentiels pour permettre aux adolescentes de prendre des décisions éclairées concernant leur corps et leur avenir. Le projet Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend vise justement à améliorer l'accès à ces services de santé essentiels, favorisant ainsi le bien-être des adolescentes. En outre, les politiques de protection sociale renforcent les possibilités d'inclusion sociale et d'équité en atténuant les difficultés économiques

rencontrées par les familles vulnérables. Par exemple, les réformes politiques engagées par le Cabo Verde, qui prévoient 90 jours de congé de maternité payé et 10 jours de congé de paternité payé illustrent la manière dont le soutien social peut permettre aux jeunes filles de poursuivre leurs études sans avoir à assumer la responsabilité de la garde des enfants dans leur foyer. Même les politiques environnementales axées sur la durabilité peuvent contribuer à créer un cadre plus sain et plus favorable pour les filles en réduisant la charge disproportionnée qu'elles assument l'approvisionnement en nourriture et en eau. Dans l'ensemble, l'amélioration de la prestation des services publics dans ces domaines permet aux pouvoirs publics de contribuer à créer un environnement plus équitable et plus favorable au développement inclusif.

En 2024, le nombre de pays ayant enregistré une hausse de leur note moyenne pour le groupe C a dépassé celui des pays ayant connu une baisse (tableau 3.3). Les moyennes de huit pays se sont améliorées, tandis que les notes moyennes ont diminué pour sept pays, laissant la note moyenne régionale inchangée à 3,3 (figure 3.12). La République centrafricaine et le Tchad ont progressé sur deux des cinq composantes du groupe C, tandis que la Gambie est le seul pays à avoir reculé sur deux composantes (valorisation des ressources humaines et équité dans l'utilisation des ressources publiques).

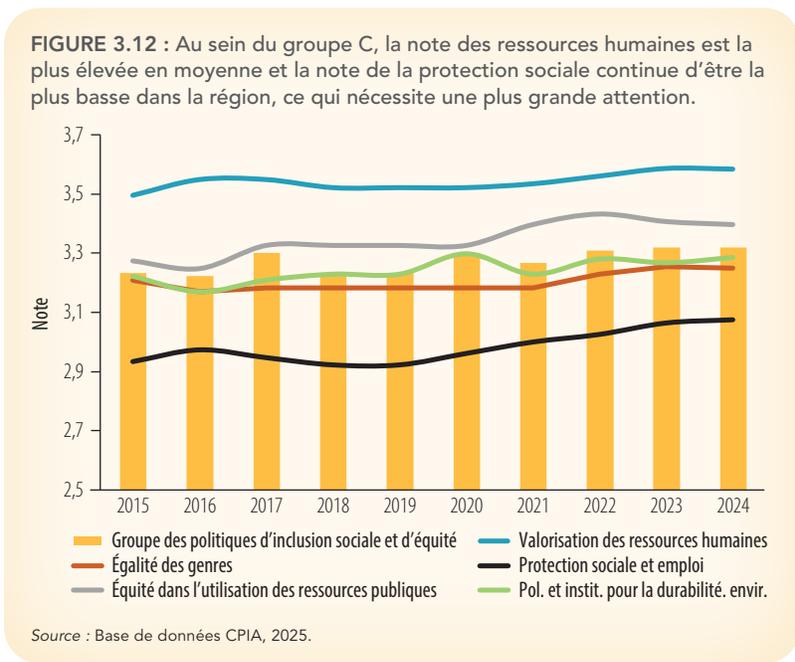
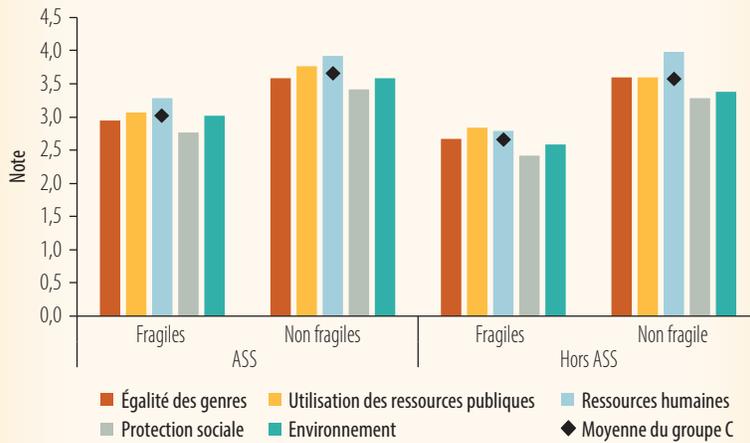


TABLEAU 3.3 : Évolution des notes des politiques d'inclusion sociale et d'équité, 2024

Critère de la CPIA	Augmentations	Diminutions
Égalité des genres	Tanzanie	Mauritanie
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	Tchad, Madagascar	Gambie, Niger, Nigeria
Mobilisation des ressources humaines	République centrafricaine, Mali	Gambie, Soudan
Protection sociale et emploi	Côte d'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe	
Politiques et institutions pour un environnement durable	Bénin, République centrafricaine, Tchad	Kenya, Malawi
Moyenne pour le groupe Politiques pour l'inclusion sociale et l'équité	Bénin, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Sao Tomé-et-Principe, Tanzanie	Gambie, Kenya, Malawi, Mauritanie, Niger, Nigeria, Soudan

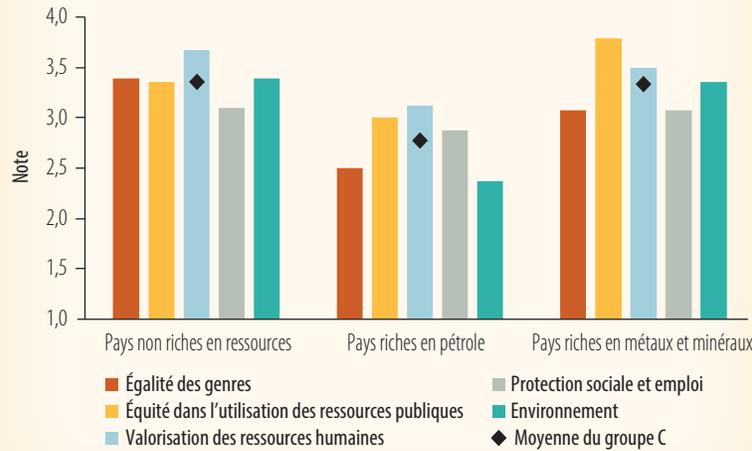
Source : Base de données CPIA, 2025.

FIGURE 3.13 : Les pays fragiles de la région obtiennent de meilleures performances que les pays fragiles hors région, en particulier en ce qui concerne les ressources humaines et l'égalité des genres



Source : Base de données CPIA, 2025.
Remarque : ASS = Afrique subsaharienne.

FIGURE 3.14 : Les pays riches en pétrole de la région ont une performance inférieure à celle des pays non riches en ressources et des pays riches en métaux et minéraux



Source : Base de données CPIA, 2025.

À l'instar des écarts de performance dans les groupes relatifs à la gestion économique et aux politiques structurelles, les États fragiles affichent des performances inférieures à celles de leurs homologues non fragiles dans la région (figure 3.13). Cependant, il existe un écart remarquable dans la performance moyenne du groupe de l'inclusion sociale et de l'équité, la note moyenne des pays fragiles d'Afrique subsaharienne étant supérieure de 0,3 point à celui des États fragiles d'autres régions. En particulier, les ressources humaines et l'égalité des genres dans les pays fragiles sont à l'origine d'une grande partie de l'écart de performance entre les pays de la région et ceux de l'extérieur (figure 3.13). En revanche, les pays non fragiles de la région Afrique obtiennent globalement des notes comparables à ceux de leurs homologues situés hors de la région. Dans le domaine de la viabilité environnementale, la région de l'Afrique subsaharienne obtient une performance relativement satisfaisante par rapport à celle des autres

régions, tant dans les groupes de pays fragiles que non fragiles, ce qui reflète en partie l'attention grandissante accordée aux besoins environnementaux de la région en raison de l'aggravation des effets du changement climatique et de la vulnérabilité disproportionnée de la région à ce changement.

Dans la région, les pays non riches en ressources ont en moyenne obtenu de meilleures performances sur les critères d'égalité des genres et de développement des ressources humaines que les pays riches en ressources. Les pays riches en pétrole enregistrent des performances nettement inférieures en matière d'inclusion sociale, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres et la durabilité environnementale (figure 3.14). Parmi les pays ayant connu une amélioration en 2024, la Tanzanie s'est distinguée en

prenant des mesures en faveur des jeunes mères, en annulant l'interdiction de réintégration scolaire instaurée en 2017. La nouvelle politique permet aux élèves de retourner à l'école dans les deux ans suivant leur décrochage, ce qui a permis à environ 13 000 filles de reprendre leurs études. La Côte d'Ivoire a élargi ses programmes de protection sociale ces dernières années, avec une couverture passant de 5 000 ménages en 2016 à 432 000 ménages en 2024, couvrant près d'un quart de la population pauvre. La part des femmes bénéficiaires de ce programme de protection sociale est passée de 51 % en 2023 à 93 % en 2024 grâce à un meilleur ciblage.

ÉGALITÉ DES GENRES

Le critère d'égalité des genres de la CPIA permet d'évaluer la mesure dans laquelle un pays a adopté et mis en place des lois, des politiques, des mécanismes, des institutions et des programmes qui favorisent l'égalité d'accès des hommes et des femmes au développement du capital humain et aux ressources productives et économiques, et qui accordent aux hommes et aux femmes un statut et une protection d'égale valeur en vertu de la loi.

L'autonomisation des adolescentes est particulièrement importante pour l'égalité des genres et la prospérité des pays africains. Ce domaine a enregistré des progrès substantiels ces dernières années en termes de bases factuelles, de réformes juridiques et politiques et d'investissements opérationnels.

Les investissements en faveur des adolescentes sont essentiels pour plusieurs raisons. L'Afrique possède une population de jeunes importante et en forte croissance et devrait compter plus d'un tiers des adolescentes du monde à l'horizon 2050. Cependant, quant à savoir si cette explosion de la jeunesse constitue un avantage net pour la productivité et le niveau de vie de la région ou une source de conflits potentiels et une ponction sur les ressources publiques, tout dépend de la mesure dans laquelle ces jeunes acquièrent l'éducation, les compétences et la santé dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. Cela est valable pour les jeunes hommes comme pour les jeunes femmes, mais les jeunes femmes africaines sont confrontées à un ensemble distinct de défis qui mettent souvent un terme prématuré à leur scolarité. Actuellement, 38 % des filles âgées de 15 à 19 ans ne sont pas scolarisées et ne travaillent pas, sont mariées ou ont des enfants, contre 17 % des garçons de la même tranche d'âge. La région présente l'incidence la plus élevée de mariages précoces de filles au niveau mondial, une fille africaine sur trois se mariant avant l'âge de 18 ans. En outre, malgré les progrès réalisés par les segments les plus aisés de la population dans les pays africains, le taux de mariage d'enfants est en progression parmi les plus pauvres. Ces défis font qu'il est difficile pour les filles de poursuivre leur scolarité et d'effectuer une transition productive vers le marché du travail.

Les retombées potentielles d'une action politique dans ce domaine sont considérables. En mettant en œuvre les six séries d'actions suivantes, fortes mais abordables, entre aujourd'hui et 2040, les pays africains pourraient obtenir un revenu supplémentaire de 2,4 billions de dollars. Ces actions sont les suivantes : (1) améliorer la santé et l'éducation des adolescentes en réduisant les frais à leur charge, en élargissant l'accès et en fournissant des services adaptés aux jeunes ; (2) promouvoir leur réussite économique grâce à des interventions multisectorielles éprouvées et prometteuses qui intègrent une formation technique et des compétences de vie avec un soutien à l'emploi, adaptées aux demandes du marché du travail et aux facteurs contextuels ; (3) donner la priorité aux filles les plus vulnérables, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté ; (4) adopter une approche holistique dans la conception des interventions destinées aux adolescentes, en reconnaissant le caractère multidimensionnel de l'autonomisation ; (5) combler les lacunes en matière de données et d'éléments probants afin d'élaborer des politiques et des programmes efficaces ; et (6) favoriser la collaboration et mobiliser le soutien de diverses parties prenantes afin d'obtenir un impact durable.

Ces dernières années, des progrès ont été réalisés en matière de réforme dans tous ces domaines d'action. Les récentes réformes juridiques et politiques permettant aux filles les plus vulnérables de poursuivre leur scolarité ou de retourner à l'école sont particulièrement remarquables. Au cours des dernières années, le Bénin a mis en place une série de réformes qui se complètent pour prévenir la violence basée sur le genre et y répondre, améliorer l'offre et la demande de services et de produits de santé génésique, et alléger la charge financière que les familles doivent supporter pour maintenir les filles à l'école. Par exemple, au Bénin, le second cycle de l'enseignement secondaire est gratuit pour les filles dans les communes prioritaires, où les écarts entre les sexes ont tendance à être plus importants. Au Togo, les réformes récentes comprennent la criminalisation de la violence basée sur le genre à l'école et le soutien à l'opérationnalisation de cette loi avec la mise en place de mécanismes de gestion des cas de violence sexuelle dans les établissements scolaires, tout en permettant une prise en charge gratuite et holistique des victimes de la violence basée sur le genre. Par ailleurs, de récentes réformes politiques à Sao Tomé-et-Principe permettent aux jeunes filles enceintes de poursuivre leurs études et favorisent la détection et la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ainsi que du harcèlement sexuel dans les écoles. Étant donné que les adolescentes quittent parfois l'école pour aider leur famille à s'occuper des enfants, une plus grande offre de congés parentaux et de services de garde d'enfants peut également favoriser leur scolarisation. Au Cabo Verde, par exemple, les pouvoirs publics ont récemment modifié le Code du travail pour instaurer un congé de maternité payé de 90 jours et un congé de paternité payé de 10 jours. En outre, les pouvoirs publics du Cabo Verde ont entrepris des réformes pour soutenir l'offre de services de garde d'enfants, notamment en délivrant des autorisations d'exercer aux travailleurs dans le secteur de garde d'enfants à domicile. Même si ces réformes sont prometteuses, les pays devront également renforcer leur capacité de mise en œuvre. Par exemple, l'Afrique subsaharienne affiche la note moyenne la plus basse pour la composante « cadres de soutien » du rapport Women, Business and the Law de la Banque mondiale.

Outre les réformes juridiques et politiques, les pays africains ont intensifié leurs investissements opérationnels en faveur de l'autonomisation des adolescentes. En 2023, le modèle réussi du projet Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (SWEDD), fortement axé sur les adolescentes, a été étendu à un projet SWEDD Plus couvrant de nouveaux pays, tels que la Gambie, le Sénégal et le Togo. Le projet SWEDD initial a franchi plusieurs étapes impressionnantes dans les neuf pays où il a été mis en œuvre, notamment en aidant plus d'un million de femmes et de filles à adopter des moyens de contraception, en soutenant la formation et le déploiement de sages-femmes dans les zones rurales et en renforçant les chaînes d'approvisionnement du secteur de la santé. En décembre 2023, le projet d'autonomisation et de résilience des filles en Afrique de l'Est a été lancé. Ce projet, actuellement mis en œuvre au Mozambique et à Madagascar, vise à aider 2 millions de filles à poursuivre leurs études ou à retourner à l'école en investissant dans une série d'interventions fondées sur des données probantes. Ces interventions incluent des transferts monétaires, des services de nutrition en milieu scolaire, l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, des services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux adolescents, ainsi que divers programmes de formation et de mentorat. Ce nombre croissant d'interventions dans la région offre également la possibilité de renforcer la base de données sur les politiques efficaces. Il s'agit notamment de tirer des enseignements de l'expérimentation d'approches novatrices et d'utiliser des évaluations d'impact rigoureuses et à grande échelle de composantes de projets spécifiques.

ÉQUITÉ DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Ce critère de la CPIA permet de décrire la façon dont les dépenses publiques et les modes de collecte des recettes sont traduits en stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La première composante concerne la disponibilité d'outils de mesure de la pauvreté de qualité et leur utilisation dans l'élaboration des politiques de réduction de la pauvreté. La deuxième composante concerne l'identification appropriée des groupes vulnérables et l'existence d'une stratégie visant à répondre à leurs besoins. La troisième composante concerne la progressivité des dépenses publiques et leur harmonisation avec les objectifs de réduction de la pauvreté.

L'efficacité des dépenses publiques joue un rôle crucial dans l'évolution de la pauvreté dans les pays africains, car la répartition des services et des investissements peut avoir un impact significatif sur les plus vulnérables. Le Bénin et le Mali ont augmenté leurs budgets de santé et d'éducation, ce qui leur a permis de renforcer le développement du capital humain et d'améliorer l'accès aux services essentiels.

Une fiscalité équitable et progressive est également essentielle pour garantir un sentiment d'engagement public, en renforçant la notion de contrat fiscal. En matière de mobilisation des recettes, la Côte d'Ivoire et le Kenya ont mis en place avec succès des systèmes numériques d'administration fiscale, ce qui a permis d'améliorer les taux de conformité et de stimuler la production de recettes nationales.

Les dépenses sociales ciblées ont joué un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté. L'expansion des programmes de protection sociale ciblant les populations les plus vulnérables est un changement de politique notable observé dans plusieurs pays. Des pays comme le Ghana et le Malawi ont mis en place des initiatives de transferts monétaires améliorés pour réduire l'extrême pauvreté. Lorsqu'ils étaient bien ciblés et soutenus, ces programmes ont eu un impact tangible sur la réduction de la pauvreté en garantissant aux groupes vulnérables un soutien financier direct pour répondre à leurs besoins essentiels.

Les problèmes d'endettement engendrés par la volatilité des marchés mondiaux peuvent avoir des répercussions importantes sur les services qui concernent les pauvres de manière disproportionnée. Par exemple, les reculs dans la fourniture de services au Nigeria et au Zimbabwe sont dus à des pressions inflationnistes, à une mauvaise gestion budgétaire et à des cadres institutionnels affaiblis, au moins en partie à cause des crises économiques. Dans ce contexte, l'exécution efficace du budget et le contrôle des services peuvent être particulièrement difficiles. De même, la faible mobilisation des recettes reste un défi pour des pays comme le Tchad et la Guinée-Bissau, où l'étroitesse de l'assiette fiscale et le taux élevé du secteur informel limitent la capacité à financer les initiatives de développement. Les contraintes de capacité institutionnelle en République centrafricaine et en Érythrée compliquent l'exécution des politiques, en raison de structures de gouvernance fragiles et d'une expertise technique limitée au sein des institutions publiques. Les retards dans l'exécution du budget demeurent problématiques au Burkina Faso et au Mozambique, où l'inefficacité des marchés publics et les obstacles bureaucratiques conduisent souvent à une sous-utilisation des fonds alloués, ce qui affecte la fourniture de services essentiels.

Cependant, de nombreux pays ont réagi de manière proactive à ces défis. Sur l'ensemble du continent, les pouvoirs publics accordent de plus en plus la priorité aux réformes budgétaires afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques. Les pays ont adopté diverses mesures visant à renforcer le suivi des dépenses, à accroître la collecte des recettes nationales et à améliorer les investissements dans le secteur social. Par exemple, le Tchad et Madagascar ont réalisé des progrès en matière de gestion budgétaire et de ciblage plus efficace des dépenses.

L'adoption de plateformes numériques pour l'administration fiscale et le suivi des dépenses s'est avérée particulièrement efficace en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Rwanda et au Sénégal, où la crédibilité budgétaire s'est améliorée grâce à une transparence et une responsabilité accrues. En particulier, les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire en matière de collecte des recettes grâce à des réformes budgétaires globales ont permis d'augmenter les dépenses sociales et les investissements dans les infrastructures. Le Sénégal a adopté des systèmes numériques de gestion des finances publiques qui ont amélioré le suivi des dépenses et réduit les pertes dans les dépenses publiques.

En outre, la décentralisation budgétaire a gagné du terrain au Sénégal et en Ouganda, où les administrations locales sont habilitées à exercer un plus grand contrôle sur les allocations budgétaires. Cette approche vise à améliorer la prestation de services en adaptant les dépenses aux besoins spécifiques des communautés, tout en renforçant la gouvernance et en promouvant un développement plus équitable.

RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Le critère de renforcement des ressources humaines permet d'évaluer la qualité des politiques nationales et des prestations des secteurs public et privé dans les domaines de la santé et de l'éducation. La composante santé couvre la santé génésique, les soins de santé publique, la nutrition, ainsi que la prévention et le traitement des maladies transmissibles. La composante éducation englobe l'éducation publique, la formation, l'alphabétisation et le développement de la petite enfance.

L'éducation

Malgré des progrès considérables en matière d'accès et de scolarisation au cours des deux dernières décennies, les systèmes éducatifs dans de nombreux États fragiles et dans les situations de faible revenu sont confrontés à un plateau de performance. Bien que les taux nets de scolarisation se soient améliorés, le secteur reste entravé par des déficits persistants en matière de qualité, d'équité et de gouvernance. Fait alarmant, parmi les 40 pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'aide de l'IDA, seul un pays a vu sa note CPIA en matière d'éducation augmenter, ce qui souligne l'absence de progrès systémique. La crise de l'éducation dans le monde, caractérisée par les millions d'enfants qui vont à l'école sans acquérir les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul, n'est toujours pas résolue, en particulier en Afrique subsaharienne, où près de 90 % des enfants de 10 ans sont incapables de lire et de comprendre un texte simple. Cette stagnation est alimentée par des investissements inadéquats dans les domaines fondamentaux, notamment la qualité des enseignants, les infrastructures scolaires, le matériel d'apprentissage approprié et les systèmes de suivi. Sans une réorientation stratégique vers des réformes fondées sur des données probantes et la responsabilisation, les progrès en matière d'éducation risquent de s'éroder davantage.

Pour remédier à cette stagnation, il faut une vision audacieuse et tournée vers l'avenir, étayée par de solides mécanismes de responsabilisation. Une stratégie éducative transformatrice et dotée de ressources suffisantes doit mettre l'accent sur l'accès inclusif, l'équité et la qualité, en particulier pour les apprenants marginalisés. La responsabilisation doit garantir l'utilisation efficace des ressources, le suivi de la mise en œuvre des politiques et l'adaptation des systèmes à l'évolution des défis. L'investissement dans le personnel éducatif se trouve au cœur de ces réformes. Les politiques doivent privilégier le recrutement d'enseignants qualifiés, la formation professionnelle continue et les stratégies de rétention, en particulier dans les zones difficiles d'accès et mal desservies. La motivation des enseignants, leur rémunération et les structures de soutien sont des leviers éprouvés d'amélioration des résultats d'apprentissage.

Sans une telle cohérence systémique, les efforts de réforme risquent d'être fragmentaires et de perpétuer le cycle de l'exclusion et de la sous-performance.

Pour promouvoir des changements significatifs, les systèmes éducatifs doivent s'appuyer sur des données probantes et une planification adaptée. Cependant, de nombreux systèmes d'information sur la gestion de l'éducation dans des environnements aux ressources limitées restent sous-utilisés, collectant souvent des données sans objectifs ni suivi clairs. Il est essentiel de transformer ces systèmes de dépôts passifs en systèmes actifs d'aide à la décision pour une planification efficace, l'harmonisation des politiques et le ciblage des ressources. En outre, des systèmes efficaces d'évaluation de l'apprentissage doivent être institutionnalisés au sein des ministères afin de guider les réformes des programmes scolaires, la modernisation de la formation des enseignants et l'élaboration de matériels pédagogiques différenciés qui répondent aux besoins des apprenants à leur niveau. En l'absence de données de qualité ou de la capacité à les utiliser, les systèmes éducatifs restent réactifs et ne parviennent pas à identifier les lacunes d'apprentissage qui se creusent, ni à y répondre.

Les pays fragiles et touchés par des conflits sont confrontés à des crises éducatives croissantes, exacerbées par des violences prolongées, des déplacements de population et des catastrophes liées au climat. En Éthiopie, l'insécurité a perturbé l'enseignement dans plusieurs régions, entraînant des retards dans le paiement des enseignants, une chute du moral et un désintérêt pour la profession, menaçant la continuité des programmes de formation des enseignants. Au Soudan, l'escalade du conflit armé depuis avril 2023 a dévasté le système éducatif : les écoles ont été transformées en abris, les rectorats ont été détruits et les salaires ont été suspendus. Les filles, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont particulièrement touchés, ce qui renforce les inégalités existantes.

Le succès des interventions éducatives dans les États en situation de crise dépend de la préparation et du leadership des institutions. Au Burkina Faso, au Kenya, au Mali, au Niger, en Somalie et au Soudan, les pouvoirs publics ont mis en place des cadres nationaux pour l'éducation en situation d'urgence, tels que des groupes éducatifs et des organes de coordination dédiés, qui facilitent une réponse opportune et un alignement intersectoriel. Par exemple, le Secrétariat technique pour l'éducation en situation d'urgence du Burkina Faso joue un rôle central dans le suivi des fermetures d'écoles et des déplacements d'élèves et assure la continuité de l'apprentissage dans les zones d'accueil. Sa stratégie d'apprentissage accéléré pour les enfants trop âgés et non scolarisés s'est avérée vitale pour réduire la perte des acquis d'apprentissage et permettre la réintégration dans l'éducation formelle.

Les programmes éducatifs résilients dans les États fragiles sont marqués par l'adaptabilité et l'innovation. Des pays comme le Niger et la Somalie ont recours à des classes mobiles, à l'enseignement par radio et à des initiatives communautaires pour atteindre les populations déplacées et nomades. Ces modèles de prestation flexibles garantissent la continuité, même en contexte d'insécurité et d'accès limité.

Au Burkina Faso et au Mali, des approches d'apprentissage hybrides combinant des cours en présentiel et à distance ont permis d'atténuer les effets des fermetures d'écoles généralisées. La capacité d'ajustement du programme en fonction des données en temps réel et du retour d'information des communautés est essentielle pour garantir la pertinence, la durabilité et l'impact dans des États instables.

Les pays fragiles et touchés par des conflits sont confrontés à des crises éducatives croissantes, exacerbées par des violences prolongées, des déplacements de population et des catastrophes liées au climat. Dans certaines régions de l'Éthiopie, l'insécurité a perturbé l'enseignement, menaçant la continuité de l'éducation et des programmes de formation des enseignants. Au Soudan, l'escalade du conflit armé depuis avril 2023 a dévasté le système éducatif : les écoles ont été transformées en abris, les bureaux de l'éducation ont été détruits et les salaires ont été suspendus. Les filles, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont touchés de manière disproportionnée, ce qui ne fait qu'accroître les inégalités.

SANTÉ

Compte tenu de l'intensification des menaces posées par le changement climatique, les pandémies, l'insécurité alimentaire et les conflits, la région Afrique a donné la priorité au renforcement de systèmes de santé résilients. La région a en effet été confrontée à de nombreuses épidémies, dont l'une des pires épidémies de choléra depuis des années, ainsi que la variole simienne et les fièvres hémorragiques. Malgré les progrès réalisés ces dernières années et des différences notables entre les pays, l'Afrique reste à la traîne des autres régions dans la plupart des domaines de l'indice de sécurité sanitaire mondiale, notamment la prévention, la détection et le signalement, la réaction rapide, les systèmes de santé, le respect des normes internationales et l'environnement à risque. Des entités régionales telles que les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, la Communauté sanitaire de l'Afrique orientale, centrale et australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont relevé le défi et s'efforcent de renforcer le leadership et la coordination afin d'améliorer la prévention, la détection et la réponse aux urgences sanitaires. La région reconnaît en outre que les urgences sanitaires ne se limitent pas aux maladies infectieuses, et se concentre également sur les impacts sanitaires des événements liés au climat tels que les cyclones, les inondations, les sécheresses et les ouragans, ainsi que sur la propagation des maladies transmises par l'eau et par des vecteurs. La région fait également face à une augmentation du fardeau des maladies non transmissibles, ce qui lui permet de prévenir des coûts exorbitants pour le système de santé en raison de la composition de l'âge de la population. Ces différents éléments demandent une approche multidimensionnelle de la résilience, dans laquelle le renforcement des systèmes de santé, l'amélioration de la fourniture intégrée de soins et l'amélioration de la préparation aux situations d'urgence jouent un rôle central. Ces efforts visent à réduire la vulnérabilité des pays africains aux crises sanitaires, en veillant à ce que les systèmes de santé soient mieux équipés pour faire face aux défis croissants posés par la charge de morbidité, les pandémies et les catastrophes environnementales.

À seulement cinq ans de l'échéance fixée pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en 2030, la région Afrique reste à la traîne sur plusieurs cibles. La cible 3.1 vise à faire passer la mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; or l'Afrique a enregistré un taux supérieur à 500 en 2020. La moyenne régionale masque des différences marquées sur le continent, la mortalité maternelle en Afrique de l'Est et australe représentant la moitié de celle de l'Afrique de l'Ouest et centrale. De même, la cible 3.2 vise à ramener la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus, alors que la moyenne de la région s'élevait à 71 en 2022. Pour ces deux indicateurs, l'accélération des progrès dépendra de la mise en œuvre rigoureuse d'un programme axé sur l'amélioration de la couverture pour un ensemble de services essentiels de soins de santé maternelle et infantile. Les principales priorités politiques peuvent inclure de veiller au déploiement de ressources humaines plus abondantes au niveau des soins primaires, d'investir dans la préparation des installations et d'identifier des solutions pour lever les obstacles aux soins liés à la demande.

Conformément aux efforts régionaux plus larges visant à atteindre les cibles de 2030, de nombreux pays ont mis à jour leurs stratégies nationales de santé pour relever les défis émergents et améliorer la prestation de services. Par exemple, l'Éthiopie a lancé le Plan de développement et d'investissement à moyen terme du secteur de la santé pour 2023-2026, afin d'orienter le plan stratégique pour son secteur national de la santé sur trois ans (juillet 2023 à juin 2026). La République centrafricaine a quant à elle mis en œuvre son Plan national de développement sanitaire de troisième génération.

En outre, des lois ont été adoptées pour consolider la protection financière. Par exemple, depuis que la Tanzanie a promulgué la loi sur l'assurance maladie universelle en décembre 2023, le pays a accompli des progrès considérables dans l'élaboration d'un cadre réglementaire et la préparation de sa mise en œuvre. Cela devrait renforcer la protection financière et élargir l'accès aux services de santé essentiels. Ces efforts donnent lieu à des améliorations en matière de couverture des programmes, de prestation de services et de performance globale du système de santé.

Les pays de la région ont fait de grands pas vers le renforcement des systèmes de santé afin d'améliorer la prestation de services et les résultats sanitaires. Au Rwanda, le principal objectif politique consiste à remédier à la pénurie de professionnels de la santé grâce à la réforme 4x4, qui vise à quadrupler le nombre de professionnels de la santé en quatre ans et à augmenter le nombre d'écoles de sages-femmes et d'infirmières. L'Éthiopie s'est attachée à améliorer son système d'information sanitaire afin de fournir des données précises, opportunes et complètes permettant une prise de décision éclairée. Le Burundi, le Soudan du Sud et la Tanzanie ont renforcé la coordination des bailleurs de fonds et l'harmonisation de l'aide grâce à des structures de gouvernance et à des fonds fiduciaires multidonateurs qui alignent l'aide extérieure sur les priorités du gouvernement, relatives notamment à un ensemble intégré de services de soins de santé primaires. Ces efforts reflètent un engagement plus large en faveur de la mise en place de systèmes sanitaires résilients, capables de fournir des soins de qualité tout en s'adaptant aux nouveaux défis.

Alors que les progrès vers la couverture sanitaire universelle nécessiteront une augmentation constante du financement public destiné au secteur de la santé, les pressions budgétaires persistantes soulignent la nécessité de non seulement dépenser plus, mais aussi de dépenser mieux. Cela s'applique non seulement aux budgets des pouvoirs publics, mais aussi à l'aide au développement consacrée à la santé, qui représente une part substantielle des ressources sanitaires dans de nombreux pays africains, mais qui est souvent très fragmentée. Les structures de programme verticales avec une priorité unique, telles que celles dédiées au VIH/SIDA, à la tuberculose, au paludisme, à la planification familiale et à la nutrition, créent souvent des systèmes parallèles qui ne contribuent pas au renforcement global du système et nuisent à sa cohérence. En conséquence, les piliers du système, tels que les ressources humaines, les chaînes d'approvisionnement et les plateformes numériques, restent souvent sous-développés. Le recours fréquent à des organismes d'exécution extérieurs au système gouvernemental nuit également au renforcement des capacités et à la durabilité à long terme. Dans de nombreux pays, l'aide au développement évince le financement public national et compromet l'élaboration des modèles de financement plus durables nécessaires à la couverture universelle. Une approche prometteuse pour une aide au développement plus efficace consiste à concentrer les ressources externes sur un ensemble de services essentiels explicitement définis, fournis par le système gouvernemental. Une telle approche peut remplacer le modèle fragmenté axé sur une seule maladie, concentrer les efforts sur des systèmes transversaux, renforcer les capacités des systèmes gouvernementaux et créer un point focal de redevabilité en mesurant le volume et la qualité des prestations fournies dans le cadre de l'ensemble de services.

PROTECTION SOCIALE ET EMPLOI

Le critère de la protection sociale et de l'emploi évalue les politiques et programmes de protection sociale et du travail sur cinq aspects : le système global de protection sociale, les programmes de filets sociaux, les programmes et politiques du marché du travail, la prestation de services locaux et la participation de la société civile aux programmes de développement communautaire, ainsi que les programmes de retraite et d'épargne vieillesse.

Dans l'ensemble, les systèmes de protection sociale continuent d'être consolidés sur le continent, avec des progrès dans l'actualisation des politiques et des stratégies pour inclure des domaines tels que la sécurité sociale et la protection sociale sensible à la nutrition. L'amélioration des mécanismes de coordination et le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation ont également contribué à ces avancées.

Les registres sociaux, une innovation cruciale pour les systèmes de protection sociale, continuent d'être institutionnalisés et d'étendre leur couverture, ce qui leur permet d'être de plus en plus employés pour cibler les programmes sociaux. Sur l'ensemble du continent, 21 pays ont déjà mis en place des registres utilisés par de multiples programmes et continuent d'étendre leur couverture (plusieurs d'entre eux ont déjà atteint une large couverture, notamment le Cabo Verde, le Malawi,

la Mauritanie, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et la Sierra Leone). Neuf pays conçoivent ou mettent à l'essai leurs registres sociaux actuellement : le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Liberia, Madagascar, la Somalie et le Togo. Dans sept autres, le travail sur les registres sociaux n'a pas commencé ou en est au stade des discussions préliminaires. En outre, les pays tirent parti des avancées réalisées au cours de la pandémie de COVID-19 en matière de paiements numériques et de ciblage, et intègrent ces nouvelles technologies dans les opérations quotidiennes de leurs systèmes de protection sociale. Parmi les exemples notables figurent le Cabo Verde, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Rwanda et le Togo.

L'expansion rapide de la couverture sanitaire universelle offre de nouvelles possibilités d'utiliser davantage les registres comme outil de collaboration intersectorielle. Cette collaboration permet de réduire la duplication des efforts, d'optimiser l'utilisation des ressources pour une couverture maximale et d'aboutir à des solutions innovantes en matière d'identification, de prestation de services et de transparence. Ces opportunités de collecter et d'échanger des données et d'assurer une meilleure coordination sur le terrain ont été saisies au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Liberia, au Malawi, en Mauritanie, en République du Congo et au Sénégal.

Des pays comme le Cameroun, le Ghana, le Lesotho, la République du Congo et l'Ouganda ont progressé en matière de numérisation des paiements pour les programmes liés à la protection sociale. Le Cameroun a lancé un programme pilote de paiement numérique et a commencé à recueillir des données biométriques pour améliorer la précision et réduire la fraude. Les processus de paiement numérique sont en cours d'amélioration en République du Congo. Le Ghana utilise des systèmes d'enregistrement et de paiement électroniques pour perfectionner les services et promouvoir l'inclusion financière, ce qui s'est avéré crucial lors des interventions d'urgence (comme la récente période de sécheresse de 2024). Le Lesotho convertit actuellement les paiements en espèces en transferts numériques, avec 36 % des bénéficiaires de pensions de vieillesse qui utilisent des portefeuilles mobiles en 2024. L'écosystème dynamique des services financiers numériques de l'Ouganda s'attaque aux disparités régionales afin d'assurer une transition en douceur vers les paiements numériques dans le cadre des programmes de protection sociale.

Les progrès en matière de renforcement des systèmes reposent souvent sur l'extension des filets sociaux, en particulier des programmes phares qui consolident la fourniture de la protection sociale aux personnes pauvres et vulnérables. Le continent connaît des améliorations constantes dans les programmes de filets sociaux, principalement grâce à l'augmentation de la couverture, à la consolidation des programmes et au renforcement des systèmes de prestation, ainsi que de l'amélioration du suivi et de l'évaluation, et ce, en dépit de certains pays touchés par des conflits. Des progrès notables ont été enregistrés en 2024 dans quatre pays d'Afrique de l'Est, à savoir le Burundi, le Malawi, le Soudan du Sud et la Zambie, et dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Tchad, la Côte d'Ivoire et Sao Tomé-et-Principe. L'extension des filets sociaux constitue un moteur puissant d'investissement dans les systèmes de prestation et incite à renforcer la coordination et la transparence dans l'ensemble du secteur. Ces programmes ont tendance à avoir une meilleure couverture dans les pays plus riches, qui affichent également des taux de pauvreté plus faibles en général (voir figure 3.15). Néanmoins, certains pays, notamment le Burkina Faso, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi et le Zimbabwe, obtiennent des résultats particulièrement bons compte tenu de leur niveau de pauvreté.

Dans l'ensemble, les progrès restent particulièrement difficiles à réaliser dans les États touchés par la fragilité, les conflits et la violence. Plusieurs pays en proie à des conflits violents et à l'instabilité politique, en particulier en Afrique de l'Ouest, ont interrompu la mise en œuvre des programmes de transferts

monétaires ou réduit leur couverture. C'est notamment le cas du Burkina Faso, du Mali et du Niger. En Afrique de l'Est, la situation au Soudan représente un effondrement systémique de la gouvernance et de la prestation de services, dont la protection sociale. Cette crise a des conséquences majeures sur la réduction de la pauvreté, la réponse aux chocs et le développement du capital humain.

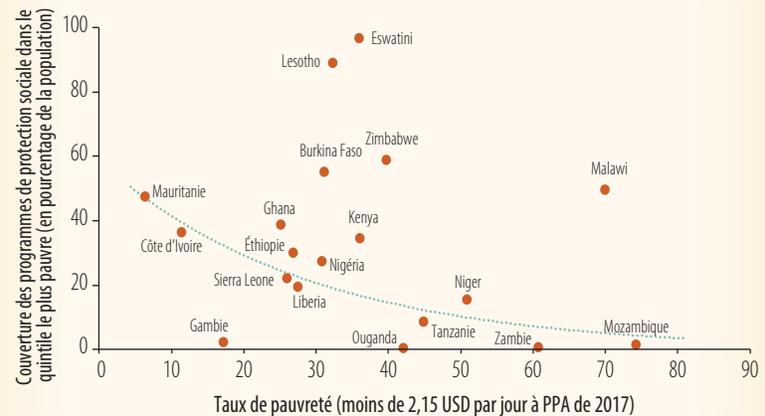
Certains pays ont obtenu de meilleurs résultats grâce à des programmes portant sur le

marché du travail. Au Burundi, par exemple, la formation professionnelle et le soutien à l'entrepreneuriat, notamment par le biais d'un appui à l'accès au financement, ont contribué à la création d'emplois et de programmes aussi bien temporaires que réguliers. La Côte d'Ivoire a connu des avancées dans son cadre législatif, ainsi qu'une expansion des programmes d'emploi des jeunes et des mesures axées sur l'emploi durable. De nombreux programmes axés sur l'emploi, incluant des travaux publics novateurs, comportent une solide composante de filets sociaux, et leur expansion a eu des effets positifs sur le bien-être social dans des pays tels que l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Liberia, le Mozambique, le Niger et la Sierra Leone. Une tendance commune à de nombreux pays est l'utilisation accrue de l'innovation numérique pour mettre directement en relation demandeurs d'emploi et employeurs. Cette interaction est de plus en plus souvent gérée par des portails d'emploi, un outil numérique en cours de généralisation dans plusieurs pays, dont le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, la Mauritanie et le Sénégal.

Dans le domaine des pensions et de l'épargne vieillesse, les avancées ont été modestes. Malgré des réformes visant à améliorer l'adéquation des prestations de retraite, à étendre la couverture aux travailleurs du secteur informel et à adopter une législation sur les pensions pour les fonctionnaires, les systèmes de pension continuent d'être limités aux travailleurs du secteur formel et aux fonctionnaires. Néanmoins, les innovations visant à proposer des régimes volontaires aux travailleurs du secteur informel se multiplient, le Bénin, le Ghana, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda ouvrant la voie avec des initiatives pilotes. En Côte d'Ivoire, à la suite d'un projet pilote mené en 2021, un régime de retraite pour les travailleurs indépendants est progressivement étendu.

En réponse à l'impact croissant du changement climatique sur les populations vulnérables, les gouvernements déploient de nouvelles approches pour renforcer la réactivité aux chocs des programmes et systèmes de protection sociale. L'utilisation de systèmes d'alerte précoce dans la planification de la protection sociale, de protocoles communs pour le déclenchement et l'acheminement de l'aide, et d'une planification financière innovante pour les situations d'urgence sont au cœur des efforts de la Gambie, du Ghana, du Lesotho, du Malawi, de la Mauritanie, du Mozambique et du Rwanda.

FIGURE 3.15 : Une poignée de pays gèrent particulièrement bien les filets sociaux



Source : Base de données Aspire, 2011-2019.

Remarque : PPA = parité de pouvoir d'achat.

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Ce critère examine l'efficacité des politiques et des institutions environnementales qui supervisent la protection et l'utilisation des ressources naturelles et la gestion de la pollution. L'évaluation institutionnelle aborde des questions transversales, notamment la qualité et l'efficacité des systèmes d'évaluation d'impact environnemental et les facteurs de gouvernance environnementale, à savoir l'accès à l'information, la participation du public, la coordination intersectorielle et la redevabilité. En outre, les évaluations portant sur des thèmes environnementaux couvrent la pollution de l'air et de l'eau, les déchets solides et dangereux, les ressources en eau douce, les ressources marines et côtières, la gestion des écosystèmes et de la biodiversité, les ressources renouvelables et non renouvelables, et le changement climatique.

Dans l'ensemble de la région, on observe une nette tendance en faveur du renforcement des cadres institutionnels pour la gouvernance environnementale. Au Mozambique, des lois sur les forêts et les terres ont été mises en œuvre en 2024. Le Mali s'est efforcé de renforcer ses réglementations et ses capacités institutionnelles en matière de qualité et d'efficacité de l'évaluation environnementale, au travers de la révision des cadres législatifs, de la mise en place de mécanismes de suivi efficaces et du renforcement de la coordination des parties prenantes. La Mauritanie a continué à prendre des mesures majeures pour renforcer les capacités aux niveaux central et régional, intégrer les préoccupations environnementales et le changement climatique dans les politiques et améliorer la coordination intersectorielle grâce à la Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable.

Cependant, l'instabilité politique et les ressources limitées sont des obstacles courants à une mise en œuvre efficace des politiques. En outre, l'application de la législation reste un défi, comme c'est le cas au Soudan du Sud, où l'instabilité politique et la faiblesse des capacités institutionnelles entravent l'exécution des politiques. Bien que les efforts des pays démontrent un engagement de relever les défis environnementaux, d'autres améliorations s'imposent en ce qui concerne la mise en œuvre des mécanismes de contrôle et la mobilisation des ressources.

Les pays affichant une note CPIA plus élevée disposent de mécanismes d'application plus solides et d'une meilleure coordination intersectorielle. Des politiques de gestion de la pollution de l'air et de l'eau sont en place dans plusieurs pays, mais leur application est souvent médiocre. La Proclamation portant sur l'eau de l'Érythrée prévoit une protection contre la pollution, mais elle n'est que peu appliquée. De même, la Tanzanie est confrontée à des difficultés liées au prélèvement incontrôlé de l'eau et aux impacts du changement climatique, bien qu'elle dispose de Comités de bassin pour la régulation de l'eau.

Les politiques qui exigent une coordination intersectorielle et une participation du public sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre. La coordination intersectorielle nécessaire à la pleine intégration des plans dans les activités gouvernementales n'en est encore qu'à ses débuts dans la plupart des pays de la région. Madagascar a pris les devants dans ce domaine en incorporant des unités environnementales dans la plupart des ministères sectoriels et en réformant un comité interministériel en 2024. Au Cabo Verde, le plan stratégique a pour priorité de renforcer l'atténuation du changement climatique dans les secteurs clés, tout en relevant des défis intersectoriels. Malgré quelques succès régionaux, la mise en œuvre d'initiatives multisectorielles reste difficile en raison des conflits pour le contrôle des ressources.

Les améliorations sont souvent soutenues par la coopération internationale. Par exemple, la Sierra Leone a accompli des progrès significatifs sur les cadres de politique climatique ; cependant, leur mise en œuvre et leur opérationnalisation dépendront de l'étendue de la coopération internationale.

L'accès à l'information environnementale progresse, quoique lentement. En Zambie, la coordination et l'accès du public à des informations précises posent problème, mais les sites web des agences sont en cours d'amélioration. Cette tendance se retrouve dans d'autres pays, où des exigences légales en matière d'évaluation de l'impact environnemental et social existent, mais sont compromises par un financement et un personnel inadéquats. Au Cabo Verde, la collecte de données environnementales se heurte à des difficultés dues à des informations obsolètes et à des systèmes non opérationnels, qui empêchent un suivi efficace des indicateurs environnementaux. Au Mali, malgré son approche multipartite, le système national de gestion de l'information environnementale est fragile et peu performant en raison d'un manque d'appropriation institutionnelle, de financement, de personnel qualifié et de coopération entre les institutions. La collecte de données environnementales a été perturbée et l'accès du public limité, avec des rapports obsolètes et des systèmes sous-utilisés qui empêchent une gestion efficace des informations.

Pour une gestion réussie de l'environnement et des ressources naturelles, l'adhésion du public est nécessaire. Au Mozambique, les consultations relatives à la loi foncière et au décret sur la réinstallation se sont poursuivies en 2024, les documents étant accessibles en ligne pour permettre au public de donner son avis. La gestion des pêches implique des conseils de village, des comités de cogestion de district/province et une participation semestrielle à la Commission administrative des pêches. Malgré des difficultés, les plans nationaux renforcent la sensibilisation et la participation du public à la gouvernance environnementale.

Sur toute une gamme de questions environnementales, l'Afrique a réalisé des progrès significatifs en termes de résultats, ce qui ouvre la possibilité de créer une dynamique fondée sur la gestion de l'environnement comme un domaine de réussite pour la région. Le Rwanda a porté sa couverture forestière à 30,4 % de la superficie totale du pays en 2024, démontrant ainsi son engagement en faveur du reboisement. De même, la Tanzanie a placé un tiers de ses terres sous protection. En République centrafricaine, malgré les faibles capacités d'application du gouvernement, la population d'animaux sauvages a régulièrement augmenté, surtout grâce aux efforts des organisations non gouvernementales. Le Niger protège activement les ressources forestières et améliore le contrôle de la conformité, tandis que la Guinée-Bissau améliore l'application des réglementations en matière de pêche.

Néanmoins, la durabilité environnementale reste entravée par le manque de capacités dans l'ensemble de la région, et la fourniture publique de services liés à l'environnement est une préoccupation constante. La gestion des déchets solides demeure un défi majeur. La nécessité de les recycler et de les trier est un problème commun à toute la région, qui entraîne une accumulation de déchets dans les zones urbaines. Les ressources marines et côtières, y compris les pêches et les mangroves, et la lutte contre la pollution marine sont entravées par la médiocre capacité d'application pratique. En outre, des problèmes tels que l'érosion côtière, la pollution et la surexploitation des ressources sont répandus. Dans le domaine de la foresterie, les difficultés d'application des lois forestières existantes empêchent un suivi et un contrôle efficaces d'activités illégales telles que l'exploitation forestière et minière. Dans le secteur minier, des cadres juridiques tels que les lois sur les mines établissent une attribution transparente des concessions et la capture de rentes provenant de l'extraction des minéraux, mais les agences de réglementation pâtissent du manque de ressources, qui affecte leur capacité à surveiller et à faire appliquer les réglementations. En outre, la protection de la biodiversité, au cœur du secteur du tourisme dans une grande partie de la région, est freinée par les capacités insuffisantes pour contrôler le braconnage des animaux et les activités nuisibles des touristes.

GROUPE D : GESTION DU SECTEUR PUBLIC ET INSTITUTIONS

Le groupe D couvre les questions de gouvernance et de capacité du secteur public, à savoir les droits de propriété et la gouvernance fondée sur des règles, la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des recettes, la qualité de l'administration publique, ainsi que la transparence, la redevabilité et la corruption dans le secteur public.

Dans le contexte de la prestation de services publics, on ne saurait trop insister sur l'importance de la bonne gouvernance. Au-delà des politiques régissant la fourniture des services à proprement parler, les réformes de gouvernance visent à réglementer la supervision de l'activité du secteur public, en fournissant la structure pour la gestion des ressources et l'alignement des incitations qui sous-tendent tous les aspects de l'activité gouvernementale. Souvent, lorsque les services ne répondent pas aux attentes, c'est lié à une défaillance organisationnelle sous-jacente, comme de mauvaises pratiques de gestion ou l'établissement d'objectifs inadéquats au sein des départements. La corruption et l'emprise politique peuvent elles aussi conduire à un détournement des ressources ; mais les défaillances de la gouvernance dans la fourniture de services publics peuvent résulter d'incohérences politiques, d'une mauvaise gestion financière et de politiques malavisées. Une redevabilité et une transparence améliorées, ainsi qu'un solide soutien technique, peuvent faire évoluer les politiques en faveur d'une meilleure prestation de services.

Les tendances en matière de gouvernance en Afrique révèlent un paysage complexe de progrès et de défis. À travers le continent, les pays progressent dans des domaines tels que les mesures de lutte contre la corruption, l'indépendance de la justice, la qualité de la réglementation, le recrutement dans le secteur public, la numérisation des services publics et l'engagement de la société civile. Cependant, l'efficacité et la mise en œuvre de ces initiatives varient considérablement, reflétant les contextes politiques, économiques et sociaux hétérogènes dans lesquels elles se déploient. Il est évident que les pays dotés d'une gouvernance solide et d'une transparence budgétaire affichent généralement de meilleurs résultats économiques, moins de corruption et une confiance du public accrue.

Malgré les efforts déployés, de nombreux pays sont confrontés à des défis de taille dans la mise en œuvre effective des réformes, en particulier face à l'instabilité politique, aux conflits et aux ressources limitées. Le succès de ces réformes dépend souvent de la volonté politique, de la capacité institutionnelle et d'une coordination efficace entre les différentes agences gouvernementales et parties prenantes. Les conflits en cours dans plusieurs pays, tels que le Burkina Faso, le Soudan du Sud et le Soudan, ont sérieusement entravé les progrès en matière de transparence budgétaire et de réformes de la gouvernance en général. Cependant, dans toute l'Afrique, les gouvernements impulsent des changements pour renforcer les droits de la propriété et des contrats, améliorer la qualité de l'administration publique et garantir la redevabilité dans le secteur public. Ces améliorations sont en grande partie le résultat des réactions des citoyens, qui prennent parfois la forme de manifestations anti-impôts, comme au Kenya et au Nigeria, face à ce qu'ils perçoivent comme un manque de transparence dans les décisions qui les concernent.

La bonne gouvernance est un facteur déterminant de l'efficacité de la prestation de services publics, car elle sous-tend une mobilisation efficace des recettes, un contrôle des dépenses et une gestion efficace des finances publiques. En 2024, si plusieurs pays africains ont progressé en matière de mobilisation des recettes et de gestion des finances publiques, un groupe encore plus nombreux a vu ses performances diminuer dans ces domaines (tableau 3.4), en partie à cause de l'instabilité politique ou de contraintes de ressources. Dans l'ensemble, deux grandes tendances se dégagent des résultats récents. Tout d'abord,

la note moyenne obtenue par la région dans le groupe de la gouvernance a encore diminué par rapport aux autres groupes de l'évaluation CPIA, alors qu'elle était déjà faible. Deuxièmement, cette détérioration des performances est observée dans toutes les composantes du groupe, ce qui suggère que les composantes sont fortement intercorrélées et qu'un large éventail d'actions politiques sera nécessaire pour inverser la tendance. Bien que de nombreux pays d'Afrique se soient fermement engagés à réformer la qualité de l'administration publique, les résultats positifs sont restés rares, probablement parce que la mise en œuvre de réformes du secteur public bien intentionnées s'est heurtée à de multiples contraintes. Alors que l'on s'attendait à ce que l'essor de la technologie devienne un moteur crucial du renforcement de l'administration publique, les résultats obtenus jusqu'à présent n'ont pas prouvé que la technologie jouait ce rôle.

TABLEAU 3.4 : Évolution des notes du critère Gestion et institutions du secteur public, 2024

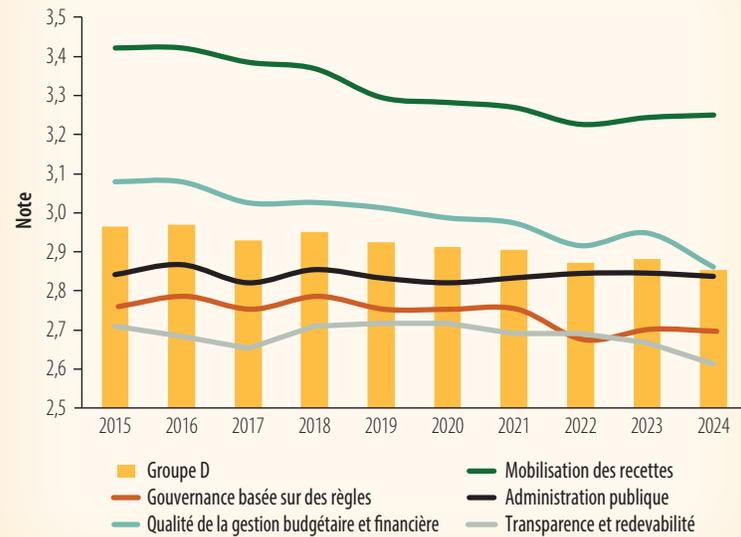
Critère de la CPIA	Augmentations	Diminutions
Droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles	Zimbabwe	Soudan
Qualité de la gestion budgétaire et financière	Guinée-Bissau	Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sierra Leone, Zimbabwe
Efficacité de la mobilisation des recettes	Comores, Côte d'Ivoire, Liberia, Tanzanie	Niger, Sierra Leone, Somalie, Soudan
Qualité de l'administration publique		
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public		Niger, Soudan
Moyenne du groupe Gestion et institutions du secteur public	Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Liberia, Tanzanie	Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sierra Leone, Somalie, Soudan

Source : Base de données CPIA, 2025.

En 2024, un certain nombre de pays ont mené des réformes majeures qui ont conduit à des hausses de leur note moyenne globale sur le groupe de la gouvernance. Par exemple, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre un large éventail de réformes des impôts pour élargir l'assiette fiscale et améliorer la mobilisation des recettes. Celles-ci incluent l'introduction d'une TVA sur les produits alimentaires non essentiels, d'un droit d'enregistrement de 4 % sur le transfert de terres non notariées, d'une taxe sur les paris en ligne et d'une réduction du taux de TVA sur le riz de luxe. De même, en Tanzanie, l'élargissement de l'assiette fiscale était la cible d'un assouplissement de la déclaration et de l'enregistrement des impôts, dans l'espoir de réduire la taille du secteur informel. Le Liberia a en outre introduit des réformes visant à améliorer l'administration des impôts. Cependant, à l'exception de la mobilisation des recettes, aucun progrès notable n'a été observé sur les quatre autres critères d'évaluation de la qualité de la gouvernance (tableau 3.4).

De nombreux pays africains ont vu leur note d'évaluation de la gouvernance diminuer en 2024. Le Soudan a connu la plus forte baisse, principalement en raison du conflit interne prolongé, intense et coûteux. Le conflit en cours et l'état d'urgence ont affaibli les protections juridiques et le système judiciaire, tout en exacerbant l'incertitude entourant les droits de propriété. Le Niger est un autre pays qui a connu une réduction généralisée de ses notes de gouvernance. À la suite du coup d'État de juillet 2023, plusieurs institutions essentielles, dont la Constitution, la Cour des comptes et le Comité

FIGURE 3.16 : La mobilisation des recettes s’est améliorée et la transparence et la gestion des finances publiques ont régressé dans la région



Source : Base de données CPIA, 2025.

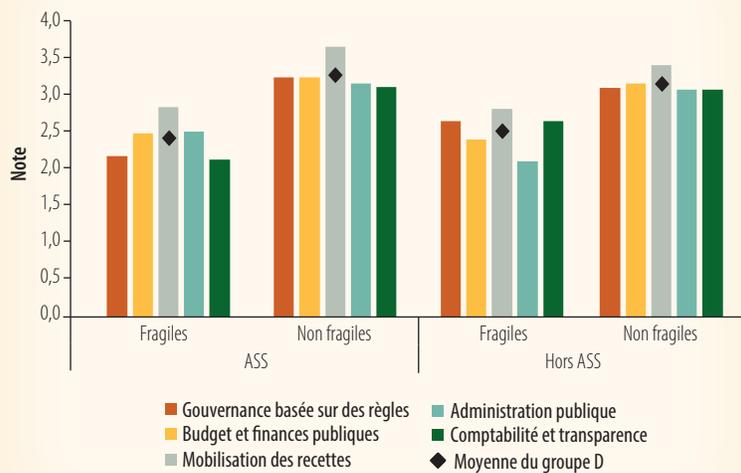
de règlement des différends relatifs à l’attribution des marchés publics, ont été suspendues, ce qui a contribué en partie à la forte détérioration de la qualité de la gouvernance. L’érosion des mécanismes de contrôle et l’absence de ces institutions de sauvegarde ont suscité des inquiétudes quant à l’intégrité de la gouvernance économique dans le pays.

En termes de notes, l’évolution pour ce groupe a été plus prononcée en 2024 qu’au cours des deux dernières années (figure 3.16). Cela reflète en partie le fait que les

pays qui ont vu leur note s’améliorer sont moins nombreux que ceux qui ont connu des baisses, tandis qu’aucun changement n’a été relevé sur les notes pour la qualité de l’administration publique dans toute la région Afrique. Le critère de la transparence, de la redevabilité et de la corruption dans le secteur public présente un déséquilibre en faveur des déclassements, avec des baisses de notes pour deux pays

et aucune augmentation. Au niveau régional, ce critère continue d’enregistrer la note moyenne la plus basse parmi les 16 critères (figure 3.16).

FIGURE 3.17 : La gouvernance fondée sur des règles et la transparence continuent à afficher les notes les plus basses pour tous les groupes de la région



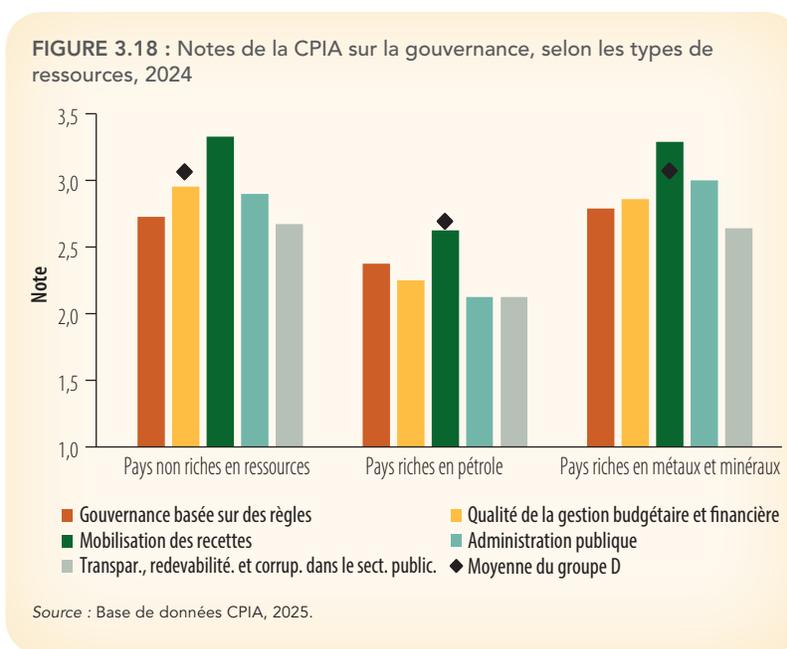
Source : Base de données CPIA, 2025.

Il n’est guère surprenant que les pays africains fragiles continuent d’obtenir de moins bonnes performances dans le domaine de la gouvernance que les pays non fragiles de la région (figure 3.17). L’évaluation moyenne du groupe de la gouvernance dans son ensemble est remarquablement similaire entre l’Afrique subsaharienne et les autres régions, même en tenant compte de la fragilité

de l’État. Mais les pays fragiles d’Afrique subsaharienne affichent des performances particulièrement médiocres sur deux critères : la gouvernance fondée sur des règles et la transparence, la redevabilité et la corruption dans le secteur public. Cet écart peut refléter la nature unique de la fragilité, souvent le

résultat de conflits externes et internes qui dérivent en partie des réactions face à une gouvernance inefficace et à l'accaparement du marché.

Au sein de la région, si l'on compare les pays riches en ressources et les autres pays, les pays riches en pétrole sont nettement moins performants sur tous les critères utilisés pour évaluer la qualité de la gouvernance, en particulier dans les domaines de la qualité de l'administration publique et de la qualité de la gestion financière publique (figure 3.18).



DROITS DE PROPRIÉTÉ ET GOUVERNANCE FONDÉE SUR DES RÈGLES

Ce critère évalue la mesure dans laquelle l'activité économique est facilitée par un système juridique et judiciaire efficace et une structure de gouvernance fondée sur des règles, dans laquelle les droits de propriété et les droits contractuels sont respectés et appliqués.

Pour encourager l'investissement et le commerce, un système judiciaire efficace qui protège les droits de propriété et garantit l'exécution des contrats est indispensable. À la fois élément central d'une gouvernance efficace et service public clé pour soutenir la sécurité et des marchés fonctionnels, le système judiciaire doit jouer un rôle impartial dans l'exécution des contrats et la résolution des litiges entre travailleurs et employeurs, gestionnaires et propriétaires, emprunteurs et prêteurs, et exportateurs et importateurs. Une exécution judiciaire plus efficace des contrats améliore le climat d'investissement,³² augmente la taille des entreprises,³³ réduit le secteur informel,³⁴ favorise l'innovation³⁵ et promeut le commerce international.³⁶ En outre, en plus d'établir les conditions nécessaires à l'activité économique, ces institutions indépendantes sont fondamentales pour instaurer la confiance dans les marchés, de façon à réduire la vulnérabilité d'une communauté face à l'excès de volatilité de l'activité financière mondiale.

Les pays africains ont consenti des efforts considérables en 2024 pour renforcer l'autonomie et le professionnalisme de leurs systèmes judiciaires. Par exemple, aux Comores, le gouvernement a introduit une nouvelle législation pour clarifier les nominations des juges et préserver l'impartialité des magistrats. Ces réformes ont consolidé les efforts déployés précédemment pour rétablir la confiance dans le système judiciaire. Le Lesotho a également mis en place un cadre de gestion des performances pour les juges et a adopté des réformes visant à améliorer la transparence et le traitement des affaires, renforçant ainsi l'efficacité de son pouvoir judiciaire. Des pays ont également poursuivi leurs réformes numériques en cours, qui remplacent des systèmes manuels obsolètes. Par exemple, le Ghana et le Malawi ont lancé

32 Lu et Tao (2009).

33 Giacomelli et Menon (2016).

34 Dabla-Norris, Gradstein et Inchauste (2008).

35 Cumming et Knill (2012).

36 Nunn (2007).

des programmes pilotes de dépôt de documents par voie électronique et de suivi en ligne des affaires, qui visent à réduire les délais de procédure et à accroître la transparence.

L'accès des citoyens à la justice dépend encore souvent de facteurs géographiques et socio-économiques, mais le renforcement des systèmes judiciaires a permis d'abaisser certains de ces obstacles. Le Kenya, par exemple, a mis en œuvre la politique du Système de justice alternative afin d'intégrer les mécanismes communautaires au cadre juridique général. Cette politique permet aux populations rurales et marginalisées de résoudre leurs litiges plus rapidement et à moindre coût. De même, le Ghana a étendu son réseau de tribunaux mobiles et ses activités de sensibilisation juridique, de façon à rapprocher les services judiciaires des communautés traditionnellement exclues du système formel.

L'amélioration des systèmes judiciaires et de l'accès à la justice a contribué à garantir les droits de propriété dans de nombreux pays africains. Plusieurs d'entre eux ont fait progresser des réformes visant à clarifier les cadres juridiques, à renforcer la sécurité foncière et à promouvoir un accès équitable à la terre. Le Bénin a étendu l'utilisation de systèmes numériques d'enregistrement des propriétés et a simplifié les processus d'administration foncière, diminuant ainsi l'informalité et les litiges dans les zones urbaines. Le Rwanda a élargi son programme de délivrance de titres fonciers jusqu'à atteindre une couverture quasi universelle et a poursuivi l'intégration des régimes fonciers coutumiers dans les structures juridiques formelles. De même, la Côte d'Ivoire a progressé dans la documentation des droits fonciers coutumiers, grâce à la cartographie communautaire et aux mécanismes de reconnaissance juridique.

Malgré ces améliorations, dans de nombreux contextes, l'ingérence de l'exécutif dans le système judiciaire a affaibli l'indépendance de la justice. Par exemple, les autorités transitoires de Guinée ont continué à intervenir dans les procédures, ce qui a limité la capacité du pouvoir judiciaire à statuer sur des questions politiquement sensibles. Les capacités administratives insuffisantes sont également restées un obstacle répandu dans toute la région. Les tribunaux du Cameroun, du Liberia, du Niger et d'ailleurs ont connu des retards dus aux arriérés d'affaires, à la faiblesse des infrastructures et au manque de personnel. Le système judiciaire reste largement fondé sur le papier dans ces contextes à faible capacité, ce qui contribue à une résolution incohérente des affaires et à une baisse de la qualité et de la crédibilité globales des résultats juridiques.

De nombreux pays ont éprouvé des difficultés à étendre les services de justice au-delà des grands centres urbains, et cela était particulièrement vrai dans les zones sujettes aux conflits. Par exemple, au Soudan du Sud et au Soudan, l'effondrement des institutions de l'État sur le fond du conflit qui fait rage a rendu les tribunaux inopérants dans de vastes régions des deux pays. En conséquence, les litiges relatifs à la terre, aux contrats et au statut personnel sont restés sans solution ou ont été résolus de manière informelle, sans garanties juridiques. Les citoyens du Burkina Faso n'ont pas pu accéder aux systèmes judiciaires dans les régions touchées par l'insécurité et les déplacements. De même, les tribunaux des régions d'Éthiopie récemment touchées par un conflit se sont trouvés aux prises avec une pénurie de ressources et un manque de personnel.

Enfin, le chevauchement des institutions judiciaires formelles et informelles continue de poser des problèmes dans de nombreux pays africains. Dans des environnements fragiles et même relativement stables, ces systèmes coutumiers et juridiques concurrents restent mal intégrés. En conséquence, des conflits fonciers persistent dans beaucoup de pays, en particulier en milieu rural. Au Liberia et au Mozambique, le double système de régime foncier légal et coutumier a continué à créer des incertitudes. Les systèmes coutumiers et juridiques qui se chevauchent restent mal intégrés, ce qui entraîne la persistance de conflits fonciers dans de nombreux pays.

QUALITÉ DE LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Ce critère évalue la mesure dans laquelle il existe un budget complet et crédible en rapport avec les priorités, les systèmes de gestion financière permettant de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre comme prévu, ainsi que des rapports comptables et financiers précis et livrés dans les délais.

L'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques (GFP) est cruciale pour promouvoir la discipline budgétaire, consolider la prestation de services et obtenir des résultats positifs en matière de développement. À mesure que les populations augmentent et que les économies deviennent plus complexes, la gestion des ressources limitées devient de plus en plus importante. Des plans financiers clairs permettent d'éviter les excès de dépenses, tandis qu'un budget solide garantit la couverture des dépenses essentielles, la gestion des dettes et le maintien de la stabilité. La transparence et la redevabilité dans la prise de décision financière sont indispensables pour promouvoir les investissements qui créent des emplois.

Actuellement, les décideurs politiques africains sont confrontés à des lacunes en matière de transparence, de redevabilité, d'exécution du budget et de contrôles internes qui doivent être comblées directement pour améliorer les performances. Le manque de transparence et de redevabilité se manifeste par la rareté des informations sur les allocations, les dépenses et les performances budgétaires. La faiblesse de la surveillance rend possible la mauvaise utilisation des fonds, tandis que le manque d'engagement du public déconnecte les dépenses du gouvernement des priorités de l'État. Des rapports financiers imprécis et tardifs entravent le suivi, et de mauvaises pratiques en matière de passation de marchés augmentent les coûts et diminuent la qualité des services. Le Tchad a rattrapé les retards enregistrés en 2021 et 2022 dans l'adoption des lois financières relatives à la gestion budgétaire et comptable, améliorant ainsi la relation entre ses politiques budgétaires et ses rapports financiers. En Éthiopie, les budgets des gouvernements fédéraux et régionaux reflètent dans une large mesure les politiques et les priorités de la stratégie nationale, avec le soutien de prévisions de dépenses à moyen terme pour les agrégats budgétaires portant sur trois ans au moins, sur une base annuelle glissante. En revanche, le Kenya a récemment adopté une loi décrivant les procédures de préparation du budget, mais son Trésor national reste confronté à des contraintes de capacité et à l'absence d'un cadre de résultats clair. Le Burkina Faso a connu une dégradation de l'environnement de gouvernance qui a affecté les priorités de la politique budgétaire et entraîné un manque de transparence dans l'utilisation des ressources publiques destinées aux services. Plusieurs pays, dont le Bénin, le Cabo Verde, le Ghana et le Togo, ont adopté les Normes comptables internationales du secteur public et les Statistiques des finances publiques ou ont progressé dans cette voie. Ce processus a amélioré la qualité et la comparabilité des rapports financiers.

La médiocre gestion de la dette accroît les paiements d'intérêts et restreint la capacité d'investissement. Les faiblesses du contrôle interne et de la surveillance affectent l'intégrité et la performance budgétaire, entraînant une mauvaise gestion. La corruption sape la confiance du public et entraîne des pertes financières. De nombreux pays souffrent d'un manque de capacité des entités et du personnel chargés de la gestion des finances publiques.

Plusieurs pays ont adopté des Cadres budgétaires à moyen terme et des Cadres de dépenses à moyen terme, notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie. Ces cadres sont conçus pour renforcer la planification fiscale à long terme et aligner les budgets sur les priorités politiques. Toutefois, leur mise en œuvre et leur efficacité sont variables, certains pays, comme la République démocratique du Congo, étant confrontés à des difficultés pour faire le lien entre les estimations pluriannuelles et les plafonds budgétaires annuels.

Plusieurs pays, comme le Bénin et le Togo, ont accompli des efforts pour réduire les dépenses extrabudgétaires non déclarées. Toutefois, la question de ces dépenses reste un défi important pour de

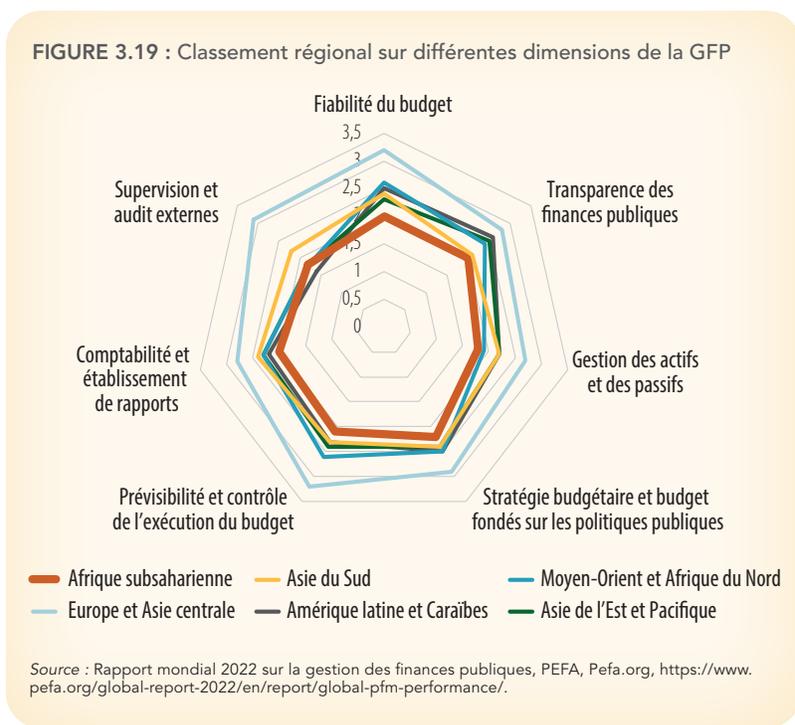
nombreux autres, dont le Burundi, la République centrafricaine et la Guinée-Bissau. La Tanzanie a renforcé l'efficacité de sa gestion financière en réduisant les écarts de dépenses et en améliorant le contrôle budgétaire, les processus de paiement et les rapports financiers. Malgré de bons résultats les années précédentes, le Zimbabwe a récemment dépassé les échéances pour la présentation des rapports clés et élaboré des rapports financiers fragmentés.

La numérisation des processus budgétaires, tels que les systèmes fiscaux (dépôt et paiement électroniques), est une tendance commune visant à améliorer l'efficacité et la transparence. Lorsqu'ils sont bien mis en œuvre, ces systèmes peuvent remédier à l'allocation inefficace des ressources et à l'intégration inadéquate des politiques budgétaires, qui se traduisent par la duplication des efforts et des occasions manquées. En outre, les systèmes numériques peuvent favoriser la collecte de données et donc les capacités d'évaluation de l'espace budgétaire, de la dette et des flux de trésorerie. Cependant, la mise en œuvre a été inégale, certains pays étant confrontés à des difficultés pour intégrer pleinement les systèmes ou étendre les services numériques à tous les contribuables, comme on l'a vu au Cameroun, aux Comores et en République démocratique du Congo. Dans toute la région, la mise en œuvre et le déploiement du Système intégré d'information de gestion financière visent à créer des systèmes plus transparents et plus responsables. Poursuivre les efforts s'avère nécessaire pour assurer la classification complète et précise de la totalité des recettes et des paiements des pouvoirs publics. En 2024, la Somalie a consolidé sa gestion, sa planification et ses contrôles budgétaires grâce à la création d'un module au sein du Système d'information de gestion financière, qui facilite l'élaboration de son budget pour l'exercice. De la même manière, au Malawi, des plans stratégiques à moyen terme sont élaborés et chiffrés pour tous les grands secteurs et incorporés au Système intégré d'information de gestion financière.

Le programme PEFA (dépenses publiques et responsabilité financière — Public Expenditure Financial Accountability) offre un diagnostic clé pour la gestion des finances publiques. Cette initiative conjointe de sept partenaires internationaux de développement fournit des évaluations régulières et détaillées de la GFP dans les pays de la région. En 2024, le Secrétariat du PEFA a mené des évaluations dans

huit pays : Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Ouganda et Zambie. Parmi ces pays, seules les évaluations de la Gambie et l'Ouganda ont été rendues entièrement publiques. En 2022, une comparaison régionale de 80 évaluations PEFA menées entre 2005 et 2021 a montré que l'Afrique subsaharienne est à la traîne sur un certain nombre d'aspects liés à la GFP (figure 3.19).³⁷ Sur les sept mesures, la région a obtenu les résultats les plus faibles dans tous les domaines, à l'exception de l'indicateur « supervision et audit externe ».

FIGURE 3.19 : Classement régional sur différentes dimensions de la GFP



37 Rapport mondial 2022 sur la GFP, <https://www.pefa.org/global-report-2022/en/report/global-pfm-performance/>.

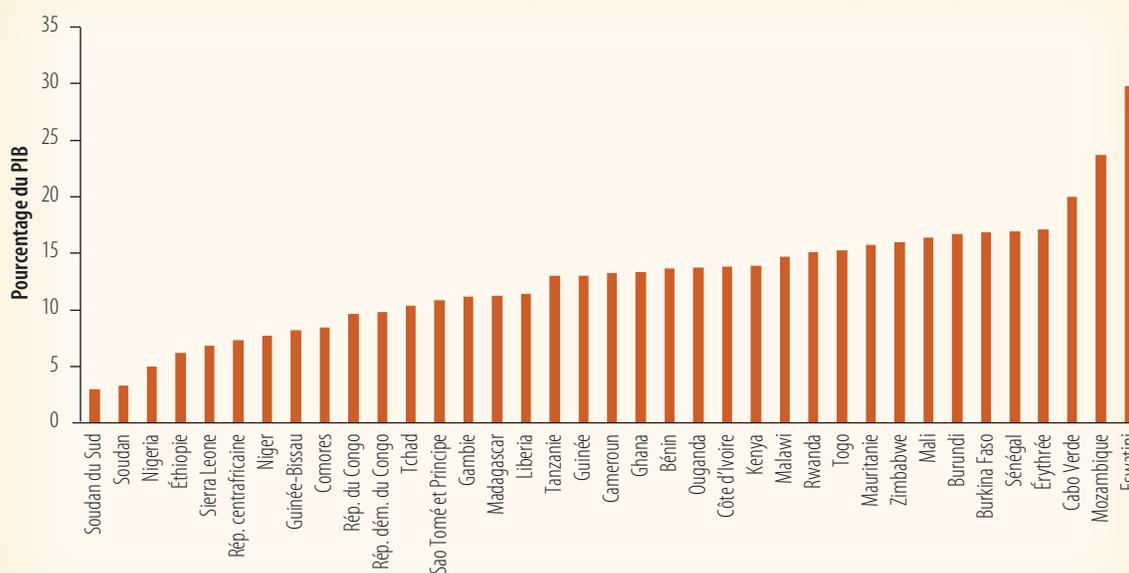
EFFICACITÉ DE LA MOBILISATION DES RECETTES

Ce critère couvre la politique et l'administration fiscales et évalue le schéma global de mobilisation des recettes, non seulement la structure fiscale, mais aussi les recettes provenant de toutes les sources telles qu'elles sont effectivement recouvrées.

Dans de nombreux pays, la mobilisation des recettes est faible et ne permet pas de financer les fonctions gouvernementales de base que sont la prestation de services et la réalisation des programmes portant sur l'emploi, l'environnement et la lutte contre la pauvreté (figure 3.20).

La plupart des pays de la région ont maintenu des performances similaires en matière de recettes au cours de l'année écoulée ; cependant, une dizaine de pays, dont le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Ghana, le Liberia, Sao Tomé-et-Principe et la Tanzanie, ont enregistré une amélioration partielle en 2024. Ces pays ont consolidé leurs politiques et leur

FIGURE 3.20 : Recettes fiscales dans une sélection de pays d'Afrique subsaharienne (en pourcentage du PIB)



Source : Banque mondiale.

administration fiscales, ce qui a permis de mieux collecter les recettes, d'élargir l'assiette fiscale, d'étendre l'application de la TVA, d'améliorer la discipline fiscale et l'éducation des contribuables, de moderniser les technologies de l'information (TI) et de développer les ressources humaines dans les administrations des impôts. Par contraste, l'administration fiscale de la Somalie demeure faible, malgré quelques réformes prometteuses. Les lois sur l'impôt ne sont pas appliquées de manière uniforme, la sécurité et la capacité du personnel sont limitées, les appels et la résolution des litiges ne sont pas entièrement développés et les obligations sont négociées dans certains cas. Néanmoins, le pays a pris des mesures pour améliorer le système, notamment un nouveau système douanier automatisé, l'adoption d'un plan de recettes à moyen terme et l'harmonisation de l'impôt sur le revenu. Dans l'ensemble, le ratio moyen impôt/PIB en Afrique subsaharienne est nettement inférieur à celui de l'Asie de l'Est et du Pacifique, de l'Europe et de l'Asie centrale.

Les efforts de modernisation récents ont inclus l'intégration des administrations fiscales, comme la consolidation des différents départements des impôts et la fusion en une seule agence des

administrations fiscales et douanières. Cette réorganisation améliore la supervision et le contrôle en répartissant le personnel selon des fonctions telles que l'évaluation, le recouvrement et l'audit. La consolidation peut conduire à une meilleure optimisation des politiques tout en éliminant la duplication des tâches administratives clés, y compris l'application et la surveillance.³⁸ De plus en plus, les autorités adoptent des stratégies transversales pour soutenir les changements organisationnels. Cela comprend des outils inspirés par la technologie pour l'administration fiscale, les audits, la transparence (contrôle de la corruption), l'expansion de l'assiette fiscale, des stratégies de développement des ressources humaines et des programmes d'éducation des contribuables, qui ont pour objectif d'améliorer l'efficacité, la discipline fiscale et le recouvrement des recettes.

Une attention grandissante est portée à la TVA dans la région, ce qui souligne la nécessité de simplifier les systèmes d'exonération. En 2024, plusieurs pays ont progressé dans la mise en œuvre de cette taxe, y compris grâce à l'utilisation d'outils électroniques. Le Tchad a aligné ses politiques concernant la TVA sur celles de la CEMAC, ce qui a permis d'élargir l'assiette fiscale et d'optimiser la perception des impôts. La République démocratique du Congo a modernisé ses ressources humaines et sa technologie pour soutenir la mise en œuvre de la TVA. L'introduction de la TVA électronique au Ghana a permis de relever le ratio impôt/PIB de 1 %. À Sao Tomé-et-Principe, cette même taxe représente désormais environ 38 % des recettes totales. Bien que les exonérations fiscales restent un sujet de préoccupation, des progrès ont été réalisés. La Tanzanie a amélioré le remboursement de la TVA et simplifié le processus pour les contribuables, tandis que les Comores ont éliminé les exonérations de la taxe à la consommation.

Les réussites observées en matière d'élargissement de l'assiette de l'impôt et d'amélioration du respect des obligations fiscales comprennent la suppression des exonérations et la mise en place d'un bureau des grands contribuables aux Comores. L'assainissement budgétaire de la Côte d'Ivoire, basé sur les recettes, a permis de passer d'une dépendance à l'égard du commerce à un recours aux recettes internes. Les systèmes de paiement électronique du Burkina Faso ont accru le recouvrement. L'amélioration des audits en République démocratique du Congo a eu un impact positif sur la conformité. En outre, la Côte d'Ivoire a simplifié son régime d'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce qui a probablement élargi son assiette fiscale. Cependant, l'enregistrement de la propriété doit encore être amélioré, malgré l'attention portée récemment à ce sujet.

Des stratégies transversales, telles que la modernisation des TI et la formation des contribuables, ont promu l'efficacité et la transparence. L'utilisation par la Tanzanie de systèmes électroniques de déclaration et de paiement a permis d'élargir sa base fiscale. Le Liberia a étendu son système intégré d'administration fiscale afin d'améliorer l'interface avec les banques, la passation des marchés, l'argent mobile et la déclaration en ligne. Les mises à niveau informatiques de la République démocratique du Congo ont soutenu la mise en œuvre de la TVA, tandis que ses efforts de sensibilisation ont permis d'accroître la prise de conscience des citoyens et des entreprises.

Des efforts ont été déployés pour consolider l'administration des recettes, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la planification stratégique fondée sur des données probantes. L'élaboration de rapports utilisant l'Outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale, soutenu par le Fonds monétaire international et l'Équipe fiscale mondiale de la Banque mondiale, s'est poursuivie dans divers pays afin d'éclairer les politiques de mobilisation des recettes et de renforcer les capacités administratives. Pour une planification fondée sur des données probantes, les pays s'appuient de plus en plus sur l'Indice de l'administration fiscale, les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Banque mondiale, ou encore les Perspectives fiscales africaines du Forum sur l'administration fiscale africaine. Ils abordent ainsi des questions telles que la relation entre l'économie formelle et l'économie informelle et encouragent la discipline fiscale au moyen de méthodes

38 Junquera-Varela et coll. (2017).

comportementales. La Côte d'Ivoire et le Ghana mettent également davantage l'accent sur l'élaboration de Stratégies de recettes à moyen terme, en se concentrant sur les prévisions fiscales, la réduction de l'informalité et l'établissement de systèmes informatiques efficaces. Le développement des ressources humaines en Tanzanie a contribué à faire progresser la mise en œuvre de la stratégie tout en réduisant les coûts de mise en conformité.

QUALITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Ce critère évalue le fonctionnement de l'administration centrale – définie comme le gouvernement central civil et les administrations infranationales, à l'exclusion du personnel de santé, de l'éducation et de la police – dans trois domaines : la gestion de ses propres opérations, la garantie de la qualité de la mise en œuvre des politiques et de la gestion des réglementations, et la coordination du régime général de gestion des ressources humaines du secteur public en dehors de l'administration centrale.

Bien qu'il y ait eu des améliorations dans certains domaines de l'administration publique, la capacité de mise en œuvre reste une contrainte majeure qui pèse sur l'efficacité du gouvernement dans tous les pays de la région. L'un des principaux défis est la capacité limitée des administrations à traduire des engagements politiques généraux en une planification financière cohérente et une exécution opérationnelle. Il existe également un décalage persistant entre les plans d'investissement public et les budgets annuels, ce qui a souvent pour conséquence le report, la réduction ou l'abandon des projets d'investissement. De ce fait, les engagements ne sont pas tenus ou leur mise en œuvre est inefficace, ce qui souligne le manque de capacités à s'acquitter d'engagements politiques de grande envergure. Ce problème découle de plusieurs difficultés, notamment l'inadéquation des systèmes de suivi et d'évaluation, les ressources financières et humaines insuffisantes et l'influence politique exercée sur les principaux organismes de réglementation. À Sao Tomé-et-Principe, l'exécution des mesures politiques est entravée par les faibles capacités dans la fonction publique et par le décalage entre les réglementations avancées et les pratiques actuelles. Par exemple, la réglementation du secteur de l'énergie est inefficace en raison du manque de capacité de l'autorité de régulation responsable et du ministère correspondant. Ces défis, manifestes dans tous les pays de la région, reflètent les déficiences systémiques des capacités de l'État dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

Ces contraintes sont particulièrement évidentes au niveau infranational, où la délégation des responsabilités a souvent été plus rapide que les efforts visant à renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour s'acquitter de ces mandats élargis. Au Kenya, les gouvernements des comtés sont responsables d'un large éventail de services essentiels, mais rares sont ceux qui ont adopté ou internalisé efficacement les politiques et systèmes nationaux de ressources humaines conçus pour renforcer la fonction publique locale. Dans d'autres contextes, comme au Mali et au Rwanda, les administrations locales continuent de faire face à une pénurie de ressources financières et de personnel qualifié, ce qui limite considérablement leur capacité à coordonner, gérer et superviser efficacement les fonctions de prestation de services.

En réponse, un nombre croissant de pays ont introduit des réformes ciblées visant à moderniser les systèmes administratifs. En Côte d'Ivoire, des efforts sont en cours pour simplifier et numériser les processus opérationnels, dans le but de renforcer l'efficacité administrative et les fonctions d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques. De même, la Mauritanie met à l'essai l'utilisation d'outils numériques par le gouvernement central pour fortifier le suivi des politiques et les mécanismes de redevabilité dans les principaux ministères. Des efforts pilotes sont déployés dans la région, y compris la création de guichets uniques centralisés et d'unités d'exécution spécialisées. Cependant,

s'ils sont prometteurs, ils restent limités en termes de portée et d'impact global. De manière plus générale, la capacité de mise en œuvre reste en deçà des ambitions politiques, en particulier dans les environnements fragiles et à ressources limitées.

La politisation de la fonction publique et les faiblesses persistantes des systèmes de gestion des ressources humaines nuisent aux performances des administrations publiques de la région. Le recrutement fondé sur le mérite reste l'objectif déclaré dans de nombreux pays, mais le favoritisme politique continue d'influencer les nominations, ce qui affaiblit la redevabilité et affecte l'efficacité institutionnelle. Cela est évident dans des pays comme la République centrafricaine, les Comores et le Liberia, où des systèmes de ressources humaines fragmentés ou sous-développés, une surveillance limitée et une médiocre application des règles entravent le développement de processus de recrutement et de promotion transparents et fondés sur le mérite. Dans d'autres contextes, notamment en Zambie et au Zimbabwe, l'influence politique est plus prononcée aux échelons hiérarchiques supérieurs, tandis que le recrutement et la promotion aux échelons inférieurs et moyens restent encore largement régis par le mérite. En revanche, dans certains pays, la numérisation de la gestion des ressources humaines a amélioré l'efficacité et la transparence. Le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Rwanda ont fait des pas en avant dans ce domaine. Toutefois, la mise en œuvre varie, certains pays étant confrontés à des difficultés pour intégrer pleinement les systèmes ou étendre les services numériques à tous les citoyens.

La médiocre gestion des réglementations continue également de nuire à une gouvernance efficace dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne. De nombreux pays ne disposent pas des capacités administratives nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et appliquer les réglementations de manière transparente et prévisible. Au Bénin, en Guinée-Bissau et au Togo, par exemple, des cadres juridiques obsolètes, des effectifs limités et une capacité technique insuffisante contribuent à l'incertitude réglementaire et à l'application incohérente des règles. Même lorsqu'il existe des cadres réglementaires adéquats, comme au Cameroun et au Nigeria, l'application est souvent compromise par l'ingérence politique, en particulier dans la nomination de hauts fonctionnaires, ce qui affaiblit l'indépendance des organismes de réglementation. Néanmoins, certains pays ont réalisé des progrès mesurables. Au Cabo Verde, la surveillance réglementaire reste relativement forte, les nominations, l'avancement professionnel et le financement sont généralement à l'abri des interférences politiques, tandis que des processus de gestion réglementaire robustes sont en place dans la plupart des secteurs clés.

TRANSPARENCE, REDEVABILITÉ ET CORRUPTION DANS LE SECTEUR PUBLIC

Ce critère évalue la mesure dans laquelle l'exécutif, les députés et d'autres hauts fonctionnaires peuvent être tenus de rendre compte de leur utilisation des fonds, des décisions administratives et des résultats obtenus. Le critère couvre la redevabilité de l'exécutif et des autres hauts fonctionnaires devant des institutions de contrôle efficaces, l'accès de la société civile à des informations fiables en temps opportun sur les dépenses et les politiques publiques, la captation de l'État par des intérêts particuliers égoïstes et l'intégrité dans la gestion des ressources publiques.

Dans l'ensemble, la société civile a continué à jouer un rôle majeur en assurant un suivi et en s'impliquant dans les affaires publiques afin de garantir une plus grande redevabilité dans l'utilisation des ressources publiques. Certains pays, comme le Ghana et le Kenya, ont des sociétés civiles dynamiques qui participent activement aux processus de gouvernance. En revanche, d'autres, comme l'Érythrée, la Somalie et le Soudan du Sud, sont confrontés à de sérieuses restrictions de l'activité de la société civile. L'accès à l'information est un facteur décisif qui influence la capacité de la société civile à demander des comptes à l'exécutif. À Sao Tomé-et-Principe, même si l'accès à l'information est garanti par la loi, il reste

irrégulier en pratique. En Sierra Leone, malgré l'existence d'un cadre juridique solide en faveur du droit à l'information, une nouvelle loi antiterroriste qui menace d'entraver la liberté d'expression a suscité des critiques de la part des défenseurs de la liberté d'expression et des journalistes. La faiblesse des capacités institutionnelles, le manque d'infrastructures numériques, l'influence politique et les obstacles bureaucratiques empêchent la société civile, les médias et les citoyens d'accéder efficacement à l'information. La transparence est souvent freinée par la corruption et la publication sélective de données par les principales institutions gouvernementales.

Les pays de la région ont renforcé les mesures de lutte contre la corruption en adoptant des lois en ce sens et en créant des agences d'appui. De telles lois ou agences ont été créées ou renforcées au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Rwanda. Toutefois, l'application des lois demeure un défi majeur dans la plupart des pays, et la perception de la corruption se maintient souvent à des niveaux élevés, en particulier au Nigeria et au Soudan du Sud. Des efforts pour améliorer la qualité des réglementations ont été observés dans plusieurs pays, mais des lacunes persistent au niveau de l'exécution. La faiblesse de l'application, le manque d'indépendance des organismes de réglementation et les capacités limitées entravent souvent les progrès, comme on peut le voir au Cameroun, à Madagascar et au Mozambique.

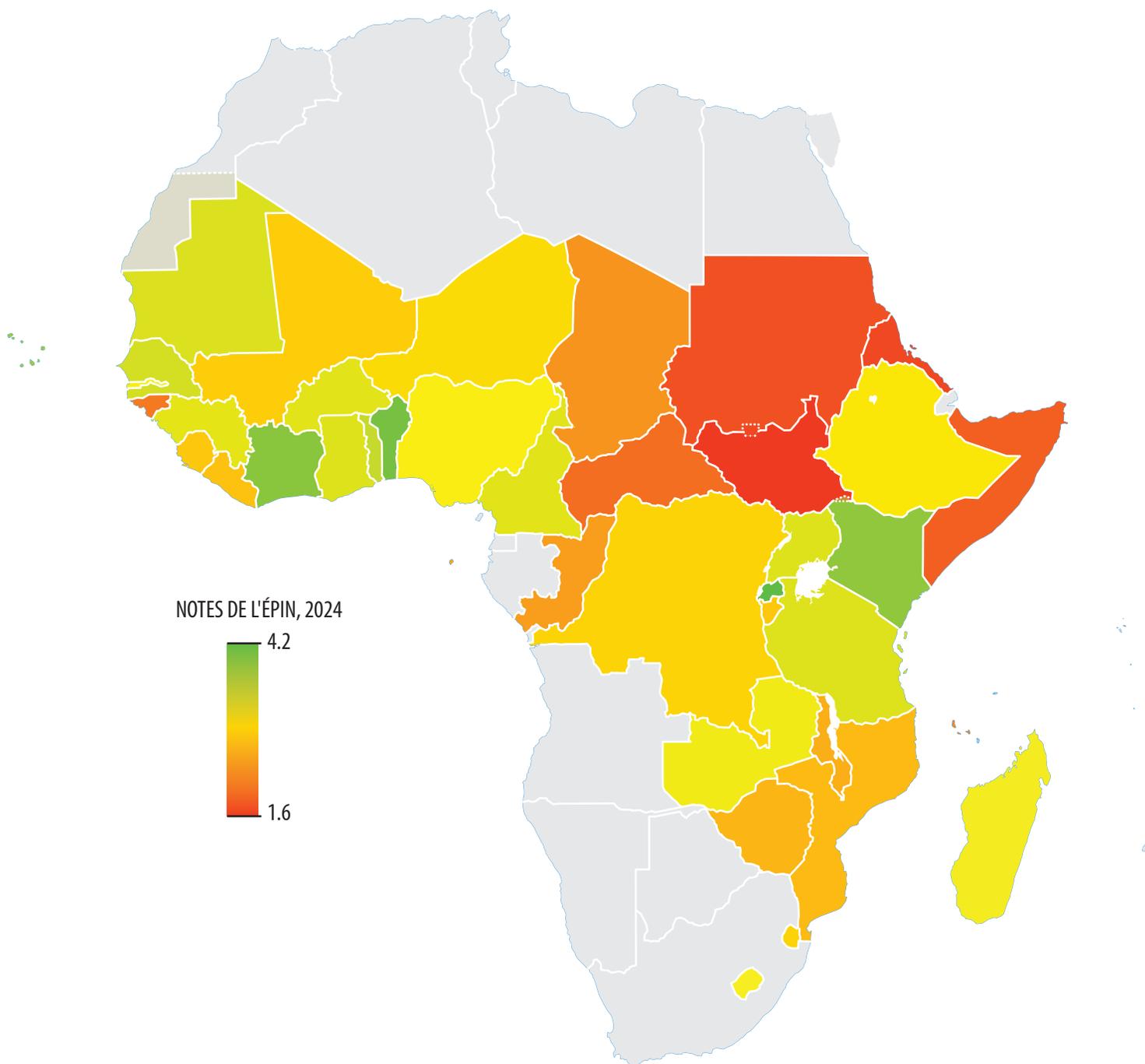
Les pays où la gouvernance et la transparence sont plus solides affichent généralement de meilleurs résultats économiques, moins de corruption et une confiance du public accrue. Cependant, de nombreux pays sont confrontés à des défis de taille dans la mise en œuvre effective des réformes, en particulier face à l'instabilité politique, aux conflits et aux ressources limitées. Le succès des réformes dépend souvent de la volonté politique, de la capacité institutionnelle et d'une coordination efficace entre les différentes agences gouvernementales et les parties prenantes. Par exemple, les conflits en cours au Burkina Faso, au Soudan du Sud et au Soudan ont sérieusement ralenti les progrès en matière de transparence fiscale comme de gouvernance.

Dans toute la région, l'un des principaux défis reste la question persistante des dépenses extrabudgétaires, qui ont un impact direct sur la gouvernance, les performances économiques et la confiance du public. Certains pays ont progressé en matière d'implication des citoyens dans le processus budgétaire, grâce à des initiatives telles que les budgets citoyens, les audiences publiques et les plateformes en ligne. Le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire en sont des exemples. Cependant, dans de nombreux autres, la participation constructive du public reste limitée. Dans certains pays, il existe encore des lacunes importantes en matière de participation citoyenne, avec des retards au niveau de la publication des principaux documents budgétaires et de l'adoption de pratiques de participation du public. De même, des problèmes opérationnels tels que les pannes techniques, les retards, les données incomplètes et la mauvaise qualité des informations diffusées sont monnaie courante dans la région. Cela limite l'accès du public à des documents financiers essentiels tels que les lois de finances annuelles et les renseignements sur les appels d'offres publics.

Section 4 : Fiches pays



3.9 Bénin	3.2 Éthiopie	3.1 Mali	3.6 Sénégal
3.4 Burkina Faso	3.2 Gambie	3.6 Mauritanie	3.1 Sierra Leone
3.1 Burundi	3.4 Ghana	3.1 Mozambique	2.2 Somalie
3.9 Cabo Verde	3.3 Guinée	3.2 Niger	1.6 Sud Soudan
3.4 Cameroun	2.6 Guinée-Bissau	3.2 Nigéria	1.8 Soudan
2.7 Comores	3.9 Kenya	3.5 Ouganda	3.6 Tanzanie
2.9 Congo, République du	3.3 Lesotho	2.6 République centrafricaine	2.8 Tchad
3.9 Côte d'Ivoire	3.1 Liberia	3.1 République démocratique du Congo	3.8 Togo
1.7 Érythrée	3.3 Madagascar	4.2 Rwanda	3.3 Zambie
3.1 Eswatini	3.0 Malawi	3.0 Sao Tomé-et-Principe	3.0 Zimbabwe



En bref

Note de la CPIA

3,9

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,7

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	14,5
PIB (milliards de USD courants)	21,5
PIB par habitant (USD courants)	1485,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	10,9

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

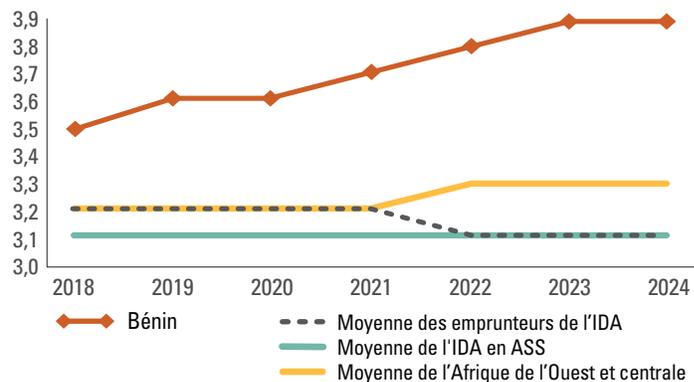
Indicateurs	Bénin	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,2	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	4,0	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,7	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,9	3,3	3,1	3,1

Points forts

- L'expansion des activités économiques se poursuit grâce à de bonnes performances dans les secteurs des services et de l'industrie
- L'efficacité de l'assainissement budgétaire et de la gestion de la dette ont amélioré le profil de la dette du pays et ont contribué à la stabilité de l'environnement macroéconomique.
- Le secteur bancaire a enregistré une meilleure solvabilité et une diminution du nombre de prêts non productifs.
- La rationalisation des processus de mise en conformité environnementale a amélioré l'efficacité, avec des initiatives telles que la plantation de milliers de mangroves et la création de nouvelles zones de conservation communautaires.

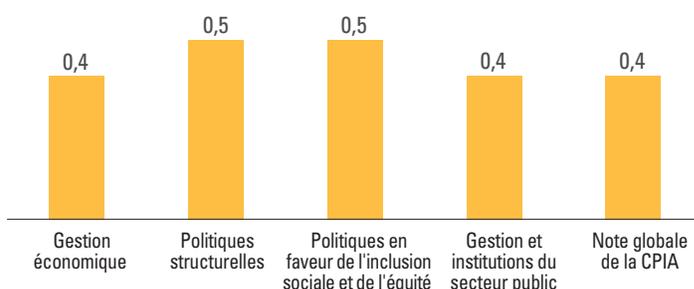
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,1

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	23,5
PIB (milliards de USD courants)	23,3
PIB par habitant (USD courants)	987,3
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	23,2

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

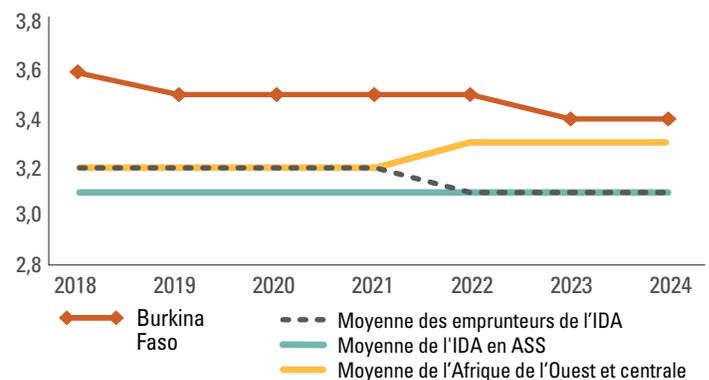
Indicateurs	Burkina Faso	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,5	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,4	3,3	3,1	3,1

Points forts

- L'amélioration du déficit budgétaire a été favorisée par un programme soutenu par le FMI et par la mise en œuvre effective de la politique de financement du développement durable, qui a permis de donner la priorité aux dépenses sociales dans un contexte d'aggravation de la crise sécuritaire.
- L'augmentation des budgets de sécurité et de défense reflète la réponse du gouvernement aux menaces actuelles. Les principaux risques sont le déficit budgétaire élevé et la masse salariale importante.
- Les contrôles internes, la fraude et l'importance de la dette flottante restent des défis.
- Les difficultés persistantes dans la transition vers de nouvelles plateformes douanières numériques ont entraîné des retards importants dans les opérations douanières, et compromettent l'efficacité des récentes réformes de facilitation du commerce.

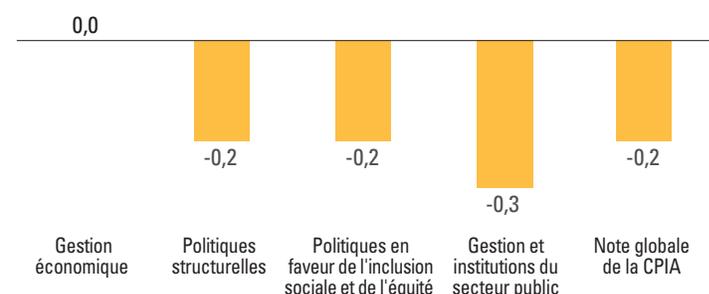
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,1

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,4

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	14,0
PIB (milliards de USD courants)	2,2
PIB par habitant (USD courants)	153,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	62,7

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

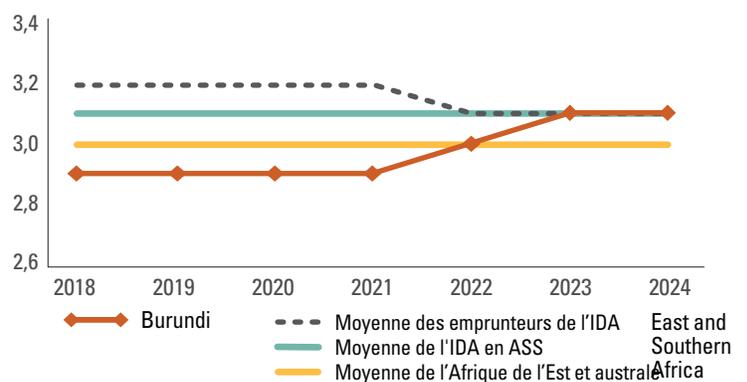
Indicateurs	Burundi	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,4	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le pays a de solides antécédents en matière d'utilisation efficace de la politique budgétaire pour répondre aux chocs économiques et surmonter les difficultés.
- ▶ La fourniture de biens publics dans les secteurs sociaux s'est améliorée, même si des efforts supplémentaires sont nécessaires compte tenu du faible niveau de départ.
- ▶ Des investissements importants dans le développement des infrastructures sont essentiels pour une croissance soutenue à moyen terme.
- ▶ Pour créer un cadre de gouvernance favorable au développement du secteur privé, des actions politiques sont nécessaires pour renforcer le système juridique, faire respecter les contrats, améliorer la transparence et limiter l'influence politique des intérêts particuliers.

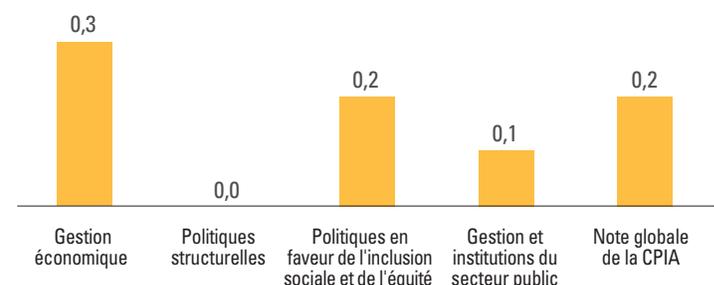
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,9

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,0

(Gestion économique, Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité et gestion et institutions du secteur public)

Groupe le moins performant

3,5

(Gestion économique)

Population (millions)	0,5
PIB (milliards de USD courants)	2,8
PIB par habitant (USD courants)	5272,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	3,5

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

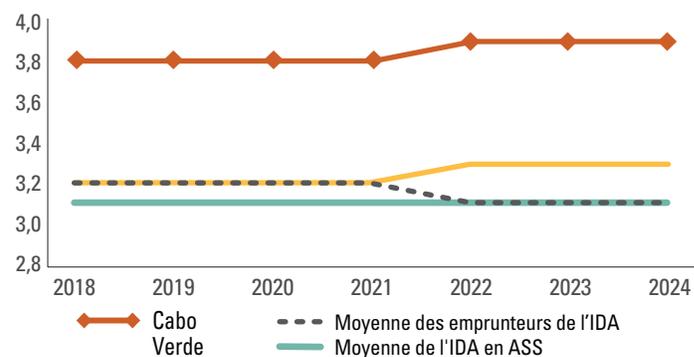
Indicateurs	Cabo Verde	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,5	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	4,0	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	4,0	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	4,0	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	4,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	4,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	4,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,9	3,3	3,1	3,1

Points forts

- Une stratégie proactive d'assainissement budgétaire axée sur les recettes visait à stabiliser le déficit budgétaire tout en améliorant les performances financières des entreprises publiques.
- Bien que le pays ait obtenu de bons résultats en matière d'égalité des sexes dans le domaine de la scolarisation, les problèmes liés aux taux d'alphabétisation et à l'enseignement primaire ont particulièrement touché les garçons.
- La vulnérabilité économique demeure, ce qui rend le pays sensible aux chocs extérieurs.
- Des mesures sont mises en œuvre en vue de renforcer le contrôle démocratique du pouvoir exécutif et la transparence grâce à des avancées technologiques dans le domaine des marchés publics.

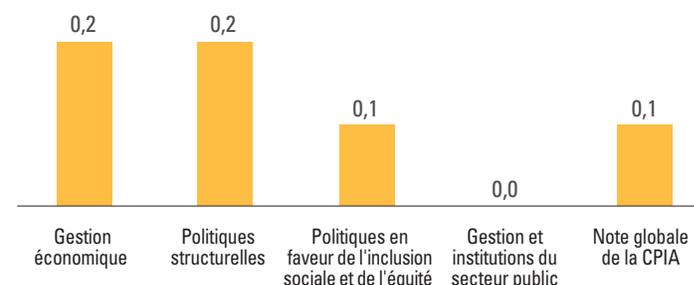
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,0

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	29,1
PIB (milliards de USD courants)	51,3
PIB par habitant (USD courants)	1762,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	23,3

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

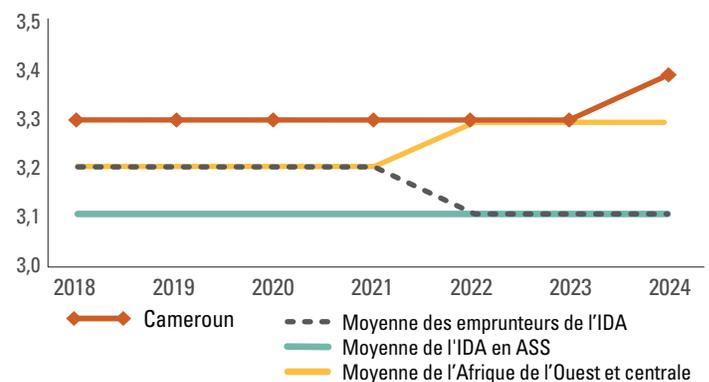
Indicateurs	Cameroon	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,3	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,4	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Une plus grande prudence dans la gestion budgétaire, y compris une augmentation de la fiscalité non pétrolière, a contribué à un excédent primaire stable et à la maîtrise du déficit global.
- ▶ L'augmentation des dépenses d'investissement a profité au développement, mais le manque de diversification économique a accru la vulnérabilité aux chocs extérieurs.
- ▶ Il est indispensable d'améliorer les mécanismes de redevabilité de l'exécutif. Les institutions existantes n'ont souvent qu'une efficacité limitée dans la production de résultats.
- ▶ Le renforcement des cadres de gouvernance et l'amélioration de la transparence sont essentiels pour maintenir la santé budgétaire et la confiance du public.

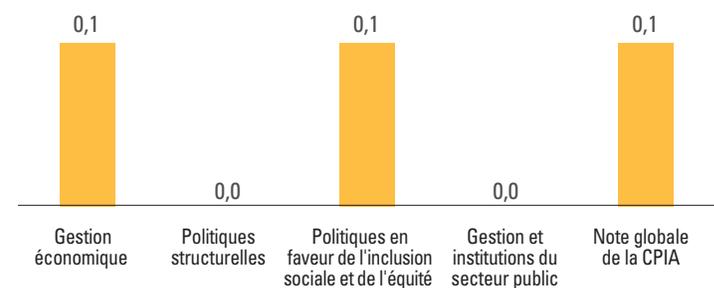
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

2,7

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,0

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

2,2

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	0,9
PIB (milliards de USD courants)	1,5
PIB par habitant (USD courants)	1784,1
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	17,9

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

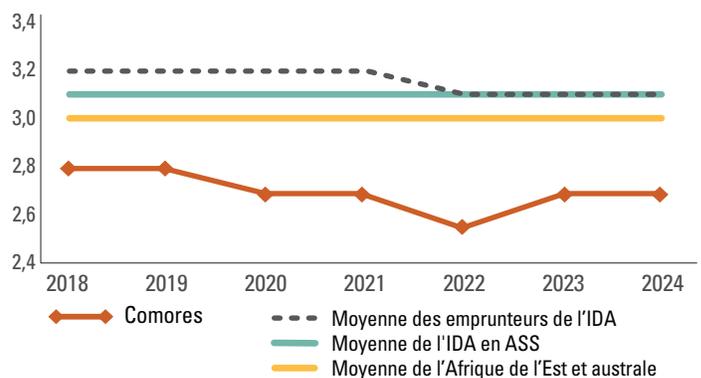
Indicateurs	Comores	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,7	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,0	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,9	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,2	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	2,7	3,0	3,1	3,1

Points forts

- Divers chocs ont influencé l'économie, notamment une épidémie de choléra et des événements liés au changement climatique.
- La collecte des recettes s'est fortement améliorée (une augmentation à deux chiffres) grâce à des taux d'imposition plus élevés et à l'élimination des exonérations fiscales.
- La gouvernance reste un point faible, et il convient d'accorder une attention particulière aux systèmes de gestion budgétaire et financière afin d'améliorer la transparence.
- Bien que le pays ait rejoint l'Organisation mondiale du commerce en août 2024, la mise en œuvre des réformes politiques post-adhésion a été lente.

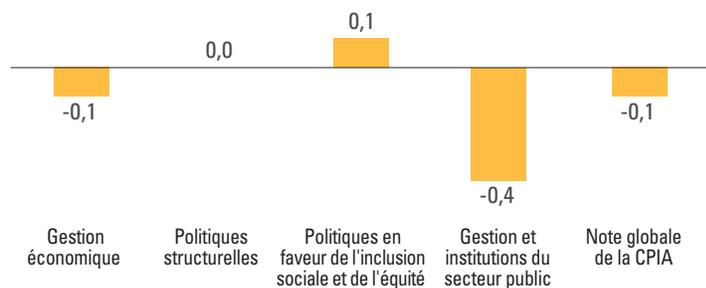
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

2,9

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,0

(Gestion économique et politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,7

(Politiques structurelles)

Population (millions)	6,3
PIB (milliards de USD courants)	15,7
PIB par habitant (USD courants)	2482,2
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	46,7

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

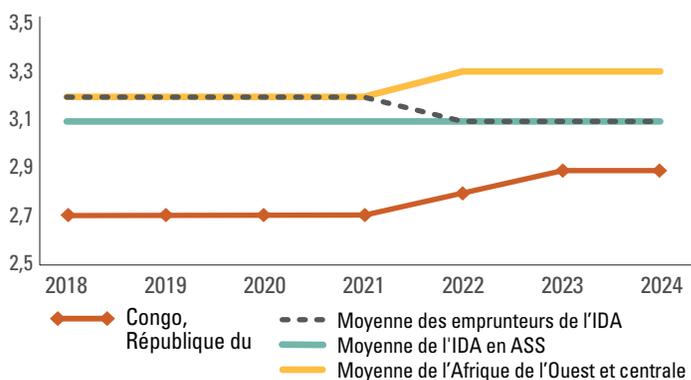
Indicateurs	Congo, République du	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,7	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,0	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	2,9	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Si la gestion de la dette s'est améliorée, le système de gestion de la trésorerie reste peu efficace, ce qui pose des risques et des défis fiscaux.
- ▶ La suppression de toutes les restrictions tarifaires sur les importations en provenance des pays de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale a renforcé le commerce régional.
- ▶ Bien que les indicateurs prudentiels du système bancaire soient adéquats, celui-ci est vulnérable à cause des lenteurs dans la diminution des prêts non productifs, lesquels restent élevés.
- ▶ L'accès aux services financiers a été limité en raison de la faiblesse de l'infrastructure de crédit, bien que les services financiers numériques aient amélioré l'inclusion financière.
- ▶ Le renforcement de la gouvernance et l'amélioration de la redevabilité sont essentiels pour restaurer la stabilité économique et soutenir la croissance soutenue.

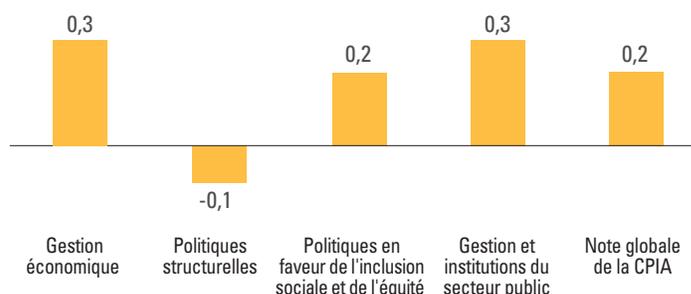
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3.9

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0.1**

En hausse

Groupe le plus performant

4.2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3.8

(Gestion économique, Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité et gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	31,9
PIB (milliards de USD courants)	86,5
PIB par habitant (USD courants)	2709,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	8,8

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

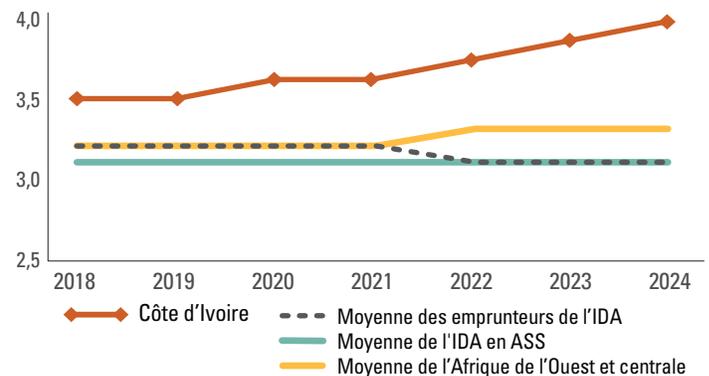
Indicateurs	Côte d'Ivoire	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,2	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,8	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,8	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	4,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,9	3,3	3,1	3,1

Points forts

- Des réformes structurelles favorables dans tous les secteurs et la stabilité macroéconomique ont contribué à maintenir une croissance économique durable.
- Les développements positifs comprennent une gestion efficace de la dette et des finances publiques, des émissions d'obligations internationales réussies, une amélioration des notations du risque souverain et la confirmation d'un risque modéré de surendettement.
- La couverture des programmes de protection sociale a augmenté de manière significative, atteignant la population à faible revenu et offrant une protection à plus de 90 % des femmes.
- De nouvelles taxes sur les produits alimentaires non essentiels et les paris en ligne ont été introduites pour élargir l'assiette fiscale.
- Grâce à l'amélioration de la situation budgétaire, les initiatives en matière d'éducation publique ont été étendues, améliorant ainsi l'accès à l'éducation et les résultats scolaires.

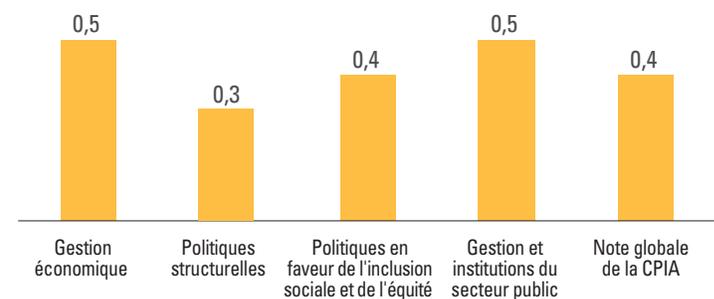
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

1,7

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

2,6

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

1,2

(Politiques structurelles)

Population (millions)	3,5
PIB (milliards de USD courants)	2,9
PIB par habitant (USD courants)	822,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	NA

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

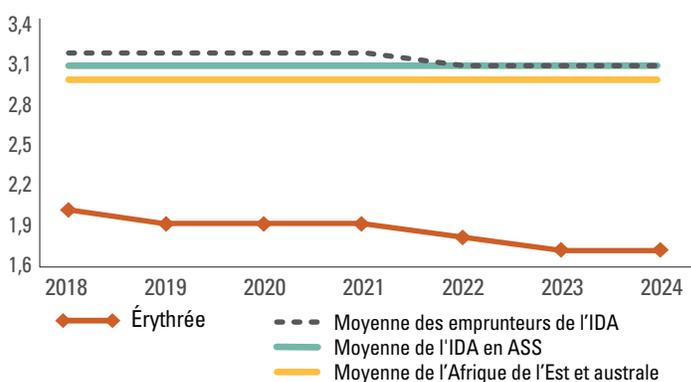
Indicateurs	Érythrée	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	1,5	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	1,5	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	1,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	1,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	1,2	3,0	3,2	3,2
Commerce	1,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	1,0	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	1,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,6	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,5	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	1,0	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,0	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	1,7	3,0	3,1	3,1

Points forts

- La note de la CPIA reflète en partie la difficulté d'évaluer l'économie en l'absence de données. Cette sous-performance indique également la nécessité d'améliorer les politiques et les cadres institutionnels pour favoriser le développement économique.
- Le gouvernement est confronté à des problèmes liés à la dette publique, qui représente plus de 200 % du produit intérieur brut ; toutefois, il s'efforce de réengager ses partenaires de développement.
- L'absence d'une loi sur la concurrence a limité les investissements étrangers et la fourniture de biens publics, entraînant un effet négatif sur la croissance à long terme.

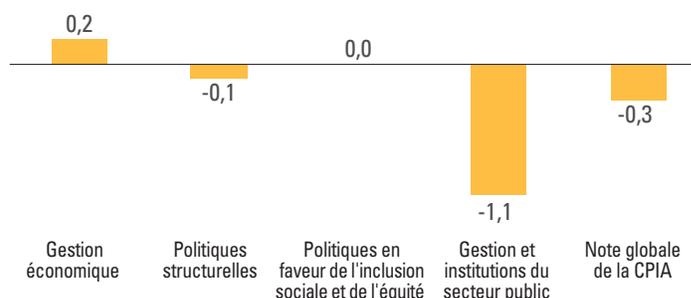
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les valeurs du PIB, du PIB par habitant et du taux de pauvreté sont tirées de la base de données MFMOD (2025), tandis que les chiffres de la population sont tirés de la dernière version de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), datée de juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3.1

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3.7

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

2.5

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	1,2
PIB (milliards de USD courants)	4,9
PIB par habitant (USD courants)	3936,1
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	31,5

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

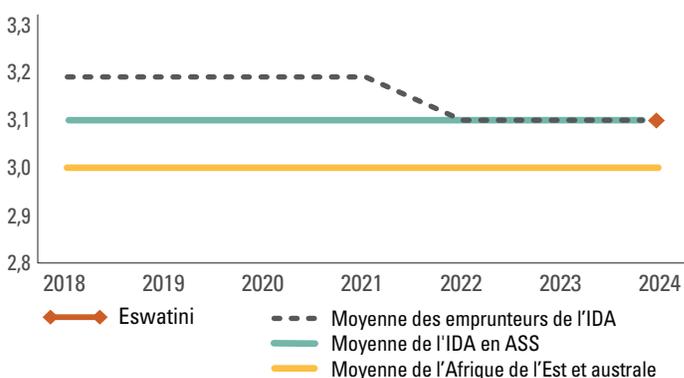
Indicateurs	Eswatini	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,7	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,2	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,5	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,0	3,1	3,1

Points forts

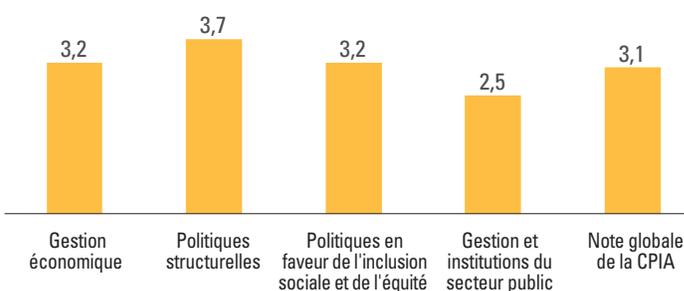
- La croissance du produit intérieur brut réel a été tirée par les services et les exportations. L'augmentation soutenue des recettes de l'Union douanière de l'Afrique australe a contribué à l'expansion de la demande intérieure.
- Les politiques gouvernementales ont permis de maintenir le déficit budgétaire à des niveaux gérables tout en conservant un solde primaire excédentaire.
- Malgré de nouveaux emprunts, le risque d'endettement est resté faible. Le gouvernement s'est engagé à faire preuve de transparence et de redevabilité en contractant de nouveaux emprunts.
- Les initiatives de facilitation des échanges et l'étroite coordination entre les ministères et le secteur privé ont favorisé la coopération économique et l'investissement.

Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Notes moyennes par groupe, 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

Note : 2024 est la première année où l'Eswatini est inclus dans l'évaluation de la CPIA et où ses notes sont rendues publiques.

En bref

Note de la CPIA

3.2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3.5

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

3.0

(Gestion économique)

Population (millions)	132,1
PIB (milliards de USD courants)	221,6
PIB par habitant (USD courants)	1677,8
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	37,3

Sources: WDI, MFMOD, 2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

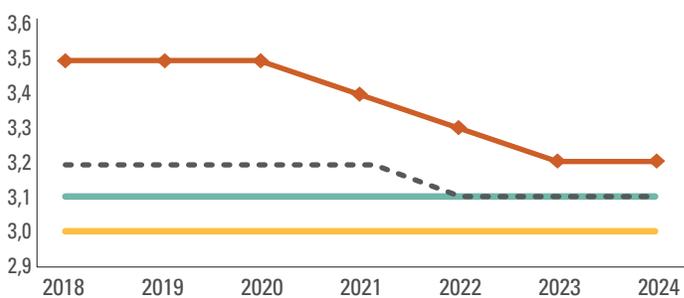
Indicateurs	Éthiopie	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,0	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,5	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le gouvernement a entrepris de vastes réformes macroéconomiques, notamment en passant à un système de taux de change fondé sur le marché.
- ▶ Le cadre de la politique monétaire a été modernisé par l'introduction d'un nouveau cadre de politique axé sur les taux d'intérêt, qui a contribué à stabiliser l'inflation malgré les effets des problèmes sécuritaires sur l'environnement des entreprises.
- ▶ Des progrès ont été enregistrés dans le cadre juridique des pratiques financières, mais des défis restent à relever pour améliorer le climat d'investissement et la sécurité de la circulation des marchandises.
- ▶ Il est essentiel de continuer à mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès au crédit et sur la création d'un environnement propice au développement du secteur privé.

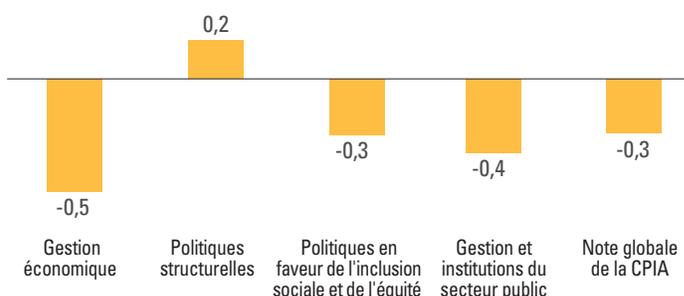
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les valeurs du PIB, du PIB par habitant et du taux de pauvreté sont tirées de la base de données MFMOD (2025), tandis que les chiffres de la population sont tirés de la dernière version de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), datée de juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

3,4

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

3,1

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	2,8
PIB (milliards de USD courants)	2,5
PIB par habitant (USD courants)	908,5
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	16,7

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

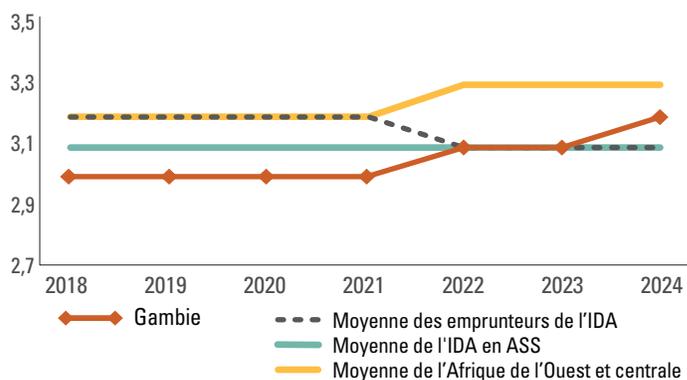
Indicateurs	Gambie	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,3	3,1	3,1

Points forts

- La mise en place d'une politique de change solide pour soutenir des taux de change déterminés par le marché a amélioré la fonctionnalité du marché et permis une dépréciation progressive.
- Les progrès réalisés dans la mobilisation des recettes intérieures, soutenus par des réformes de la politique fiscale, ont conduit à une baisse continue du déficit budgétaire et de la dette publique.
- Une coordination adéquate de la politique macroéconomique et de la gestion de la dette a accompagné les mises à jour de la stratégie de la dette à moyen terme 2023.
- Les systèmes d'information sur la gestion de la santé sont en cours d'amélioration, mais des problèmes subsistent en ce qui concerne la qualité et la disponibilité des données.

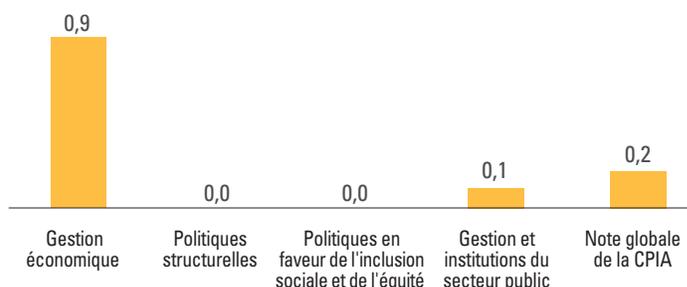
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,4

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion économique)

Population (millions)	34,4
PIB (milliards de USD courants)	82,8
PIB par habitant (USD courants)	2405,8
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	25,9

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

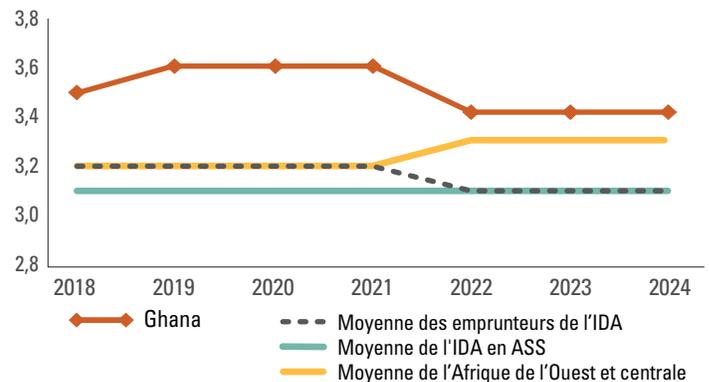
Indicateurs	Ghana	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	4,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,4	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La politique monétaire reste mitigée: les taux d'intérêt ont baissé et le crédit au secteur privé est en hausse, mais le ratio des prêts non productifs a augmenté.
- ▶ L'économie a fait preuve de résilience, avec une forte croissance du produit intérieur brut réel, tirée par les performances du secteur minier.
- ▶ L'application de limites au financement monétaire du budget a permis de lutter contre l'inflation élevée causée par un financement budgétaire excessif dans le passé.
- ▶ Des efforts continus sont nécessaires pour stabiliser l'économie et améliorer la transparence de la gestion budgétaire.
- ▶ Le Ghana a progressé dans ses réformes fiscales, en augmentant le taux de TVA et en introduisant une tranche d'imposition pour les hauts revenus. La stratégie fiscale à moyen terme vise à stimuler la collecte des recettes, mais des problèmes tels que la complexité et l'inefficacité des structures de l'impôt sur les sociétés doivent être résolus pour améliorer la mobilisation des recettes.

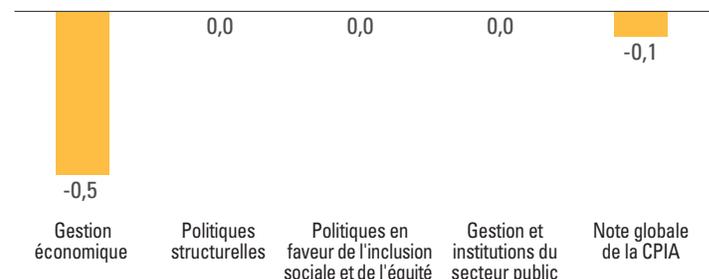
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

En baisse

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	14,8
PIB (milliards de USD courants)	25,3
PIB par habitant (USD courants)	1717,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	15,3

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

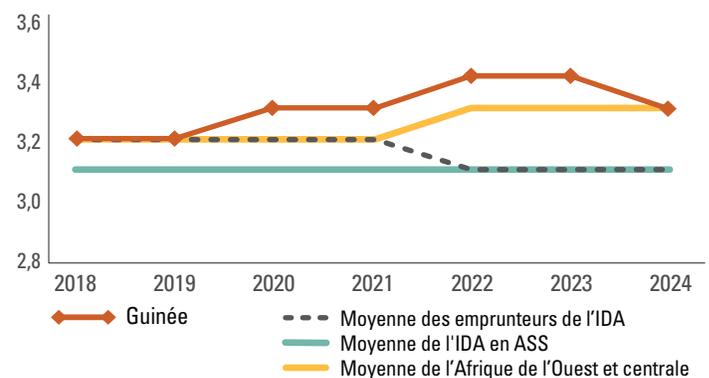
Indicateurs	Guinée	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,3	3,3	3,1	3,1

Points forts

- Une politique monétaire rigoureuse et un régime de taux de change bien géré ont permis de maintenir la stabilité des prix et la croissance.
- La politique budgétaire s'est caractérisée par de faibles niveaux de dépenses, car la mobilisation insuffisante des recettes intérieures a limité les dépenses publiques.
- La qualité de la fourniture de biens publics reste insuffisante pour soutenir la croissance, et la faible mobilisation des recettes ainsi que l'inefficacité des dépenses limitent les investissements dans le capital physique et humain.
- Bien que l'accès à l'information soit garanti par la constitution, l'absence de lois opérationnelles contribue à la persistance des problèmes de gouvernance.

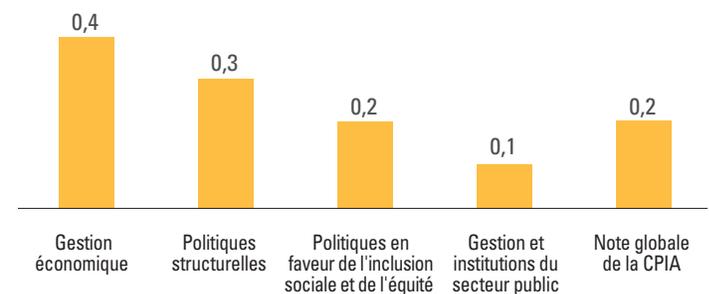
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

2,6

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,0

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,2

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	2,2
PIB (milliards de USD courants)	2,1
PIB par habitant (USD courants)	963,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	27,8

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

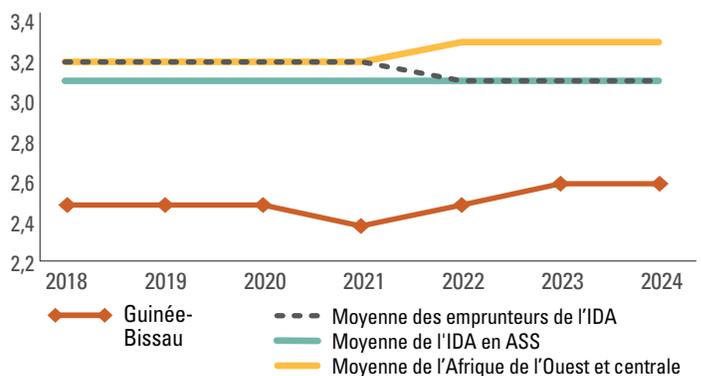
Indicateurs	Guinée-Bissau	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,5	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,2	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	2,6	3,3	3,1	3,1

Points forts

- La croissance économique est restée stable, à environ 4,8 %, grâce à une forte croissance de la production agricole et à une augmentation des investissements privés, malgré la faible production de noix de cajou.
- Le gouvernement a pris des mesures d'assainissement budgétaire, ce qui a permis de réduire le déficit budgétaire global et de faire baisser l'inflation.
- Les améliorations apportées aux systèmes de gestion financière reflètent les progrès réalisés en matière de contrôle et de suivi budgétaires, mais des défis considérables subsistent dans la prestation des services publics.
- Des efforts continus sont nécessaires pour améliorer la gouvernance et l'efficacité de la gestion financière afin de soutenir une croissance durable.

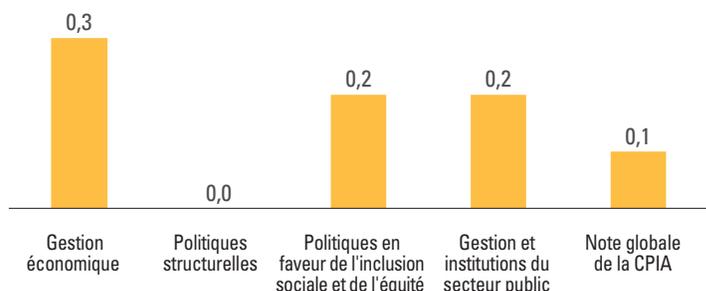
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,9

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

4,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,6

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	56,4
PIB (milliards de USD courants)	124,5
PIB par habitant (USD courants)	2206,1
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	34,6

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

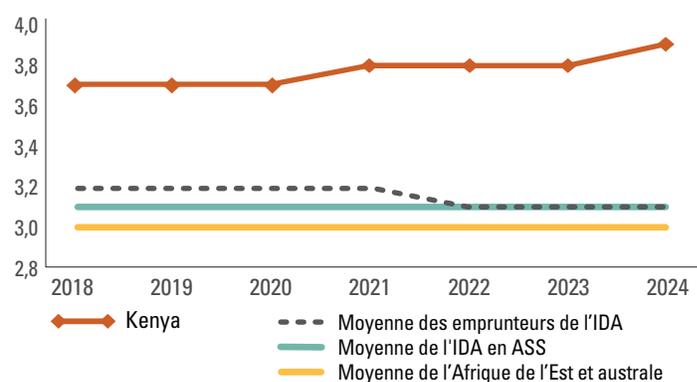
Indicateurs	Kenya	Afrique de l'Est et australe	Moyenne des IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,2	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	5,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	4,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,8	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,9	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le taux de change flottant du Kenya autorise les fluctuations du marché, avec des interventions de la Banque centrale si nécessaire. Après le succès de l'émission d'euro-obligations en février 2024, le shilling s'est apprécié de 20 % par rapport au dollar US, après avoir chuté de 30 %, grâce à l'augmentation des envois de fonds des travailleurs émigrés, des exportations et des investissements étrangers.
- ▶ De solides réformes budgétaires ont été mises en œuvre, renforçant la confiance des marchés et contribuant à la viabilité budgétaire.
- ▶ Les indicateurs de rentabilité du secteur bancaire se sont renforcés, entraînant une augmentation des activités de prêt.
- ▶ L'accès financier a augmenté en 2024, avec un taux d'utilisation de l'argent mobile de 82,3 %, grâce à la technologie numérique et à la réduction de l'écart entre les hommes et les femmes.

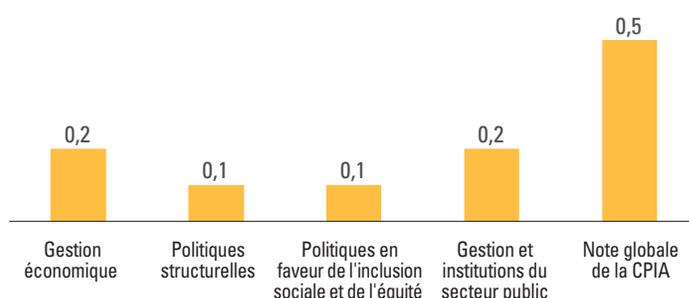
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,5

(Politiques structurelles et politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	2,3
PIB (milliards de USD courants)	2,3
PIB par habitant (USD courants)	971,8
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	36,3

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

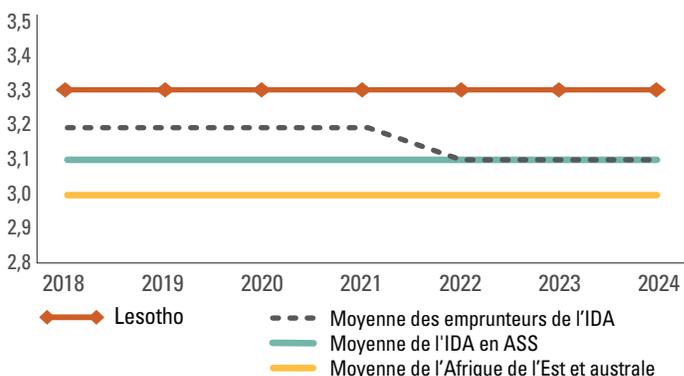
Indicateurs	Lesotho	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,5	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,3	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les réductions de taux d'intérêt visant à stimuler la reprise économique tout en maintenant la stabilité financière ont porté leurs fruits.
- ▶ Les réformes structurelles ont contribué à des progrès significatifs dans l'accès aux services financiers par le biais de l'argent mobile.
- ▶ Toutefois, l'accès aux services bancaires traditionnels reste limité et des efforts sont nécessaires pour renforcer la protection des consommateurs et l'application de la réglementation.
- ▶ La poursuite des réformes est nécessaire pour renforcer la résilience économique et s'adapter à l'évolution du paysage financier.
- ▶ Le Lesotho devrait renforcer son agence de lutte contre la corruption, améliorer la transparence des déclarations d'actifs, renforcer les formations en matière d'intégrité publique et promouvoir une plus grande redevabilité par le biais d'évaluations régulières afin de lutter contre la corruption et d'améliorer la gouvernance.

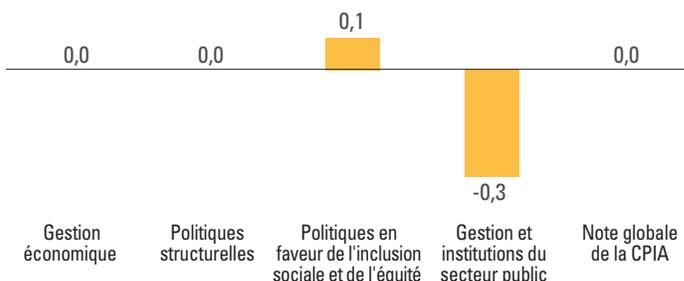
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,1

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

3,3

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	5,6
PIB (milliards de USD courants)	4,8
PIB par habitant (USD courants)	846,3
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	26,4

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

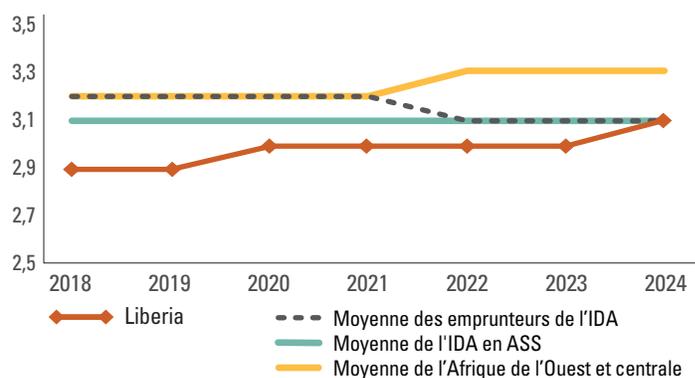
Indicateurs	Liberia	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,3	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,0	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,1	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La politique monétaire est restée stricte en 2024, avec un taux directeur élevé qui s'est traduit par des taux d'intérêt réels élevés alors que l'inflation a chuté à un chiffre.
- ▶ L'inclusion financière a fortement progressé, notamment grâce à l'adoption croissante de l'argent mobile, et le pays est en train de mettre en place un registre de crédit moderne.
- ▶ Les services des impôts du Liberia ont amélioré l'administration fiscale grâce à ITAS et ASYCUDA, ce qui a conduit à une meilleure efficacité et à une légère augmentation de la collecte des recettes. Toutefois, il est nécessaire de généraliser l'adoption de l'ITAS, d'améliorer les procédures douanières et de renforcer les mesures de conformité.
- ▶ Parmi les défis à relever, il y a l'insuffisance des infrastructures, qui limite l'accès aux services essentiels, et le manque de sensibilisation et d'engagement des citoyens.

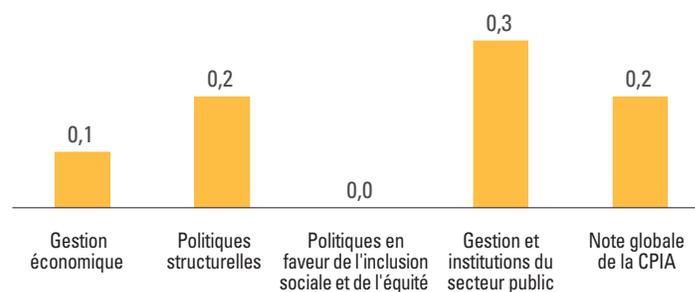
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,7

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	32,0
PIB (milliards de USD courants)	17,4
PIB par habitant (USD courants)	545,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	80,0

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

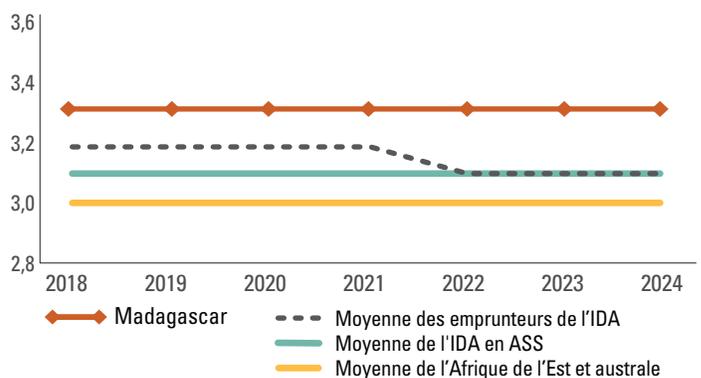
Indicateurs	Madagascar	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,7	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,3	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le Comité des risques budgétaires et le Comité pour l'analyse des risques de crédit ont été établis pour améliorer la gestion des passifs éventuels.
- ▶ Le portail d'information sur le commerce, lancé en 2024, fournit un accès étendu et convivial aux règlements relatifs aux exportations et aux importations.
- ▶ De nouvelles données sur la pauvreté ont permis d'actualiser la carte nationale de la pauvreté et d'éclairer les politiques ciblant les programmes de filets de sécurité sociale.
- ▶ Le Comité interministériel pour l'environnement a été réformé pour améliorer la coordination multisectorielle.

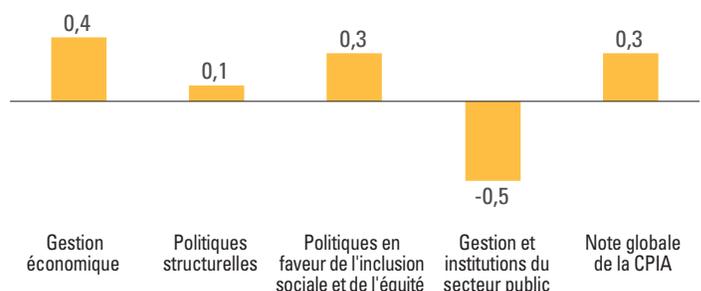
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,5

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,0

(Gestion économique)

Population (millions)	21,7
PIB (milliards de USD courants)	11,0
PIB par habitant (USD courants)	508,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	71,2

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

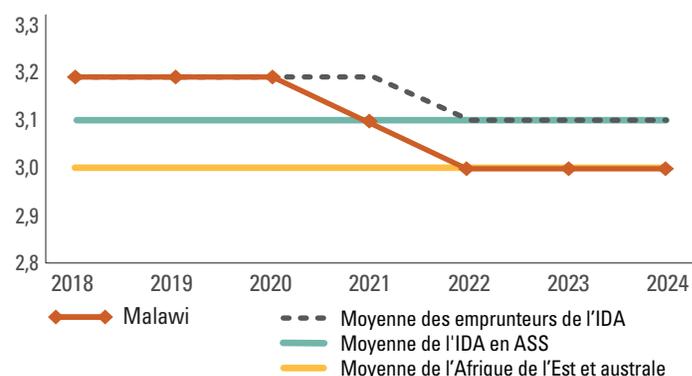
Indicateurs	Malawi	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,0	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	1,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,0	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,5	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,0	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La fragmentation des politiques a freiné leur efficacité dans la réduction des déséquilibres extérieurs et dans la lutte contre une inflation élevée et persistante.
- ▶ Les mesures récentes, y compris un ajustement du taux de change, n'ont pas suffisamment amélioré la discipline budgétaire et la monétisation du déficit.
- ▶ Le dérapage budgétaire et la capacité limitée d'adaptation aux chocs ont encore creusé le déficit budgétaire, soulignant la nécessité d'une mise en œuvre cohérente des politiques.
- ▶ Malgré des difficultés, les politiques d'inclusion sociale se sont révélées prometteuses, avec des augmentations de la couverture du filet de sécurité sociale et des programmes d'alimentation scolaire.
- ▶ Le secteur financier montre des progrès significatifs avec une grande partie de la population accédant aux services officiels, de multiples banques commerciales, une capitalisation substantielle du marché, et l'accès par de nombreux ménages à des crédits de sources informelles telles que les groupes d'épargne villageois.

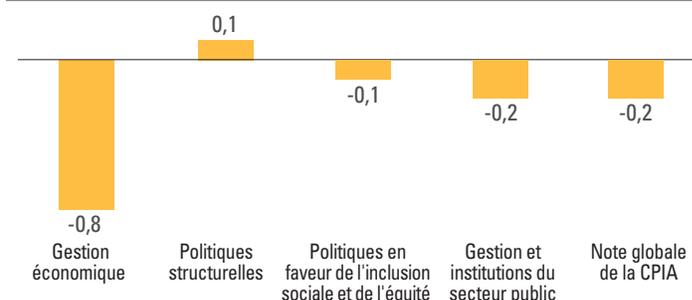
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,1

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

En baisse

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,2

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	24,5
PIB (milliards de USD courants)	26,6
PIB par habitant (USD courants)	1086,2
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	21,1

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

Indicateurs	Mali	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,3	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,2	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,3	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

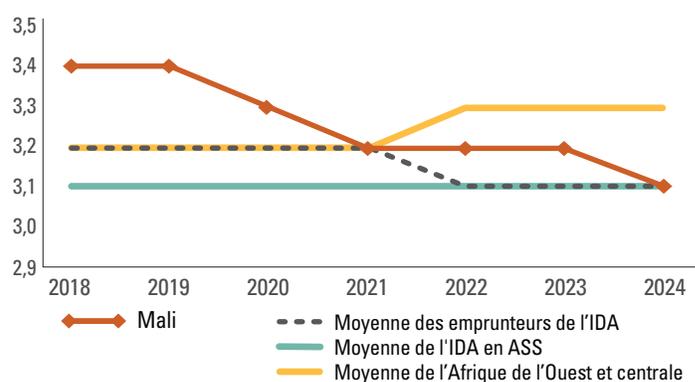
- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

Points forts

- ▶ L'orientation de la politique budgétaire du Mali en 2024 reste globalement en cohérence avec la stabilité macroéconomique.
- ▶ Des progrès ont été constatés en matière de transparence et de gestion de la dette, avec des avancées telles que les bulletins semestriels sur la dette et le système SIGED 2.0 pour une meilleure intégration des données. Toutefois, les plans et rapports d'emprunt annuels restent partiellement décalés par rapport à la stratégie relative à la dette à moyen terme actualisée.
- ▶ Malgré la faiblesse du budget de la santé, des progrès ont été accomplis, notamment un taux d'exécution budgétaire de 95 % et des mesures en faveur de la couverture sanitaire universelle.
- ▶ La Cellule de planification et de statistique du ministère de l'Éducation a créé un système de collecte de données sur l'éducation.
- ▶ Le manque de communication sur la mise en vigueur des décrets a rendu les producteurs vulnérables à l'exploitation, créant ainsi des opportunités de corruption.

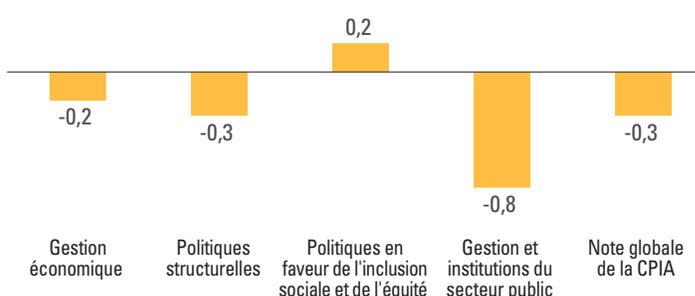
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



En bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,0

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,3

(Politiques structurelles)

Population (millions)	5,2
PIB (milliards de USD courants)	10,8
PIB par habitant (USD courants)	2082,8
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	6,5

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

Indicateurs	Mauritanie	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,0	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	4,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,6	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,6	3,3	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

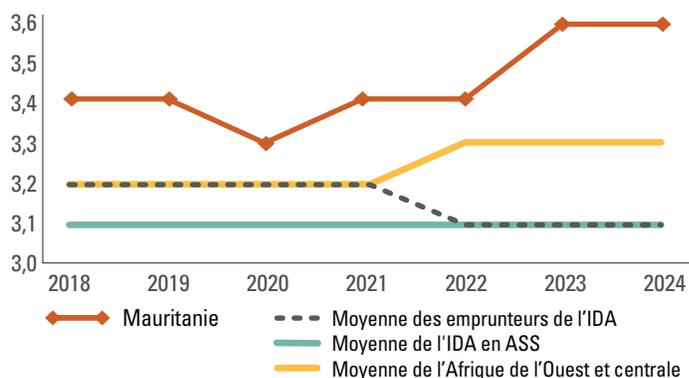
- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Points forts

- L'économie affiche une évolution positive grâce à des investissements publics dans les infrastructures et à des réformes politiques stratégiques.
- L'inflation s'est modérée, reflétant l'efficacité des ajustements de la politique monétaire pour assurer la stabilité des prix et améliorer le solde extérieur.
- Le déficit budgétaire s'est considérablement amélioré, grâce à des réformes fiscales essentielles et à une politique budgétaire contracyclique visant à la stabilité macroéconomique.
- D'importants écarts entre les hommes et les femmes persistent en matière de participation économique, ce qui souligne la nécessité d'interventions ciblées.
- La Mauritanie doit améliorer l'accès au crédit pour les micro, petites et moyennes entreprises, l'efficacité judiciaire, les systèmes d'information sur le crédit et le soutien public, et réduire la concentration bancaire pour améliorer l'intermédiation financière.

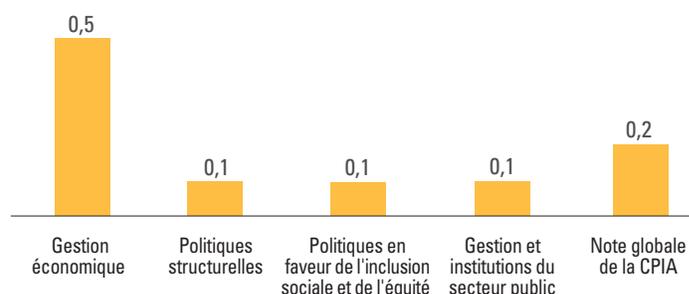
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,1

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,3

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion économique)

Population (millions)	34,6
PIB (milliards de USD courants)	22,4
PIB par habitant (USD courants)	647,3
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	75,3

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

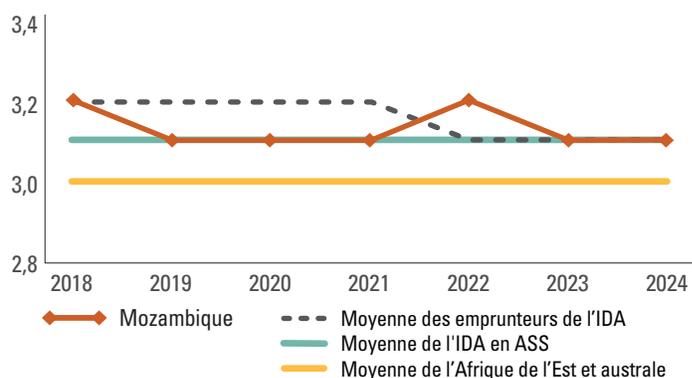
Indicateurs	Mozambique	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,3	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,0	3,1	3,1

Points forts

- La politique monétaire a fait preuve de résilience dans l'atténuation des chocs internes, notamment ceux résultant des perturbations climatiques et des vulnérabilités structurelles de l'agriculture.
- Des difficultés persistantes à remédier aux déséquilibres internes, comme l'accès limité à un crédit abordable et la lenteur de la reprise dans les secteurs non extractifs, ont entravé une croissance inclusive.
- Les autorités monétaires ont réduit les taux d'intérêt pour promouvoir les performances économiques, mais des vulnérabilités budgétaires menacent la stabilité macroéconomique.
- Les efforts visant à améliorer la gouvernance, notamment en ce qui concerne les droits de propriété et la transparence, sont essentiels pour améliorer les performances économiques globales.

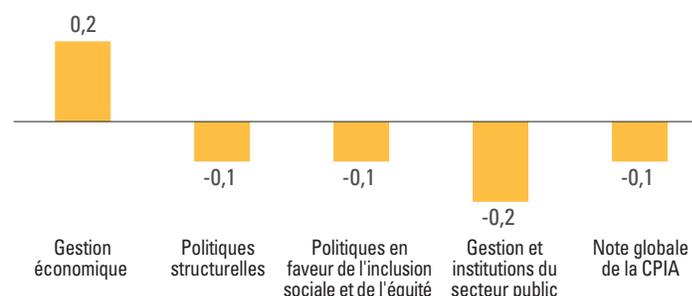
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,2**

En baisse

Groupe le plus performant

3,3

(Gestion économique et politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	27,0
PIB (milliards de USD courants)	19,5
PIB par habitant (USD courants)	722,7
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	45,3

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

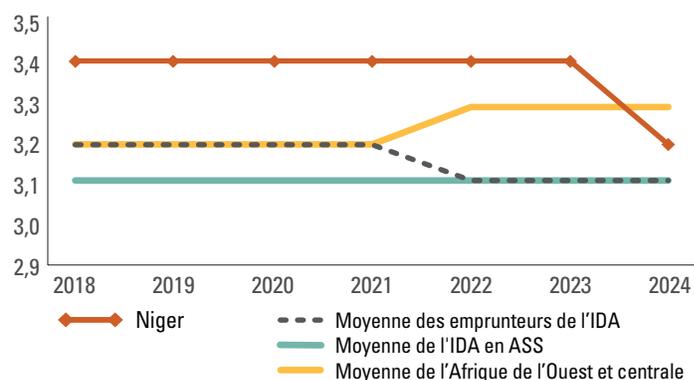
Indicateurs	Niger	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,3	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,3	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,8	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Selon les estimations, la croissance a repris en 2024, avec la levée des sanctions en février 2024, la reprise des financements et le début des exportations de pétrole à grande échelle.
- ▶ Les classes mobiles, l'éducation par radio et les initiatives communautaires ont été utilisées pour atteindre les populations déplacées et nomades.
- ▶ La faiblesse des recettes publiques et une gestion inadéquate des arriérés ont entraîné une accumulation importante de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs.
- ▶ Des institutions de gouvernance essentielles ont été suspendues depuis le coup d'État de juillet 2023, ce qui nuit à la capacité de régulation et à la redevabilité du secteur public.
- ▶ L'érosion des contrôles a compromis la transparence, suscitant des inquiétudes quant aux risques accrus de corruption et de mauvaise gestion.
- ▶ L'absence de contrôle démocratique remet en question la capacité du gouvernement à garantir une concurrence loyale et à protéger les fonds publics.

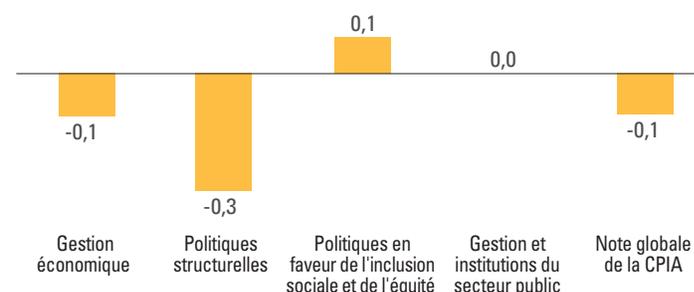
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,7

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	232,7
PIB (milliards de USD courants)	187,8
PIB par habitant (USD courants)	806,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	45,8

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

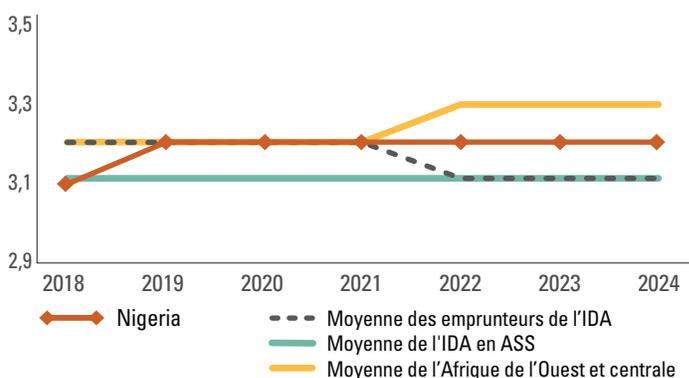
Indicateurs	Nigeria	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,3	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,7	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,2	3,3	3,1	3,1

Points forts

- L'amélioration des politiques monétaires et de change s'est poursuivie grâce à des réformes efficaces du marché des changes et à une politique monétaire plus stricte.
- Malgré une inflation élevée et des problèmes en agriculture, l'économie a affiché une croissance régulière, des réserves brutes en hausse et un excédent de la balance courante.
- Des réformes continues sont nécessaires pour soutenir la croissance et remédier aux vulnérabilités dans les secteurs clés, en particulier l'agriculture et l'énergie.
- Le renforcement du secteur financier et l'amélioration des cadres réglementaires seront cruciaux pour la stabilité financière à long terme.

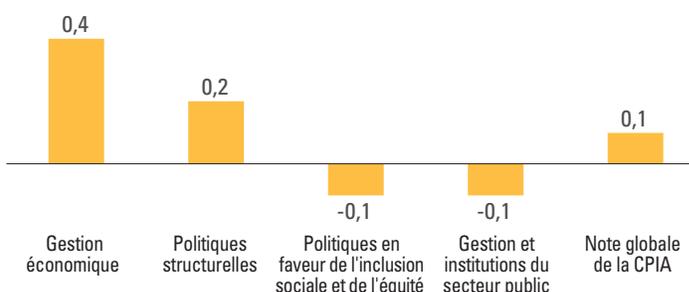
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,5

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

En baisse

Groupe le plus performant

3,8

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,3

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	50,0
PIB (milliards de USD courants)	53,7
PIB par habitant (USD courants)	1072,7
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	41,5

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

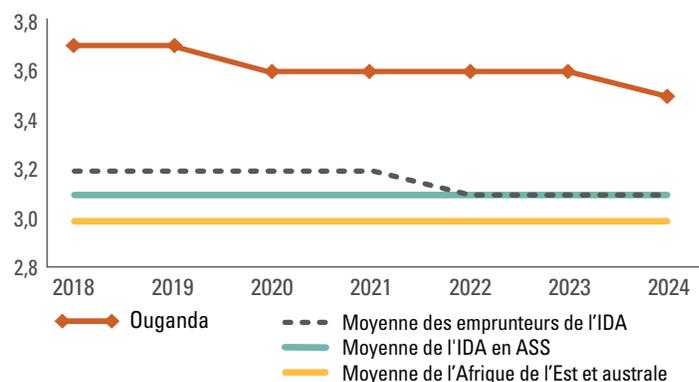
Indicateurs	Ouganda	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,5	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,3	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,5	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,5	3,0	3,1	3,1

Points forts

- Des politiques monétaires et de change prudentes ont continué à contribuer à la maîtrise de l'inflation. La baisse des prix des denrées alimentaires a eu un impact significatif sur les dépenses de consommation et les tendances économiques générales. Les prix pour les ménages sont devenus plus abordables, ce qui pourrait stimuler la consommation dans d'autres secteurs.
- Les difficultés bureaucratiques rencontrées dans le commerce transfrontalier sont dues à la récente réglementation sur les véhicules et la santé, ainsi qu'à un manque de coordination entre les agences.
- L'amélioration des infrastructures a été contrecarrée par une communication entre agences inadéquate, ce qui a limité les avantages des nouveaux projets.
- Des efforts continus sont nécessaires pour rationaliser les processus commerciaux et renforcer la coopération transfrontalière.

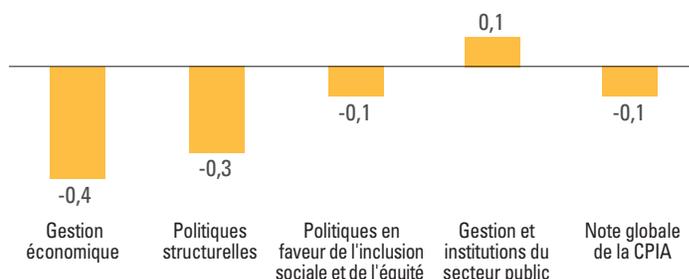
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

2.6

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3.0

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2.4

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	5,3
PIB (milliards de USD courants)	2,8
PIB par habitant (USD courants)	516,2
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	65,3

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

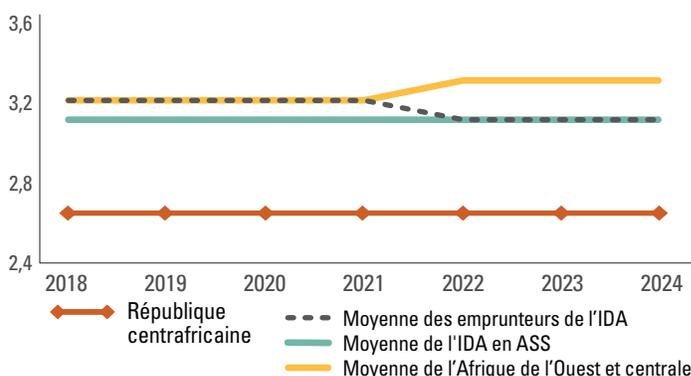
Indicateurs	République centrafricaine	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,5	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,5	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,4	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	2,6	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La situation budgétaire est restée fragile, exposée à des vulnérabilités liées à des chocs extérieurs et à des difficultés du marché des carburants.
- ▶ L'amélioration des performances du système de santé grâce à la politique nationale de santé a contribué à des progrès dans les secteurs sociaux.
- ▶ La création du Secrétariat du processus de Kimberley visait à lutter contre les activités illicites dans le secteur minier, et le code minier révisé a favorisé une meilleure réglementation du secteur.
- ▶ Le secteur financier est petit et concentré, et souffre de 21,5 % de prêts non productifs et d'une couverture limitée. Certaines institutions de microfinance sont financièrement instables, tandis que le Fonds mutuel de la République centrafricaine et Express Union sont viables.

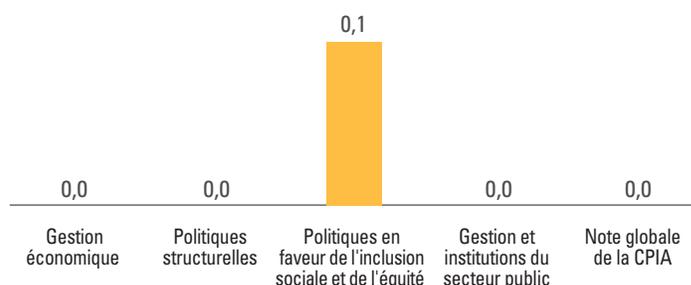
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,1

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

En baisse

Groupe le plus performant

3,7

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,6

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	109,3
PIB (milliards de USD courants)	70,7
PIB par habitant (USD courants)	647,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	72,9

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

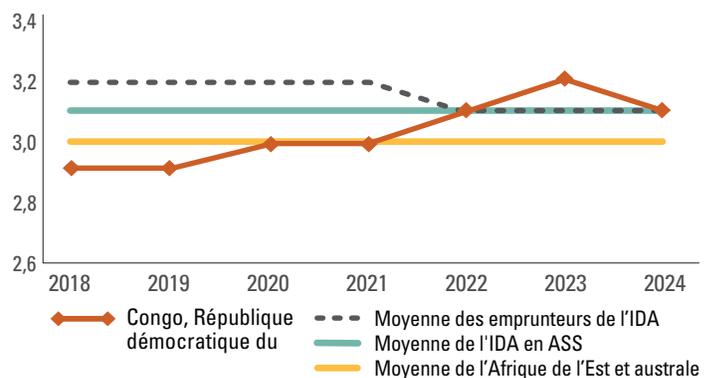
Indicateurs	République démocratique du Congo	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,7	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,1	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,6	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,0	3,1	3,1

Points forts

- Les conditions économiques se sont améliorées grâce à l'augmentation des investissements et des réformes visant à renforcer la stabilité et la croissance, soutenues par la gestion efficace des liquidités par la banque centrale.
- Un cadre macroéconomique stable a été maintenu, grâce aux faibles niveaux de la dette extérieure et un risque modéré de surendettement. Le dépassement des seuils de la dette extérieure lors des tests de résistance a mis en évidence la vulnérabilité du pays, notamment à un choc négatif sur les exportations.
- La gouvernance reste un point faible, notamment en ce qui concerne les droits de propriété et l'exécution des contrats, et nécessite d'améliorer le cadre juridique et la gestion des finances publiques.

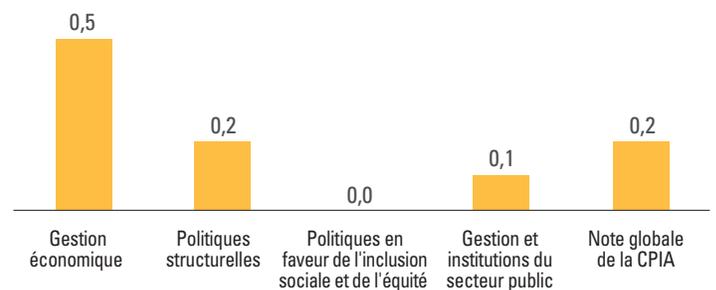
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

4,2

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0,1

En hausse

Groupe le plus performant

4,4

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

3,9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	14,3
PIB (milliards de USD courants)	14,3
PIB par habitant (USD courants)	999,7
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	47,6

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

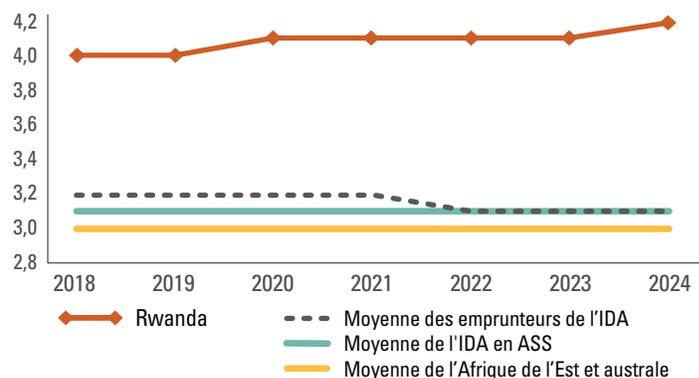
Indicateurs	Rwanda	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,0	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	4,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	4,3	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	4,0	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,5	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	4,4	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	5,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	4,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	4,2	3,0	3,1	3,1

Points forts

- L'économie s'est développée grâce à d'importants investissements publics et à des réformes structurelles visant à accroître la participation du secteur privé aux activités économiques.
- Le cadre de la politique monétaire et de change s'est concentré sur la réalisation de l'équilibre extérieur et le maintien de la stabilité des prix.
- La banque centrale a assuré la stabilité financière par une évaluation régulière du système et des politiques macroprudentielles, en partie pour minimiser les risques de liquidité pour les banques.
- Le secteur financier a connu une croissance substantielle de ses actifs grâce à l'augmentation des dépôts et à l'accroissement de la capitalisation.

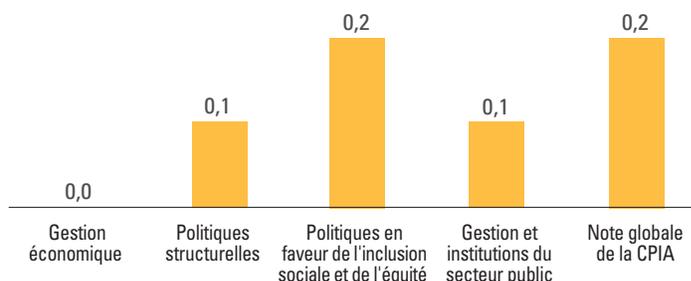
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

3,3

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,3

(Gestion économique)

Population (millions)	0,2
PIB (milliards de USD courants)	0,8
PIB par habitant (USD courants)	3244,8
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	15,8

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

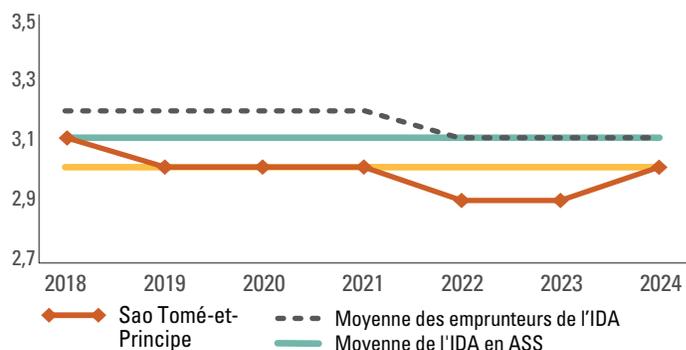
Indicateurs	Sao Tomé-et-Principe	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,3	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,3	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,0	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Sao Tomé-et-Principe a été confronté à des défis liés à la hausse de l'inflation et à un choc touchant la balance des paiements en 2023 qui a affaibli les réserves internationales. Les autorités ont relevé ces défis en utilisant la politique monétaire et les réformes structurelles, et soutenu l'arrimage du taux de change.
- ▶ Le gouvernement s'attaque activement aux déséquilibres budgétaires importants causés par les coûts élevés des importations de carburant, démontrant ainsi son engagement à rétablir la viabilité budgétaire
- ▶ Des efforts sont en cours pour renforcer la gestion de la dette publique, en améliorant la cohérence des rapports et en mettant à jour les stratégies.
- ▶ Le système bancaire connaît des changements positifs, avec des réductions des prêts non productifs et des améliorations continues des pratiques de surveillance, ce qui ouvre la voie à une croissance accrue du crédit et à une meilleure gestion des risques.

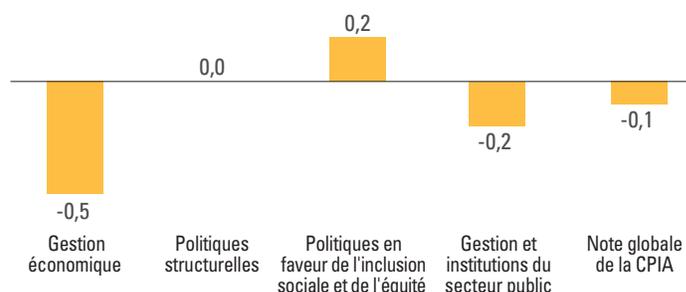
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ 0,1

En baisse

Groupe le plus performant

3,8

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

3,3

(Gestion économique)

Population (millions)	18,5
PIB (milliards de USD courants)	32,3
PIB par habitant (USD courants)	1744,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	8,4

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

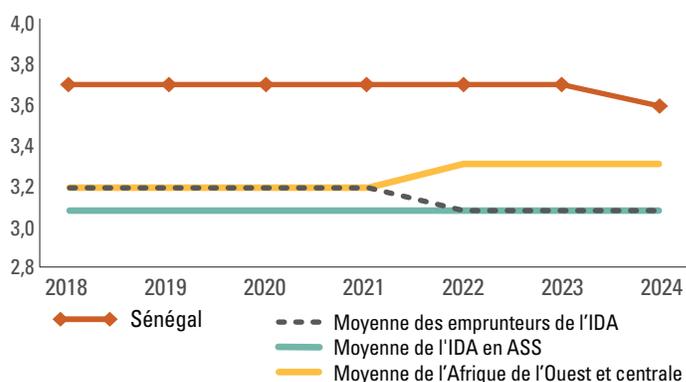
Indicateurs	Sénégale	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,3	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,5	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,6	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La rigueur des politiques monétaires et de change a contribué à la stabilité économique globale.
- ▶ L'augmentation prévue des exportations de pétrole et de gaz devrait accroître les recettes en devises et améliorer la balance des comptes courants.
- ▶ Les réformes en cours dans l'administration douanière visent à rationaliser les procédures de dédouanement et à moderniser les systèmes d'information, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la perception des recettes.
- ▶ La vulnérabilité aux fluctuations du marché mondial reste préoccupante, ce qui souligne la nécessité de réformes structurelles supplémentaires.
- ▶ Pour lutter contre la fraude et la corruption, le pays devrait améliorer la transparence du financement politique, clarifier les lois, renforcer l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption, promouvoir la sensibilisation du public, encourager l'engagement civique et effectuer des audits réguliers.

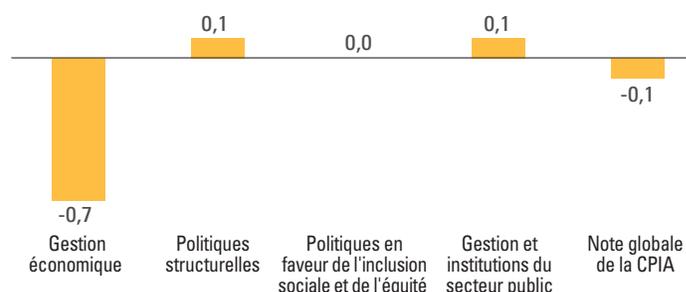
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,1

À la moyenne IDA

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

En baisse

Groupe le plus performant

3,6

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,8

(Gestion économique et politiques structurelles)

Population (millions)	8,6
PIB (milliards de USD courants)	7,5
PIB par habitant (USD courants)	873,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	32,7

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

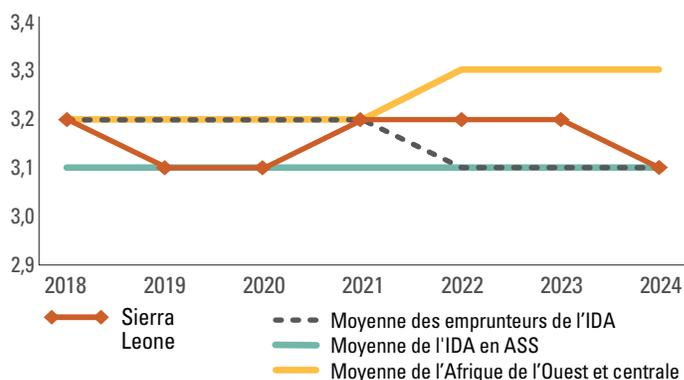
Indicateurs	Sierra Leone	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,6	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,1	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La Banque de Sierra Leone a du mal à gérer efficacement les politiques monétaires, tandis que la politique budgétaire souffre de la faiblesse des recettes nationales, de dépenses excessives et de coûts de financement élevés, ce qui se traduit par une baisse de la discipline budgétaire.
- ▶ Des progrès ont été accomplis en matière de protection juridique des femmes avec la mise en œuvre de réglementations dans le cadre de la loi sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE), qui promeut l'égalité d'accès à l'emploi et au crédit.
- ▶ Les réglementations relatives à la sortie des entreprises et à la concurrence présentent d'importantes lacunes et doivent être renforcées bien que le cadre pour la création d'entreprises soit adéquat.
- ▶ Le secteur de la santé est confronté à des problèmes tels que la présence de nombreux travailleurs non rémunérés, la répartition inégale du personnel qualifié et la pénurie de fournitures essentielles, ce qui nuit à la qualité des services.

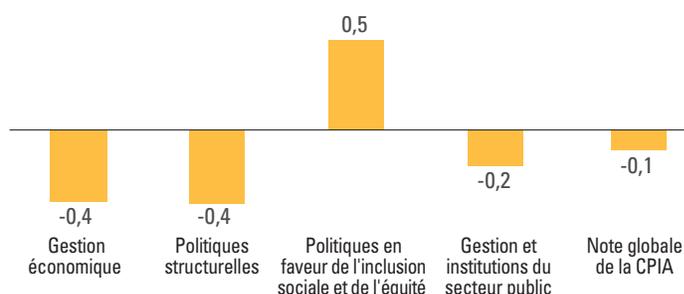
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

2.2

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

2.5

(Gestion économique et politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

1.8

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	19,0
PIB (milliards de USD courants)	12,1
PIB par habitant (USD courants)	637,0
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	NA

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

Indicateurs	Somalie	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,5	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,5	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,2	3,0	3,2	3,2
Commerce	2,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,5	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,8	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	2,2	3,0	3,1	3,1

Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

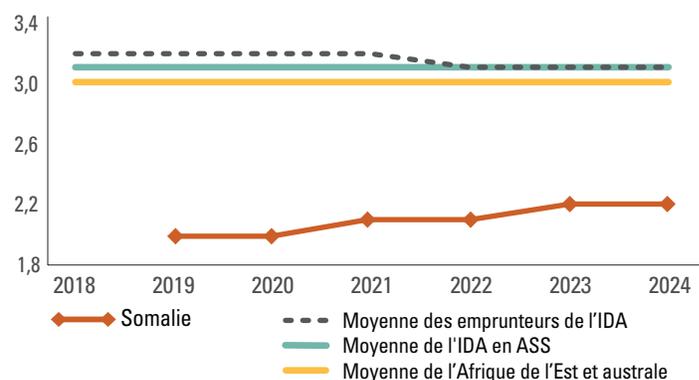
Remarque : la Somalie a pour la première fois été incluse dans l'évaluation CPIA en 2019, et ses notes ont été publiées.

Points forts

- La stabilité macroéconomique a continué à se renforcer malgré des chocs fréquents dans un contexte de fragilité et de conflit généralisés.
- À la suite de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés en 2023, les perspectives de la dette sont passées d'un risque élevé de surendettement à une catégorie de risque modéré.
- Le renforcement des structures institutionnelles pour la gestion de la dette est en cours ; l'Unité de gestion de la dette est maintenant au centre de toutes les activités liées à la dette.
- Toutefois, la faible mobilisation des recettes continue de poser un problème pour la situation budgétaire, ce qui souligne la nécessité de procéder à des réformes globales de la structure fiscale.

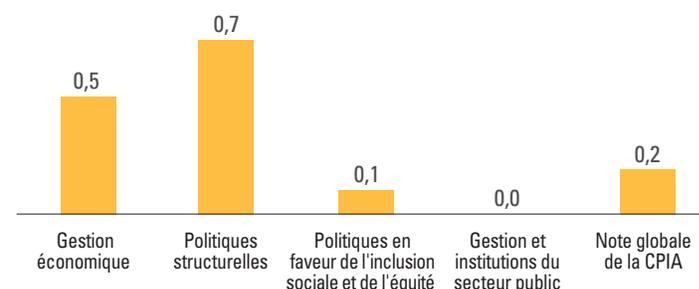
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

CHANGE IN CPIA SCORES FROM 2019 TO 2024



En bref

Note de la CPIA

1,8

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,2**

En baisse

Groupe le plus performant

2,1

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

1,5

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	50,4
PIB (milliards de USD courants)	49,9
PIB par habitant (USD courants)	989,3
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	71,0

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

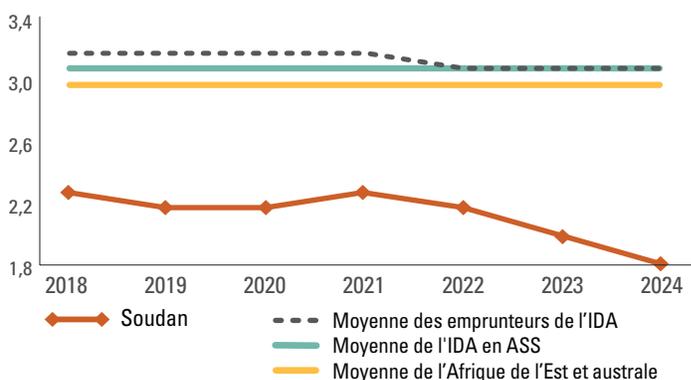
Indicateurs	Soudan	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	1,8	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	1,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	1,8	3,0	3,2	3,2
Commerce	2,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	1,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	2,1	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	1,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	2,0	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,5	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,0	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	1,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,0	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	1,8	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le conflit en cours depuis le début de l'année 2023 a entraîné une baisse significative de l'activité économique, paralysant le commerce extérieur et débouchant sur une baisse des notations commerciales.
- ▶ La destruction de plus de 600 usines a gravement affecté le commerce intérieur et accru la dépendance du pays à l'égard des importations de biens essentiels.
- ▶ L'indice de l'État de droit a considérablement baissé, soulignant l'absence de droits de propriété et d'un système judiciaire indépendant.
- ▶ La corruption reste très répandue, le pouvoir judiciaire étant influencé par d'autres branches du gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence, ce qui a pour effet d'éroder encore davantage la protection juridique.
- ▶ Pour réduire la corruption, il est essentiel de rendre opérationnelle la Commission de lutte contre la corruption, d'améliorer la transparence budgétaire et de promouvoir un contrôle responsable des forces de sécurité et des entreprises publiques.

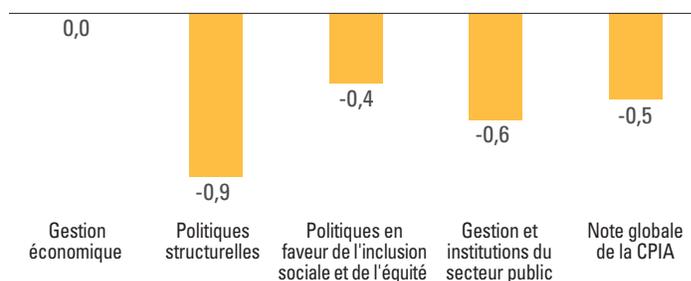
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

1,6

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▼ **0,1**

En baisse

Groupe le plus performant

2,0

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

1,3

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	11,9
PIB (milliards de USD courants)	6,5
PIB par habitant (USD courants)	543,9
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	92,1

Sources: WDI, MFMOD, 2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

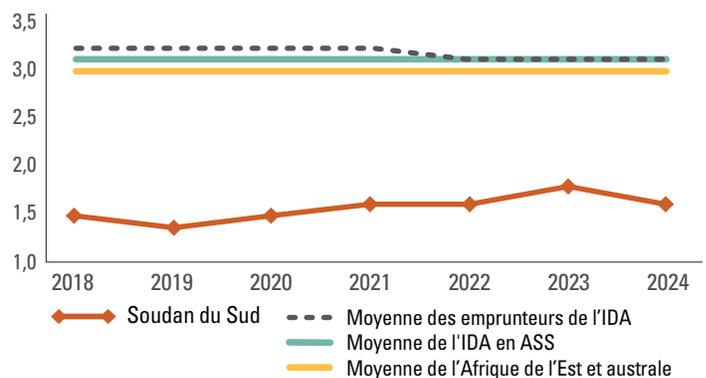
Indicateurs	Soudan du Sud	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	1,5	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	1,5	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	1,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	1,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,0	3,0	3,2	3,2
Commerce	2,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,0	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	1,5	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	1,7	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	1,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	2,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	1,5	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	1,0	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	1,3	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	1,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	1,0	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	1,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	1,0	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	1,6	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les réformes de la politique monétaire et des taux de change, lancées en 2021, ont été perturbées en grande partie par des chocs sur l'offre dans le secteur pétrolier.
- ▶ La banque centrale a eu du mal à gérer les taux de change, en s'appuyant fortement sur la facilité de dépôt à terme et en suspendant ses interventions sur le marché des changes.
- ▶ La monétisation renouvelée du déficit budgétaire a entraîné une dépréciation accélérée du taux de change, une augmentation de la prime sur le marché parallèle et une hausse de l'inflation.
- ▶ Pour améliorer la gouvernance, il est essentiel de finaliser la constitution et le cadre électoral, de doter la commission électorale nationale des pouvoirs nécessaires, de mettre en œuvre des mesures strictes de lutte contre la corruption et de protéger le droit des citoyens à accéder à l'information publique.

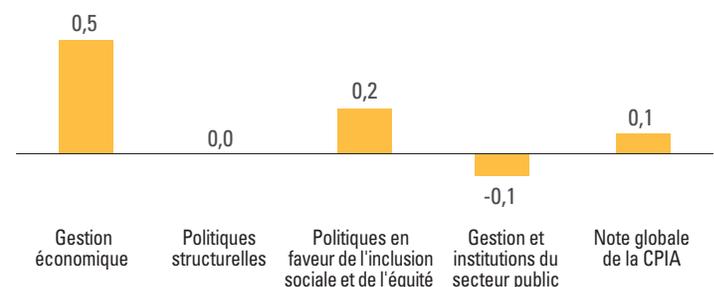
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les valeurs du PIB, du PIB par habitant et du taux de pauvreté sont tirées de la base de données MFMOD (2025), tandis que les chiffres de la population sont tirés de la dernière version de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), datée de juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,6

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

4,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

3,2

(Politiques structurelles et gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	68,6
PIB (milliards de USD courants)	78,8
PIB par habitant (USD courants)	1185,7
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	42,9

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

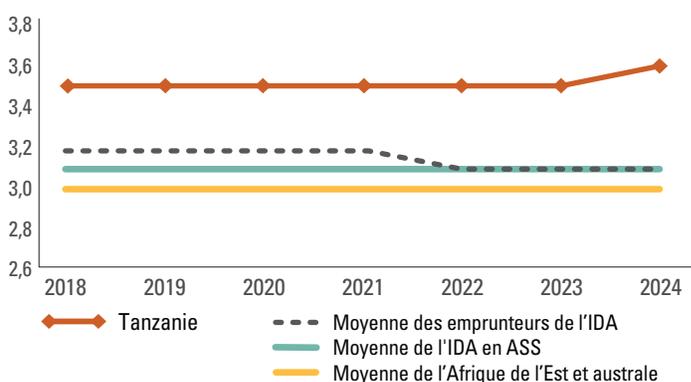
Indicateurs	Tanzanie	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	4,2	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,5	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	4,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	4,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,2	3,0	3,2	3,2
Commerce	3,5	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,5	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	4,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,2	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,6	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La Tanzanie a renforcé ses équilibres extérieurs, grâce à de fortes exportations de services et à des termes de l'échange favorables.
- ▶ Le pays a élargi l'assiette fiscale, réduit le secteur informel et contrôlé les exonérations, grâce à des améliorations dans l'administration, la formation du personnel, l'application du dispositif fiscal électronique et les actions de recouvrement fondées sur le risque.
- ▶ L'interdiction faite aux jeunes mères de retourner à l'école a été annulée et les taux de passage dans l'enseignement secondaire pour les filles se sont améliorés. Malgré certaines lacunes législatives, le cadre législatif soutient le capital humain des femmes.
- ▶ La Tanzanie peut améliorer la gestion des fonds publics et des marchés publics en renforçant les contrôles financiers, en garantissant la transparence, en formant les fonctionnaires, en utilisant le système national de marchés publics en ligne et en encourageant l'engagement du public.

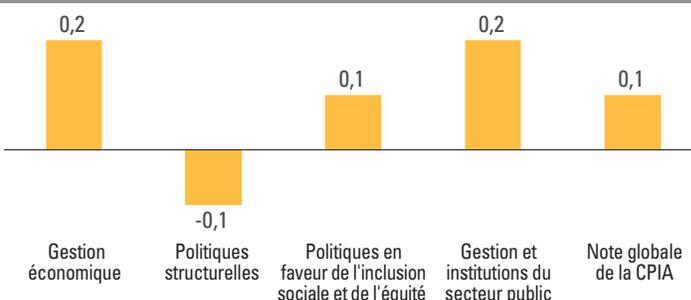
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

2,8

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ **0,1**

En hausse

Groupe le plus performant

3,2

(Gestion économique)

Groupe le moins performant

2,3

(Politiques structurelles)

Population (millions)	20,3
PIB (milliards de USD courants)	20,6
PIB par habitant (USD courants)	1016,1
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	39,4

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

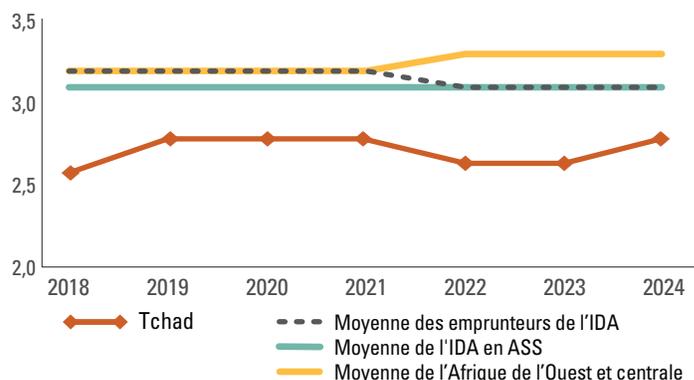
Indicateurs	Tchad	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,2	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,3	3,3	3,2	3,2
Commerce	3,0	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	1,5	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,1	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	2,5	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,0	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,4	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	2,5	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	2,5	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	2,8	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ La croissance économique devrait se stabiliser à 3 % en 2024, sous l'impulsion de l'industrie et des exportations ; toutefois, la croissance du produit intérieur brut non pétrolier a diminué en raison de l'insuffisance des investissements publics.
- ▶ En 2024, des améliorations notables ont été apportées à la gestion de la dette, notamment un nouveau cadre juridique et la publication de la première stratégie de gestion de la dette, la centralisation du pouvoir d'emprunt auprès du ministre des Finances et le renforcement de la gouvernance et de la capacité d'analyse.
- ▶ Le secteur bancaire est resté fragile, avec une sous-capitalisation et un niveau élevé de prêts non productifs qui constituent des vulnérabilités persistantes.
- ▶ La coopération dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement a été renforcée, en partie pour faire face aux effets du changement climatique.

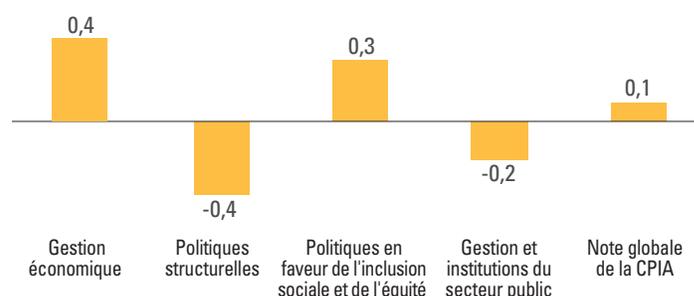
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,8

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

4,0

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

3,4

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	9,5
PIB (milliards de USD courants)	9,9
PIB par habitant (USD courants)	1043,1
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	24,8

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

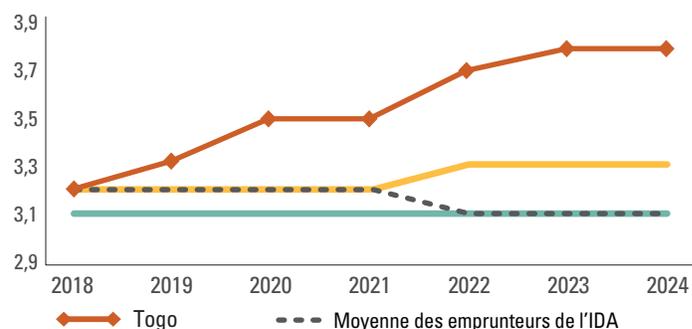
Indicateurs	Togo	Afrique de l'Ouest et centrale	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,8	3,5	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	4,0	3,7	3,5	3,4
Politique budgétaire	4,0	3,3	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,5	3,3	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,3	3,2	3,2
Commerce	4,5	3,9	3,7	3,7
Secteur financier	3,0	2,8	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	3,1	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	4,0	3,4	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,2	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,5	3,5	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,5	3,2	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,5	3,5	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,4	3,0	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,5	2,9	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,0	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,4	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,8	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,8	3,3	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Les performances économiques se sont améliorées grâce à des réformes structurelles judicieuses, à la stabilité macroéconomique et à des investissements dans les infrastructures publiques.
- ▶ Le Togo a considérablement amélioré ses efforts de mobilisation des ressources nationales. Le gouvernement a élaboré et publié un plan de mobilisation des recettes pour mobiliser des ressources supplémentaires équivalant à 0,5 % du produit intérieur brut par an.
- ▶ Le Togo a lancé le Programme-cadre de partenariat privilégié (CPP) afin de simplifier le dédouanement pour des opérateurs fiables et certifiés et pour améliorer l'efficacité du commerce.
- ▶ Les efforts visant à renforcer la redevabilité et les performances des entreprises publiques se sont poursuivis parallèlement aux réformes des marchés publics.
- ▶ Le secteur bancaire est resté solide, avec une croissance significative des services financiers et des efforts de collecte de données pour suivre le bien-être des ménages.

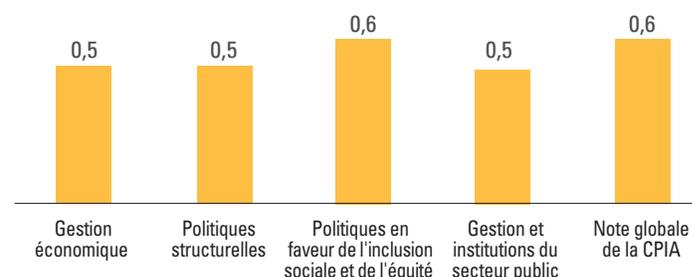
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3.3

Supérieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

▲ 0.1

En hausse

Groupe le plus performant

3.8

(Politiques structurelles)

Groupe le moins performant

2.9

(Gestion et institutions du secteur public)

Population (millions)	21,3
PIB (milliards de USD courants)	26,3
PIB par habitant (USD courants)	1235,1
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	63,1

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

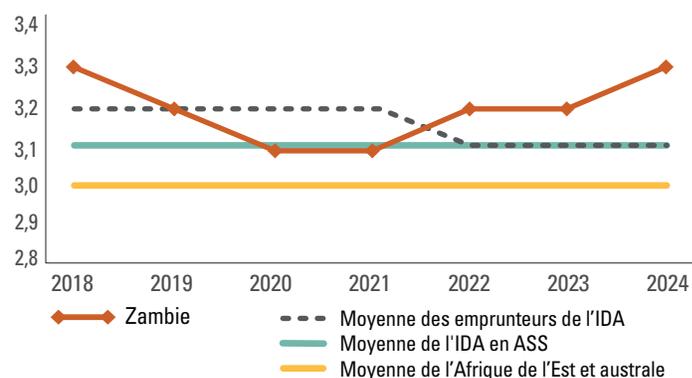
Indicateurs	Zambie	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	3,0	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	3,5	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	2,5	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	3,8	3,0	3,2	3,2
Commerce	4,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	3,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	4,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,4	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	4,0	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,0	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,3	3,0	3,1	3,1

Points forts

- ▶ Le pays a rencontré des difficultés liées à l'inflation, mais a mis en œuvre des politiques monétaires appropriées pour faire face à l'instabilité économique dans un contexte de sécheresse sévère affectant l'agriculture et la production d'électricité.
- ▶ Le passage du statut de pays surendetté à celui de pays à haut risque témoigne d'un certain progrès.
- ▶ Des avancées significatives ont été réalisées pour garantir l'accès à l'information sur les activités financières publiques, ainsi que des efforts pour rationaliser l'administration et la gestion des terres.
- ▶ La Zambie doit réformer ses lois, renforcer sa Commission de lutte contre la corruption et impliquer le public dans la lutte contre la corruption et le rétablissement de la confiance.

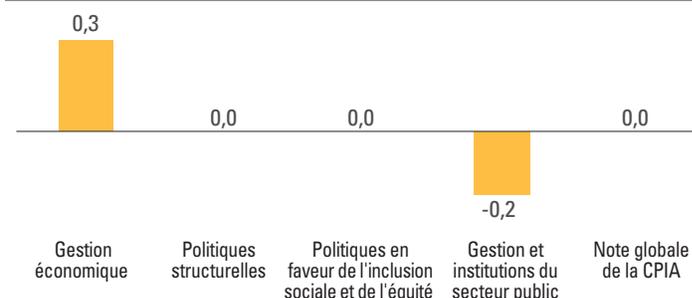
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

En bref

Note de la CPIA

3,0

Inférieure à la moyenne IDA en ASS

Évolution par rapport à l'année précédente

—

Aucune évolution

Groupe le plus performant

3,7

(Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité)

Groupe le moins performant

2,5

(Gestion économique)

Population (millions)	16,6
PIB (milliards de USD courants)	44,2
PIB par habitant (USD courants)	2656,4
Pauvreté en dessous du seuil de 2,15 USD par jour (% de la population)	37,7

2024

Évaluation des politiques et des institutions nationales 2024

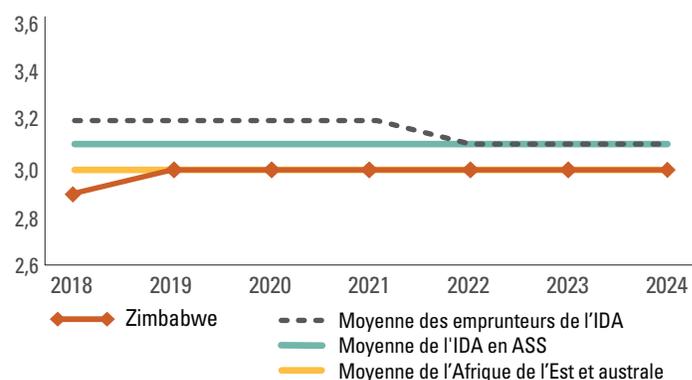
Indicateurs	Zimbabwe	Afrique de l'Est et australe	Moyenne IDA en ASS	Moyenne des emprunteurs de l'IDA
Gestion économique	2,5	2,9	3,2	3,2
Politiques monétaire et de change	2,0	3,1	3,5	3,4
Politique budgétaire	3,0	2,8	3,1	3,0
Politique et gestion de la dette	2,5	2,8	3,1	3,1
Politiques structurelles	2,8	3,0	3,2	3,2
Commerce	3,0	3,5	3,7	3,7
Secteur financier	2,5	2,7	2,8	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,9	3,0	3,0
Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité	3,7	3,2	3,3	3,3
Égalité des sexes	4,0	3,3	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3	3,4	3,4
Valorisation des ressources humaines	4,0	3,6	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,1	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,1	3,3	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	2,7	2,9	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	2,7	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,7	2,9	2,9
Efficacité de la mobilisation des recettes	4,0	3,1	3,3	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	2,7	2,8	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2,5	2,4	2,6	2,8
Note globale de la CPIA	3,0	3,0	3,1	3,1

Points forts

- Bien que l'inflation ait été élevée ces dernières années, le déficit budgétaire en 2024 était inférieur à 3 % du produit intérieur brut, malgré la forte demande de programmes de protection sociale due à la sécheresse.
- Le gouvernement a introduit de nouvelles mesures visant à accroître les recettes, notamment un impôt sur la fortune et des taxes progressives sur les produits de luxe, ce qui a contribué à améliorer globalement les recettes.
- Un changement juridique important a permis aux bénéficiaires du programme de redistribution des terres de convertir leurs baux en titres de propriété, ce qui a facilité l'accès au financement pour le développement agricole.
- Malgré les progrès réalisés en matière d'inclusion sociale et d'équité, des inquiétudes persistent quant aux contrôles budgétaires et au respect des normes de gestion des finances publiques.

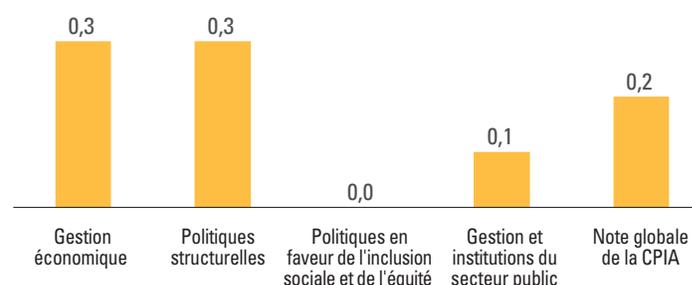
Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Évolution

ÉVOLUTION DES NOTES DE LA CPIA DE 2018 À 2024



Définitions :

- CPIA : Évaluation des politiques et des institutions nationales
- IDA : Association internationale de développement, l'organe du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres
- ASS : Afrique subsaharienne

- Les données sur la pauvreté proviennent des Perspectives de la pauvreté au niveau macroéconomique MFMOD, Banque mondiale, printemps 2025
- Les chiffres du PIB, du PIB par habitant et de la population proviennent de la base de données des indicateurs du développement mondial (WDI), juillet 2025.

Les notes moyennes à des fins de comparaison se rapportent à des groupes de pays comme :

- Pays emprunteurs de l'IDA : 77 pays admissibles aux crédits de l'IDA et ayant été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Pays de l'IDA en ASS : 40 pays de l'IDA en ASS qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

- Afrique de l'Ouest et centrale : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024
- Afrique de l'Est et australe : 20 pays d'Afrique subsaharienne membres de l'IDA qui ont été notés dans le cadre de la CPIA en 2024

Annexe A : Critères de la CPIA

A. Gestion économique

1. **Politiques monétaire et de change** : *Qualité des politiques monétaire et de change dans un cadre cohérent de politique macroéconomique.*
2. **Politique budgétaire** : *Qualité de la politique budgétaire dans ses fonctions de stabilisation (réalisation des objectifs de la politique macroéconomique en conjonction avec les politiques monétaire et de change, fluctuations harmonieuses des cycles des affaires et adaptation aux chocs) et d'allocation des ressources (fourniture appropriée de biens publics).*
3. **Politique et gestion de la dette** : *Degré de pertinence de la stratégie de gestion de la dette du pays pour assurer la soutenabilité de la dette à moyen terme et minimiser les risques budgétaires.*

B. Politiques structurelles

4. **Commerce** : *Mesure dans laquelle le cadre d'une politique est favorable à l'intégration régionale et générale des biens et services, en mettant l'accent sur le régime commercial (droits de douane, barrières non tarifaires et obstacles au commerce des services) et la facilitation du commerce.*
5. **Secteur financier** : *Qualité des politiques et de la réglementation ayant trait au développement du secteur financier selon trois dimensions : a) la stabilité financière ; b) l'efficacité du secteur, sa complexité et sa capacité de mobilisation des ressources ; et c) l'accès aux services financiers.*
6. **Cadre réglementaire des entreprises** : *Mesure dans laquelle l'environnement juridique, réglementaire et de politique aide ou non les entreprises privées à investir, à créer des emplois et à devenir plus productives.*

C. Politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité

7. **Égalité des sexes** : *Mesure dans laquelle les politiques, lois et institutions : a) encouragent un accès égal des hommes et des femmes au développement du capital humain ; b) favorisent un accès égal des hommes et des femmes aux ressources économiques et de production ; et c) accordent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection en vertu de la loi.*
8. **Équité dans l'utilisation des ressources publiques** : *Mesure dans laquelle la structure des dépenses publiques et du recouvrement des recettes a une incidence sur les pauvres et est cohérente avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.*
9. **Valorisation des ressources humaines** : *Qualité des politiques nationales ainsi que des prestations de services des secteurs public et privé relatifs à la santé et à l'éducation.*
10. **Protection sociale et main d'œuvre** : *Politiques favorisant la prévention du risque en appuyant la mise en commun des épargnes et des risques par le biais de l'assurance sociale, la protection contre le dénuement grâce à des programmes de protection sociale basés sur la redistribution, et la promotion du développement du capital humain et de la génération de revenu, notamment des programmes relatifs au marché du travail.*
11. **Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique** : *Mesure dans laquelle les politiques et les institutions environnementales encouragent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la gestion de la pollution.*

D. Gestion et institutions du secteur public

12. **Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles** : *Mesure dans laquelle l'activité économique est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance reposant sur des règles et dans laquelle les droits contractuels et de propriété sont respectés et appliqués de façon fiable.*
13. **Qualité de la gestion budgétaire et financière** : *Mesure dans laquelle il existe : a) un budget global et crédible, en rapport avec les priorités en matière de politique ; b) d'efficaces systèmes de gestion financière permettant de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre comme prévu et de façon contrôlée et prévisible ; et c) un respect des délais et une précision dans la présentation des rapports comptables et sur les dépenses publiques, notamment l'audit en temps utile des comptes publics et des dispositifs de suivi efficaces.*
14. **Efficacité de la mobilisation des recettes** : *Évaluation de la structure globale de la mobilisation des recettes, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur papier, mais aussi les recettes provenant de toutes les sources et actuellement recouvrées.*
15. **Qualité de l'administration publique** : *Administration centrale, définie comme le gouvernement civil central (et les administrations infranationales, dans la mesure où leur taille et leurs responsabilités en matière de politique sont importantes), à l'exclusion du personnel de la santé, de l'éducation et de la police.*
16. **Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public** : *Mesure dans laquelle le pouvoir exécutif, les députés et d'autres hauts responsables peuvent être tenus de rendre compte de leur utilisation des fonds, des décisions administratives et des résultats obtenus.*

Annexe B : Groupes de pays et classification

TABLEAU B.1 : Groupes de pays par fragilité

Pays IDA en Afrique subsaharienne		Pays IDA hors Afrique subsaharienne	
Fragiles et touchés par un conflit	Non fragiles	Fragiles et touchés par un conflit	Non fragiles
Burkina Faso	Bénin	Afghanistan	Bangladesh
Burundi	Cabo Verde	Haïti	Belize
Cameroun	Côte d'Ivoire	Kiribati	Bhoutan
Comores	Eswatini	Kosovo	Cambodge
Congo, Rép.	Gambie	Marshall, Îles	Djibouti
Congo, R.D.	Ghana	Micronésie, États Fédérés	Dominicaine, Rép.
Érythrée	Guinée	Myanmar	Fidji
Éthiopie	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Grenade
Guinée-Bissau	Lesotho	Salomon, Îles	Guyane
Mali	Libéria	Timor-Leste	Honduras
Mozambique	Madagascar	Tuvalu	Lao, RDP
Niger	Malawi	Ukraine*	Kirghize, Rép.
Nigéria	Mauritanie	Yémen	Maldives
République centrafricaine	Ouganda	Irak*	Népal
Sao Tomé-et-Principe	Rwanda	Liban*	Nicaragua
Somalie	Sénégal	Libye*	Ouzbékistan
Soudan	Sierra Leone	République arabe syrienne*	Pakistan
Soudan du Sud	Tanzanie	RB du Vénézuela*	Samoa
Tchad	Togo	Cisjordanie et Gaza*	Sri Lanka
Zimbabwe	Zambie		Ste-Lucie
			St-Vincent et les Grenadines
			Suriname
			Tadjikistan
			Tonga
			Vanuatu

Remarque : Cette classification des groupes de pays se base sur la liste des situations de fragilité et de conflit publiée pour l'année 2025. Les pays sont donc classés en fonction de la nature et de la gravité des problèmes auxquels ils sont confrontés. Un pays va être classé comme fragile s'il présente un ou plusieurs des éléments suivants : (a) sa note CPIA révisée et harmonisée pour l'environnement institutionnel et politique est inférieure à 3,0 ; b) une mission des Nations Unies pour le maintien de la paix y est présente à la suite d'une décision de la communauté internationale quant à sa nécessité pour le maintien de la paix et de la stabilité; (c) au moins 2 % de ses habitants ont été déplacés et sont considérés comme des réfugiés ayant besoin de protection selon les normes internationales, ce qui est l'indice d'une crise politique ou sécuritaire majeure. La classification utilise les catégories suivantes :

1. Pays présentant des niveaux élevés de fragilité institutionnelle et sociale, identifiés sur la base d'indicateurs accessibles au public qui mesurent la qualité des politiques et des institutions ainsi que des manifestations de fragilité.
2. Pays touchés par un conflit violent, identifiés sur la base d'un nombre seuil de décès liés au conflit par rapport à la population. Cette catégorie comprend deux sous-catégories basées sur l'intensité de la violence : les pays en situation de conflit à haute intensité et ceux à intensité moyenne.

* L'analyse exclut l'Irak, le Liban, la Libye, la République bolivarienne du Venezuela, la République arabe syrienne, l'Ukraine, ainsi que la Cisjordanie et Gaza.

TABLEAU B.2 : Afrique de l'Est et australe

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	Métaux et minerais		
Soudan du Sud	République démocratique du Congo Zambie	Burundi Comores Érythrée Eswatini Éthiopie Kenya Lesotho Madagascar Malawi	Mozambique Ouganda Rwanda São Tomé et Príncipe Somalia Soudan Tanzanie Zimbabwe

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l'Afrique de l'Ouest et centrale et l'Afrique de l'Est et australe. L'analyse dans ce rapport reflète cette configuration. Les pays riches en ressources sont ceux dont les rentes tirées des ressources naturelles (forêts exclues) dépassent 10 % du produit intérieur brut³

TABLEAU B.2 : Pays d'Afrique de l'Ouest et centrale

Pays riches en ressources		Pays non riches en ressources	
Pétrole	Métaux et minerais		
Nigéria République du Congo Tchad	Guinée Libéria Mauritanie Niger Sierra Leone	Bénin Burkina Faso Cabo Verde Cameroun République centrafricaine Côte d'Ivoire	Gambie Ghana Guinée-Bissau Mali Sénégal Togo

Remarque : Depuis juillet 2020, à des fins opérationnelles, la région Afrique de la Banque mondiale a été divisée en deux sous-régions : l'Afrique de l'Ouest et centrale et l'Afrique de l'Est et australe. L'analyse présentée dans ce rapport reflète cette situation. Les pays riches en ressources sont ceux dont les rentes tirées des ressources naturelles (forêts exclues) dépassent 10 % du produit intérieur brut.

Références

- Ahmad, A., R. McManus et F. G. Ozkan. 2021. "Fiscal Space and the Procyclicality of Fiscal Policy: The Case for Making Hay while the Sun Shines." *Economic Inquiry* 59 (4): 1687–1701.
- Aizenman, J., Y. Jinjark, H. T. K. Nguyen et D. Park. 2019. "Fiscal Space and Government-Spending and Tax-Rate Cyclical Patterns: A Cross-Country Comparison, 1960–2016." *Journal of Macroeconomics* 60: 229–52.
- Ajayi, K. F. et E. Koussoubé, eds. 2024. *Pathways to Prosperity for Adolescent Girls in Africa*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale 2022 Human Capital Index <https://humancapital.worldbank.org/en/home>
- Banque mondiale. 2019. *Ending Learning Poverty: What Will It Take?* Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2024. *Women, Business and the Law 2024*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Bau, N. et J. Das. 2020. "Teacher Value Added in a Low-Income Country." *American Economic Journal: Economic Policy* 12 (1): 62–96.
- Besley et Persson 2014 "Why Do Developing Countries Tax So Little?" *Journal of Economic Perspectives* 28 (4):99-120
- Brandle, T. et M. Elsener. 2023. "Do Fiscal Rules Matter? A Survey on Recent Evidence" Federal Finance Administration Working Paper No. 26, Swiss Federal Department of Finance, Bern, Switzerland.
- Burde, D., H. Lahmann et N. Thompson. 2019. "Education in Emergencies: 'What Works' Revisited." *Education and Conflict Review* 2: 81–88.
- Collier, P. et A. Hoeffler. 2004. "Aid, Policy and Growth in Post-Conflict Societies." *European Economic Review* 48 (5): 1125–45.
- Cumming et Knill 2012 "Disclosure, Venture Capital, and Entrepreneurial Spawning." *Journal of International Business Studies* 43: 563-90
- Dabla-Norris, Gradstein et Inchauste 2008 "What Causes Firms to Hide Output? The Determinants of Informality." *Journal of Development Economics* 85 (1-2): 1-27.
- Giacomelli and Menon 2016 "Does Weak Contract Enforcement Affect Firm Size? Evidence from the Neighbor's Court." *Journal of Economic Geography* 17: 1251-82.
- Global PFM Report 2022 <https://www.pefa.org/global-report-2022/en/>
- HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). 2018. *Global Compact on Refugees*. Genève: UNHCR.
- HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). 2022. *Refugee Education Report*. Genève: HCR.
- INEE (Réseau interinstitutions pour l'éducation en situations d'urgence). 2022. *Minimum Standards for Education in Emergencies*. New York: INEE.
- Junquera-Varela, R. F., M. Verhoeven, G. P. Shukla, B. J. Haven, R. Awasthi et B. Moreno-Dodson. 2017. *Strengthening Domestic Resource Mobilization: Moving from Theory to Practice in Low- and Middle-Income Countries*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Listokin, Y. 2009. "A Note on Tax Expenditures and Business Cycle Fluctuations." In *Proceedings: Annual Conference on Taxation and Minutes of the Annual Meeting of the National Tax Association*, volume 102: 195–202. Washington, DC: National Tax Association.

- Lu et Tao 2009 "Contract Enforcement and Family Control of Business: Evidence from China." *Journal of Comparative Economics* 37: 597-609
- Mijiyawa, A. G. 2022. "External Debt in Developing Countries Since HIPC and MDRI: What Are the Driving Factors?" *International Journal of Finance and Economics* 27: 1683-99. <https://doi.org/10.1002/ijfe.2236>.
- Mo Ibrahim Foundation 2024 "Reviewing Africa's 2024 Election Year." Research Brief, Mo Ibrahim Foundation, Londres.
- Nunn 2007 "Relationship-Specificity, Incomplete Contracts, and the Pattern of Trade." *Quarterly Journal of Economics* 122: 569-600
- OMS 2024 Global Health Observatory <https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/>
- Pradhan, R. P., M. B. Arvin, M. S. Nair et S. E. Bennett. 2023. "Does Foreign Aid Affect Innovation and Institutional Quality in Middle-Income Countries?" *Evaluation and Program Planning* 100: 102340.
- Presbitero, A. 2012. "Total Public Debt and Growth in Developing Countries." *European Journal of Development Research* 24: 606-26. <https://doi.org/10.1057/ejdr.2011.62>.
- Sawadogo, R. F. 2024. "Do Fiscal Rules Shape Private-Sector Investment Decisions?" *Journal of Macroeconomics* 81: 103617.
- Sinha, Inchauste et Narayan 2024 *Leveling the Playing Field: Addressing Structural Inequalities to Accelerate Poverty Reduction in Africa*. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- Talvi, E. et C. A. Vegh. 2005. "Tax Base Variability and Procyclical Fiscal Policy in Developing Countries." *Journal of Development Economics* 78 (1): 156-90.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 2020. *Global Education Monitoring Report 2020: Inclusion and Education: All Means All*. Paris: UNESCO.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 2023. *Global Education Monitoring Report 2023: Technology in Education*. Paris: UNESCO.
- UNESCO-ISU (Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 2021. *Data for Learning: Strengthening Education Management Information Systems*. Montréal, Québec, Canada: UNESCO-UIS.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) 2020. *Education in Emergencies and COVID-19 Response Plan*. New York: UNICEF.
- Von Haldenwang, C., A. Kemmerling, A. Redonda et Z. Truchlewski. 2021. "The Politics of Tax Expenditures." In *Handbook on the Politics of Taxation*, édité par L. Hakelberg, O. Suhr et L. Seelkopf, 128-45. Cheltenham, Royaume-Uni : Edward Elgar.



Ce rapport est produit par le bureau de
l'économiste en chef pour la région Afrique

<http://www.worldbank.org/africa/cpia>

CPIA
AFRIQUE